

CIHEAM



Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

*International
Centre for
Advanced
Mediterranean Agronomic Studies*

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du Titre

*submitted
for the Degree of*

Master of Science

**Circuits de distribution des fruits
et légumes frais et recherche
d'une filière alternative
fondée sur les circuits courts.
Régions du Nord de la France**

Tarik Lamzabri

**Série « Master of Science » n° 147
2016**

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



**CIHEAM
IAM MONTPELLIER**

**Circuits de distribution des fruits
et légumes frais et recherche
d'une filière alternative
fondée sur les circuits courts.
Régions du Nord de la France**

Tarik Lamzabri

**Série « Master of Science » n° 147
2016**

**Circuits de distribution des fruits et légumes frais et recherche d'une filière
alternative fondée sur les circuits courts.**

Régions du Nord de la France

Tarik Lamzabri

Série « Master of Science » n° 147

2016

Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 147 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les *Masters of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

Circuits de distribution des fruits et légumes frais et recherche d'une filière alternative fondée sur les circuits courts. Régions du Nord de la France.

a été soutenu par **Tarik Lamzabri** en février 2015 devant le jury suivant :

Mme Leila Temri, Montpellier SupAgro, UMR MoisaMembre
Mme Selma Tozanli, CIHEAM-IAMM, UMR MoisaMembre
Mme Fatima EL Hadad-Gauthier, CIHEAM-IAMM, UMR Moisa.....Membre

Le travail de recherche a été encadré par **Mme Fatima EL Hadad-Gauthier**

CIHEAM-IAMM

Institut agronomique Méditerranéen de
Montpellier

Directeur : Pascal Bergeret

3191 route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

L'institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse

ISBN : 2-85352-552-X ; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au
CIHEAM- IAMM
Bureau des Publications
e-mail : tigoulet@iamm.fr
© CIHEAM, 2016

Fiche bibliographique

Tarik Lamzabri - Circuits de distribution des fruits et légumes frais et recherche d'une filière alternative fondée sur les circuits courts - Régions du Nord de la France - 109p - (Master of Science - 2016 ; n°147).

Résumé : La présente étude a pour objectif principal de mettre l'accent sur la commercialisation de fruits et légumes frais en circuits courts dans les régions du nord de la France. En effet, compte tenu de ses grandes potentialités géographiques, économiques et sociales, la zone d'étude est choisie afin de relever l'effet du territoire sur l'organisation en circuits courts de la filière. Les résultats obtenus montrent que ce mode de commercialisation est plus présent dans les régions dans lesquelles la filière est moins développée. C'est le cas de la filière fruitière qui est moins présente et donc moins organisée que la filière légumière. En outre, ces circuits sont surtout adoptés par les exploitations de petite à moyenne taille.

La recherche des raisons qui poussent les agriculteurs à adopter de plus en plus les circuits courts a conduit à la mise en évidence de leurs impacts par rapport aux critères de développement durable. En effet, économiquement, ces circuits permettent de mieux valoriser la production locale à travers l'augmentation de la marge du producteur. En outre, ces modes d'organisation de la commercialisation sont devenus des sources importantes de chiffre d'affaires et de création d'emplois. Au niveau social, plusieurs avantages sont identifiés tels que la relation directe entre le producteur et le consommateur, le maintien de la population rurale et la réduction de l'exode rural. Au niveau environnemental, les circuits courts sont énergétiquement plus efficaces et moins producteurs de déchets d'emballages néanmoins ils restent plus émetteurs de gaz à effet de serre que les circuits longs.

D'ailleurs, les circuits courts présentent une organisation logistique assez complexe qui nécessite plus d'attention. En particulier, ils induisent une transformation de la logique de production. En effet, le producteur ne s'occupe plus que de la production mais aussi de la commercialisation dans le cas de la vente directe.

Mots clés : circuits courts ; circuits longs ; filière ; fruits ; légumes ; développement durable.

***Abstract:** The aim of this study was to focus on fresh fruit and vegetable marketing chains in northern French regions. The study area was selected to highlight the territorial effect on the short-chain marketing organization in this sector in the light of the high geographical, economic and social potential in this region. The results revealed that this marketing strategy is more present in regions where this commodity chain is less developed, i.e. the fruit chain is less present and thus less organized than the vegetable chain. These short marketing chains are adopted especially by farmers of small- to medium-sized farms.*

Research on the reasons that encourage farmers to adopt short chains to an increasing extent highlighted their impacts relative to sustainable development criteria. From an economic standpoint, these chains help to more effectively promote local produce by increasing producers' margins. These marketing organization strategies have also become major sources of income and job creation. From a social standpoint, several advantages were identified, such as the direct relations between producers and consumers, maintenance of the rural population and the reduction of rural-urban migration. From an environmental standpoint, short marketing chains are more energy efficient with lower packaging waste, but their greenhouse gas emissions are greater than in long marketing chains.

Short marketing chains also have relatively complex organization logistics requiring greater management, thus inducing changes in the production rationale. Hence, producers no longer only manage production but also marketing when direct sales are involved.

Keywords: short chains; long chains; commodity chain; fruit; vegetables; sustainable development.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens tout d'abord à exprimer mes profonds remerciements à mes encadrants Mme El Hadad-Gauthier Fatima et Mme Tozanli Selma, enseignantes chercheurs au CIHEAM-IAM de Montpellier, pour les précieux conseils qu'elles m'ont donnés et pour l'intérêt soutenu avec lequel elles ont encadré ce travail.

Qu'elles trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude et ma grande estime.

Qu'il me soit permis de présenter mes sincères remerciements à tous les enseignants et chercheurs de l'IAM de Montpellier particulièrement ceux de la spécialité Chaînes de Valeur et Agrologistique.

C'est un honneur pour moi d'exprimer mes vifs remerciements à tous les membres de jury qui ont accepté d'évaluer ce travail et d'y apporter leur contribution.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail.

Liste des abréviations

AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
APFNA : Association des Producteurs de Fruits à Noyaux d'Alsace
CERAFEL: Comité Economique Régional Agricole Fruits et Légumes
CERVIA : Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CRALIM : Comité Régional de l'Alimentation
DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
FAO : Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FNPF : Fédération Nationale des Producteurs de Fruits
FRESHFEL : European Fresh Produce Association
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
INTERFEL: Interprofession des Fruits et Légumes Frais
OCM : Organisation Commune de Marchés
OMS : Organisation Mondiale de Santé
OP : Organisations de Producteurs
PAC : Politique Agricole Commune
PIPAME : Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PO : Programme Opérationnel
SAU: Surface Agricole Utile
SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole
SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole
UCPT : Union des Coopératives de Paimpol et Tréguier
UTA : Unité de Travail Annuel

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Production de fruits et légumes, 2012 (1000 tonnes).....	10
Tableau n°2 : Chiffres clés des fruits.....	14
Tableau n°3 : Chiffres clés des légumes.....	14
Tableau n°4 : Consommation de fruits et légumes frais.....	17
Tableau n°5 : Consommation de fruits frais.....	18
Tableau n°6 : Consommation de légumes frais.....	18
Tableau n°7 : Les surfaces en 2012.....	29
Tableau n°8 : Production légumière en 2011.....	30
Tableau n°9 : Production 2011 de légumes dans les départements normands.....	33
Tableau n°10 : Importance de la production végétale en Nord-Pas-de-Calais.....	36
Tableau n°11 : Surface de légumes selon les systèmes de production.....	40
Tableau n°12 : Répartition des exploitations légumières selon les départements.....	40
Tableau n°13 : Superficies de fruits et légumes dans la région d'Alsace (en ha et %) (Données de 2010).....	42
Tableau n°14 : Les principales productions légumières en Ile-de-France (2012).....	45

Tableau n°15 : Forces et faiblesses de la filière légumières dans la région Centre.....	49
Tableau n°16 : Les surfaces et la production récoltée des légumes en 2012.....	52
Tableau n°17 : Les surfaces et la production récoltée des fruits en 2012.....	53
Tableau n°18 : Niveau de mobilisation de la main-d'œuvre entre circuits courts et circuits longs.....	56
Tableau n°19 : Part du temps passé à la vente et à la commercialisation dans le temps global maraîcher.....	57
Tableau n°20 : Part des circuits courts dans le chiffre d'affaire total des exploitations.....	59
Tableau n°21 : Résultats économiques en lien avec la commercialisation et distance annuelle parcourue (Ile de France, Bretagne, Pays de la Loire) (n=65).....	60
Tableau n°22 : Répartition sur le territoire des surfaces de fruits et légumes frais en mode de production biologique (2011).....	63
Tableau n°23 : Emission de différents types de véhicule.....	66
Tableau n°24 : Les différentes formes d'organisations commerciale et logistique de fruits et légumes en Ile-de-France.....	70
Tableau n°25 : Données financières de l'exploitation (en €).....	74
Tableau n°26 : Répartition du travail sur l'année.....	75
Tableau n°27 : La gamme des légumes produits dans l'exploitation.....	76
Tableau n°28 : Les investissements réalisés (en €).....	76
Tableau n°29 : Données financières de l'exploitation (en €).....	77
Tableau n°30 : Répartition du travail consacré au maraichage sur l'année.....	78
Tableau n°31 : Les légumes produits au sein de l'exploitation sont d'une large gamme.....	78
Tableau n°32 : Données financières de l'activité maraichage (en €).....	79

Liste des figures

Figure n°1 : Production mondiale en 2010.....	7
Figure n°2 : Fruits et légumes leaders dans le monde.....	8
Figure n°3 : Organisation des filières fruits et légumes en France.....	13
Figure n°4 : parts de marchés et prix moyens par circuits de distribution (total fruits et légumes frais 4 ^{ème} gamme).....	15
Figure n°5 : Diagramme de la distribution des fruits et légumes frais (hors pommes de terre) en France en millions de tonnes – 2010.....	16
Figure n°6 : Consommation de fruits et légumes en France.....	17
Figure n°7 : Les différents circuits courts.....	22
Figure n°8 : Les trois piliers / dimensions du DD.....	23
Figure n°9 : Surfaces dédiées à la production fruitière et légumière (2007).....	27
Figure n°10 : Evolution de la répartition de la production française de fruits et légumes (nc pommes de terre) entre 1900 et 2000.....	28
Figure n°11 : Comparaison des parts relatives régionales.....	28
Figure n°12 : Organisation de la filière légumière fraîche en Bretagne.....	31
Figure n°13 : Indicateur de marché endive frais.....	32
Figure n°14 : Indicateur de marché chou-fleur frais.....	32
Figure n°15 : Commercialisation de fruits et légumes en circuits courts- Basse-Normandie.....	35
Figure n°16 : Pourcentage des producteurs commercialisant leur production en circuit court.....	36
Figure n°17 : Place de la production légumière (chiffre d'affaires en millions d'euros).....	37
Figure n°18 : Produits commercialisés en circuits courts.....	38
Figure n°19 : Les légumes frais, fraises et melons.....	39
Figure n°20 : Part des fruits et légumes commercialisés via les circuits courts.....	39
Figure n°21 : Evolution des superficies de vergers en Lorraine en hectare.....	41
Figure n°22 : Commercialisation en circuits courts.....	41
Figure n°23 : Les circuits de commercialisation des maraîchers en Bourgogne (2011).....	44
Figure n°24 : Consommation et production de fruits en Ile-de-France.....	46
Figure n°25 : Consommation et production de légumes en Ile-de-France.....	47
Figure n°26 : Part des exploitations fruitières et légumières vendant en circuit court.....	47
Figure n°27 : Répartition des surfaces des vergers dans la région Centre.....	49
Figure n°28 : Flux et opérateurs de la commercialisation des fruits en Région Centre en 2011.....	50
Figure n°29 : Evolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes cultivant des légumes frais en Pays de la Loire et de leurs surfaces.....	51
Figure n°30 : Evolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes en Pays de la Loire entretenant des vergers et de leurs superficies.....	53
Figure n°31 : Répartition des motivations pour les circuits courts (cas des producteurs de fruits et légumes de Bretagne et Bourgogne).....	55
Figure n°32 : Comparaison des prix de la tomate France aux stades expédition et détail.....	58
Figure n°33 : Méthodes de fixation des prix de légumes et petits fruits en circuits courts.....	58
Figure n°34 : Commercialisation de fruits et légumes en circuits courts dans le pays de Rennes.....	61
Figure n°35 : Répartition des modalités de vente en circuits courts dans le pays de Rennes.....	62
Figure n°36 : Circuits de commercialisation des fermes bio spécialisées en fruits et légumes.....	64
Figure n°37 : Sources d'impact d'émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne alimentaire.....	64
Figure n°38 : Emission de CO2 en fonction du mode de transport (en g par tonne – km).....	65
Figure n°39 : Lien entre km parcourus par différents produits alimentaires et leur EE transport.....	66

Sommaire

Introduction générale.....	5
Chapitre 1 : Présentation de la filière de fruits et légumes frais	7
Introduction	7
I. Les fruits et légumes dans le monde.....	7
1..... Production	7
2. Consommation.....	8
II. Les fruits et légumes dans l'Union Européenne.....	8
1. Production	9
2. Consommation.....	10
3. L'Organisation Commune de Marchés	11
III. La filière de fruits et légumes en France	11
1. Description de la filière	11
2. Organisation de la filière	12
3. Production	13
4. Les modes de commercialisation de fruits et légumes frais	15
5. Consommation de fruits et légumes	16
Conclusion.....	18
Chapitre 2 : Méthodologie de l'étude	19
Introduction	19
I. Contexte de l'étude.....	19
1. Les constats généraux de la filière.....	19
2. Les enjeux	19
3. Problématique.....	20
II. Méthodologie d'approche	21
1. Objectifs de l'étude	21
2. La région d'étude.....	21
3. Les différents circuits courts	21
4. Développement durable.....	22
a. Définition	22
b. Les principes du DD.....	23
c. Les indicateurs de DD	24
Conclusion.....	25
Chapitre 3 : Situation de la filière de fruits et légumes frais au Nord de la France	27
Introduction	27
I. Les bassins de production.....	27
II. La filière de fruits et légumes frais dans les régions Nord	29
1. Bretagne	29
a. Production	29
b. Exportation	30
c. Emploi	30
d. Distribution.....	31
e. Organisation de la filière	31
2. Normandie	33
a. Production	33
b. Distribution.....	34
3. Picardie.....	35
a. Production	35
b. Commercialisation.....	35
4. Nord-Pas-de-Calais	36
a. Présentation	36
b. Production	37
c. Les circuits de commercialisation	37

5.	Champagne-Ardenne.....	38
a.	Production	38
b.	Circuits de commercialisation	39
6.	Lorraine	40
a.	Production	40
b.	Circuits de commercialisation	41
7.	Alsace	42
a.	Production	42
b.	Commercialisation.....	43
8.	Franche-Comté	43
9.	Bourgogne	43
10.	Ile-de-France	44
a.	Production	44
b.	Commercialisation.....	47
11.	Centre	48
a.	Production	48
b.	Commercialisation.....	50
12.	Pays de la Loire	51
a.	Production	51
b.	Commercialisation.....	54
	Conclusion.....	54
	Chapitre 4 : les impacts socio-économique et environnemental des circuits courts dans la filière de fruits et légumes frais	55
	Introduction	55
I.	Les motivations pour acheter en circuits courts	55
II.	Les impacts économiques des circuits courts	55
1.	Diversification.....	56
2.	Les signes de qualité.....	56
3.	Emploi	56
4.	Gestion du temps	57
5.	Choix des cultures	57
6.	Un gain de marge important	57
7.	Fixation des prix	58
8.	Chiffre d'affaire.....	59
9.	Taille de l'exploitation	60
III.	Impacts socio-territoriaux.....	60
1.	Lien producteur-consommateur	60
2.	Gestion des approvisionnements	62
3.	Gestion de l'emploi	62
IV.	Les impacts environnementaux des circuits courts	63
1.	Gestion de la biodiversité et types de pratiques culturales	63
2.	L'empreinte écologique : quel impact des CC sur l'émission de gaz à effet de serre ?	64
3.	Efficacité énergétique (EE)	66
4.	Gestion des déchets	66
	Conclusion.....	67
	Chapitre 5 : Organisation de la logistique dans les circuits courts - Cas des paniers de fruits et légumes en Ile-de-France	69
	Introduction	69
I.	Organisation logistique de la commercialisation de fruits et légumes par le système de panier.....	69
II.	Les schémas logistiques des offreurs	70
III.	Un engagement du consommateur plus important	71
IV.	Mise en perspective et devenir de la logistique panier	71
	Conclusion.....	72
	Chapitre 6 : Recherche d'une filière basée sur les circuits courts	73
	Introduction	73

I.	Exploitation adoptant la commercialisation via les AMAP et vente à la ferme	73
1.	Système de production	73
2.	La commercialisation	74
3.	Repères économiques	74
II.	Exploitation adoptant la commercialisation sur les marchés.....	75
1.	Système de production	75
2.	Commercialisation.....	76
3.	Repères économiques	76
III.	Exploitation adoptant la commercialisation via un réseau de consommateurs, des coopératives biologiques et la vente à ferme.....	77
1.	Système de production	77
2.	Commercialisation.....	78
3.	Repères économiques	79
	Conclusion	79
	Conclusion générale	81
	Revue bibliographique	84
	Annexes	91

Introduction générale

Premier producteur agricole européen, la France a su ériger l'agriculture comme un levier de développement et de croissance économique. Ainsi, l'agriculture française assure une production de plus de 64,7 milliards d'euros, soit 19 % de la production européenne¹ (alim'agri, 2012). Les 515 000 exploitations agricoles offrent 849 000 emplois directs (en équivalent temps plein) auxquels s'ajoutent 415 000 emplois de l'industrie agroalimentaire et divers emplois directs, soit 3,3 % de la population active². Le secteur agricole contribue à hauteur de 1,4 % du produit intérieur brut (PIB) et les produits agricoles et agroalimentaires représentent 9 % des importations et 13 % des exportations. La superficie cultivable totalise près de 27 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du pays.

Derrière la France, l'Allemagne est en deuxième position (13 % de la production européenne) suivie de l'Espagne et de l'Italie (12 % de la production européenne chacune) ce qui reflète une forte concurrence entre les pays européens. Cela est un indicateur de l'importance de l'agriculture au sein des politiques nationales.

Les principales productions de la France sont les céréales, le sucre, le vin, le lait et les produits laitiers, l'élevage, les fruits et légumes. Ces deux derniers produits occupent une place très importante. En effet, la production de fruits et légumes représente 11 % du chiffre d'affaires de la production agricole française avec 8,1 Milliards d'€ bien qu'ils n'occupent que 2 % de la SAU.

Néanmoins, depuis plusieurs années, la filière de fruits et légumes connaît des fluctuations de productions. En 2012, les échanges commerciaux de la France en fruits et légumes frais ont connu une balance commerciale négative avec plus de 2 millions de tonnes de déficit. En outre, on note une réduction de la consommation de ces produits. En 2010, la consommation individuelle de fruits frais a atteint 59 kg tandis que celle de légumes frais a été de 87 kg, soit un total de 146 kg/personne. En 2004, la consommation de fruits frais était de 63 kg/personne alors que celle des légumes atteignait 92 kg/personne, soit un total de 155 kg/personne. Ainsi, on observe une baisse de la consommation de plus de 6 % en seulement 6 ans.

En effet, plusieurs facteurs contribuent à la baisse de la consommation des fruits et légumes frais notamment la cherté de ces produits, en particulier les consommateurs considèrent que ce sont des produits « naturels » dont les techniques de production ne nécessitent pas des technologies avancées. De plus, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en matière de la qualité de ces produits périssables. En effet, des enquêtes ont montré que 53 % des français sont sensibles à l'origine des produits qu'ils achètent. Ils ont de moins en moins confiance notamment avec l'émergence des nouvelles technologies et la multiplicité des acteurs œuvrant au niveau de la filière.

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs en général et celui des producteurs de fruits et légumes est en chute continue à cause notamment de la non rentabilité de l'agriculture dans un contexte économique très difficile. Ils dénoncent une baisse de leur marge au profit des industriels. Il suffit de noter la réduction du nombre d'exploitants de 21 % et de celui des exploitations de 26 %³ entre 2000 et 2010.

¹ Ce sont des données de 2010

² <http://www.lafranceagricole.fr/1-agriculture-13194.html>

³ <http://agriculture.gouv.fr>

En parallèle, les différents acteurs de la filière doivent prendre en compte l'aspect environnemental qui suscite énormément d'intérêt tant de la part du consommateur, de la société civile, que de l'état. C'est dans ce cadre que la recherche de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement mais aussi pertinentes d'un point de vue économique et social est devenue d'actualité avec l'émergence de la notion du développement durable. Il se définit comme la satisfaction des besoins actuels de la population tout en respectant ceux des générations futures.

Parmi les nouvelles initiatives prometteuses qui tentent de prendre en compte les trois dimensions du développement durable figure la commercialisation via des circuits courts. Ces derniers sont caractérisés par un nombre limité d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (un seul intermédiaire au maximum). Ils sont en plein développement notamment avec la législation de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010. En effet, le nombre de producteurs de fruits et légumes frais adoptant ce mode de commercialisation est en pleine croissance. Pourtant, les circuits courts restent un mode de commercialisation marginal et surtout mal connu comme le signale les études de la DRAAF qui indiquent une « absence d'études régionales pour qualifier les tendances des circuits courts⁴ ».

Par conséquent, ce travail s'inscrit dans une logique régionale et intra-régionale afin de donner un aperçu sur le développement des circuits courts dans la filière des fruits et légumes frais dans les régions du nord de la France et ainsi juger la pertinence de la possibilité de mettre en place une filière de fruits et légumes frais alternative respectant les principes du développement durable. Les régions concernées sont : Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche Comté, Bourgogne, Ile-de-France, Centre et Pays de la Loire.

Ainsi, le présent document est structuré de la manière suivante :

- Le premier chapitre passe en revue la situation de la filière des fruits et légumes frais dans le monde, au sein de l'Union Européenne (UE) et en France. L'objectif visé à travers ce chapitre est d'avoir une idée sur l'importance de la filière mais aussi de comprendre les mécanismes qui la régissent ;
- Le deuxième chapitre présente la méthodologie, le contexte de cette étude, les objectifs et la problématique de notre travail ;
- Le troisième chapitre donne un état des lieux de la filière des fruits et légumes frais dans les régions Nord de la France tout en mettant l'accent sur la situation des circuits courts au sein de ces régions ;
- Le quatrième chapitre est réservé à l'élaboration d'une évaluation de l'impact socio-économique et environnemental des circuits courts dans la filière des fruits et légumes frais dans les régions d'étude ;
- Le cinquième chapitre vise à donner un aperçu sur l'organisation logistique des fruits et légumes commercialisés en circuits courts et à montrer l'importance que joue la logistique au sein d'une filière performante et durable ;
- Dans le dernier chapitre, la volonté de cerner le sujet d'un point de vue pratique nous a mené à chercher des cas pratiques cités dans des études antérieures. Ainsi, nous présentons trois cas pratiques d'exploitations utilisant différents circuits courts tout en élaborant, selon le possible, des études complètes de l'activité de chaque exploitation dans le but de révéler les impacts de chaque circuit sur l'ensemble de l'exploitation.

⁴ DRAAF Ile-de-France, 2012

Chapitre 1 : Présentation de la filière de fruits et légumes frais

Introduction

La filière des fruits et légumes frais occupe une place importante aussi bien au niveau mondial qu'au niveau européen et national. Elle occupe également une place cruciale dans les politiques nationales visant à assurer la sécurité alimentaire notamment dans les pays en développement.

Il est à noter que la mention de « frais, fraîcheur » est réservée à des produits qui au moment de la vente doivent avoir les mêmes qualités organoleptiques qu'au moment de leur production, conservés uniquement par de la réfrigération (et non pas par d'autres traitements), et fabriqués depuis moins de 30 jours (Chambres d'agriculture de Bretagne, 2012).

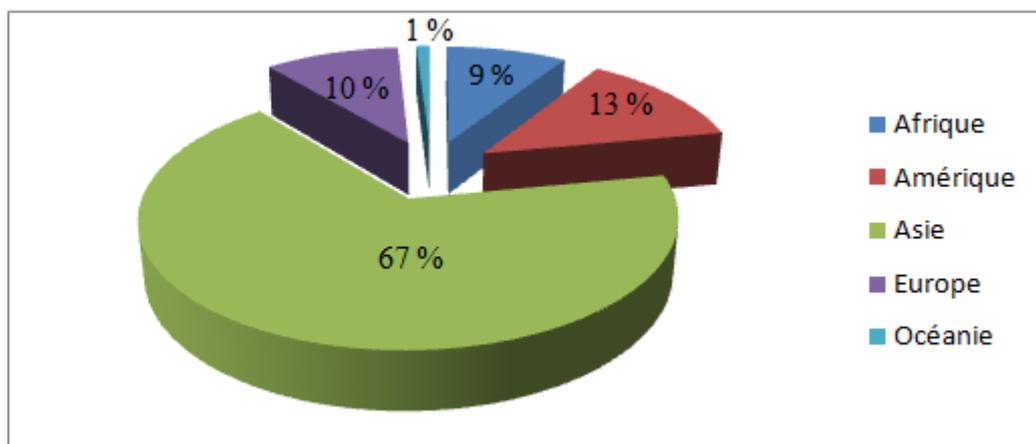
I. Les fruits et légumes dans le monde

Dans cette partie, on s'intéresse beaucoup plus à la production et à la consommation de fruits et légumes dans le monde. Notre objectif est de donner un aperçu sur la filière à l'échelle mondiale.

1. Production

En 2010, La production mondiale de fruits et légumes a atteint 1 639 millions de tonnes (SITEVI, 2013) contribuant ainsi au commerce international à la hauteur de 50 milliards d'euros (Keopaseuth, 2008). Les principaux producteurs mondiaux sont la Chine, l'Inde, l'Union Européenne (UE) et les Etats-Unis (USA) sachant que la Chine domine plus de 40 % de la production mondiale.

Figure n°1 : Production mondiale en 2010



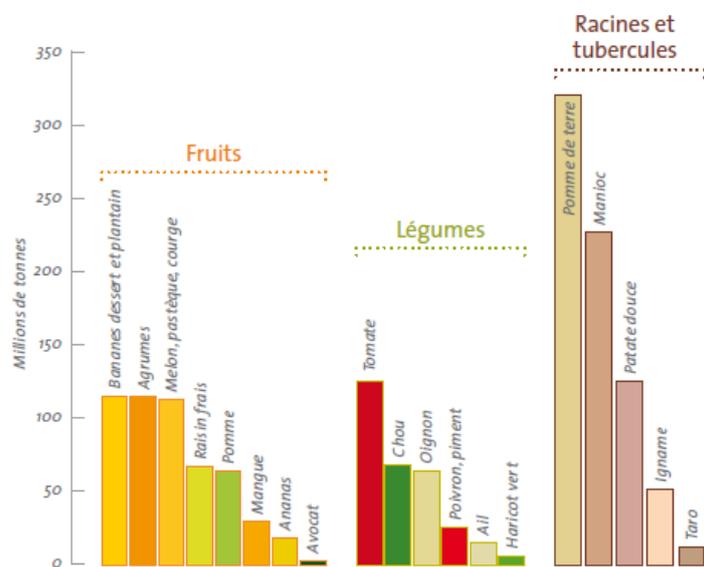
Source : L'auteur selon des données de SITEVI, 2013

La production mondiale de fruits est estimée à plus de 500 millions de tonnes tandis que celle de légumes est de l'ordre de 700 millions de tonnes et 750 million

s de tonnes de tubercules. Les deux tiers des fruits et la moitié des légumes et des tubercules sont produits par les régions chaudes (intertropicales et proches des tropiques) (CIRAD, 2009).

Les bananes et les agrumes représentent à eux seuls 40 % de la production mondiale de fruits alors que la tomate, qui est un légume fruit, vient en première position pour les légumes avec 126 millions de tonnes. Pour les tubercules, on trouve essentiellement la pomme de terre avec 321 millions de tonnes⁵.

Figure n°2 : Fruits et légumes leaders dans le monde



Source : CIRAD d'après FAOSTAT (2007)

2. Consommation

La consommation de fruits et légumes dans le monde connaît de très fortes disparités entre les pays. Ainsi, on distingue plusieurs zones de consommation. Pour les légumes, l'Europe vient en premier lieu avec 372 g/j devant le Moyen-Orient 233 g/j, l'Asie 179 g/j, l'Amérique latine 150 g/j et l'Afrique 77 g/j. En ce qui concerne les fruits, les consommateurs latino-américains consomment les plus grandes quantités (271 g/j) suivis des européens (212 g/j), des moyen-orientaux (204 g/j), des asiatiques (85 g/j) et des africains (95 g/j) (Remiller, 2009).

Vu cet écart des niveaux de consommation de fruits et légumes et pour lutter contre les maladies chroniques telles que les cardiopathies, le cancer, le diabète et l'obésité, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de Santé (OMS) recommandent une consommation d'un minimum de 400 g/j de fruits et légumes⁶. Selon un rapport de l'OMS en 2002, « jusqu'à 1,7 millions de vies pourraient être épargnées chaque année moyennant une consommation suffisante de fruits et légumes au niveau mondial ».

II. Les fruits et légumes dans l'UE

L'UE figure parmi les grands producteurs mondiaux de fruits et légumes dans le monde. Pourtant, la filière souffre de plusieurs problèmes d'où la mise en place d'une Organisation Commune de Marchés (OCM) adoptant les principes de la Politique Agricole Commune (PAC) et visant, parmi d'autres, à améliorer les différents maillons de la filière.

⁵ <http://www.cirad.fr/publications-ressources/science-pour-tous/dossiers/fruits-legumes-des-tropiques/les-enjeux/production>

⁶ <http://www.who.int/dietphysicalactivity/fruit/fr/>

1. Production

L'UE est un grand producteur de fruits et légumes dans le monde grâce à ses potentiels climatiques et géographiques. Sa production en 2010 a atteint 90 millions de tonnes. L'Italie et l'Espagne constituent les plus grands producteurs avec 26 et 23 % respectivement. Les autres producteurs sont la France 9 %, la Pologne 9 %, les Pays-Bas 6 %, etc. Les principaux produits sont les tomates (18 %), les pommes (11 %) et les oranges (8 %) (SITEVI, 2013).

En effet, l'UE-28 a produit 15,9 millions de tonnes de tomates en 2012. Deux tiers de cette production proviennent de l'Italie et de l'Espagne malgré la fluctuation de la production de ce fruit légume particulièrement en Italie où elle est passée de 7,5 millions de tonnes en 2000 à 6 millions de tonnes en 2011 (Eurostat, 2013).

En outre, l'UE-28 a produit 5,2 millions de tonnes de carottes et 6 millions de tonnes d'oignons en 2012. Un quart de la production de carottes est assurée par la Pologne et le Royaume Uni, soit 16,1 et 12,8 % respectivement. La production d'oignon est dominée par les Pays-Bas et l'Espagne qui regroupent 42,2 % de la production (Eurostat, 2013).

La production de pomme s'est élevée à 11,7 millions de tonnes, en 2012. Les principaux producteurs sont la Pologne, l'Italie et la France bien que la culture des pommes existe presque dans tous les pays membres de l'UE. En ce qui concerne les agrumes, les principaux producteurs sont l'Espagne et l'Italie (Eurostat, 2013).

Tableau n°1 : Production de fruits et légumes (1000 tonnes) en 2012

	Tomate (1)	Carotte (2)	Oignon (1)	Pomme (3)	Pêche (4)	Agrumes (5)
UE-28	15 855	5 185	5 977	11 723	2 834	6 350
Belgique	218	317	75	228	:	:
Bulgarie	94	10	10	40	28	-
Rép Tchèque	13	21	32	119	2	-
Danemark	13	99	63	19	0	-
Allemagne	61	593	588	972	0	-
Estonie	5	12	0	1	-	-
Irlande	:	:	:	:	-	-
Grèce	980	53	250	251	656	792
Espagne	4 074	370	1 170	482	737	2 819
France	764	541	412	1 859	301	6
Croatie	18	14	23	37	4	0
Italie	5 962	543	414	2 411	1 026	2 521
Chypre	16	3	7	6	2	27
Lettonie	6	11	7	9	-	-
Lituanie	12	60	25	64	-	-
Luxembourg	0	0	0	2	-	-
Hongrie	110	51	44	614	18	-
Malte	11	1	7	0	1	2
Pays-Bas	805	511	1353	281	0	0
Autriche	52	98	135	262	3	-
Pologne	759	835	642	2 877	9	-
Portugal	1 393	75	48	186	31	183
Roumanie	423	111	214	517	16	0
Slovénie	0	0	0	55	0	-
Slovaquie	14	7	13	45	2	-
Finlande	38	56	22	5	-	-
Suède	15	129	50	21	-	0
Royaume Uni	0	664	374	359	0	-

(1) Belgique et Italie : 2011

(2) Belgique et Italie : 2011

(3) Belgique, France, Italie et Suède : 2011 ; Royaume Uni : 2010

(4) Bulgarie : 2011 ; France : 2010

(5) Espagne, France, Croatie : 2011

Source : Eurostat, 2013

2. Consommation

En 2014, la consommation moyenne de fruits et légumes frais au sein de l'UE est de 386,96 grammes/habitant/jour, en dessous du seuil de 400 grammes fixé par l'OMS. Il est à signaler que le niveau de consommation de ces produits est en chute depuis plusieurs années. En effet, la consommation de fruits frais en 2012 a reculé de 11,8 % par rapport à 2011 contre une baisse de 5,3 % pour les légumes frais ce qui fait un recul général de 8,7 % par rapport à la moyenne de la période 2007-2011⁷.

⁷ <http://www.agrisalon.com/fr/permalien/article/7004558/La-consommation-de-fruits-et-legumes-frais-en-recul.html>

Selon Freshfel, l'association européenne des produits frais, la chute de la consommation de fruits et légumes frais au sein de l'UE est le résultat de plusieurs mutations :

- Changement de style de vie ;
- Concurrence acharnée de l'industrie agroalimentaire ;
- La perception de fruits et légumes comme coûteux ;
- Méfiances suscitées par leur traitement chimique.

3. L'Organisation Commune de Marchés

L'OCM vise à mettre en place une organisation de la filière de fruits et légumes au sein des pays membres de l'UE en adoptant les mécanismes de la Politique Agricole Commune (PAC) aux spécificités de la filière. Les initiateurs de cette politique envisagent de rendre la filière un secteur prometteur de développement dans les régions productrices. Les principaux axes de cette politique sont :

- reconnaissance des Organisations de producteurs (OP) réunissant un certain nombre de conditions (effectif, CA, capacités de stockage et de conditionnement,...) ;
- mise en place d'un Programme Opérationnel (PO) pour chaque OP. Un PO est un ensemble d'actions raisonnées collectivement déposées pour 3 à 5 ans. Le financement de ces PO est assuré par l'UE à hauteur de 50 % alors que les adhérents de l'OP apportent les 50 % complémentaires ;
- suppression des droits de douane tout en mettant des clauses de sauvegarde ;
- renforcement des critères d'éligibilité.

III. La filière des fruits et légumes en France

L'objectif, ici, est de décrire et d'analyser la filière dans son ensemble afin de comprendre les mécanismes qui la régissent tout en mettant l'accent sur l'organisation de la filière, la production, les modes de commercialisation et la consommation des fruits et légumes frais.

1. Description de la filière

La filière de fruits et légumes présente plusieurs spécificités relatives à la diversité des espèces (15 fruits et 35 légumes), aux modes de production, marchés et aux circuits de commercialisation. Par conséquent, elle occupe une place importante au sein du tissu agricole français générant ainsi 653 000 emplois dont 455 000 emplois saisonniers soit 21 % de l'emploi agricole total (Interfel, 2014).

Grace à ses potentialités agro-climatiques, la France cultive la plupart des espèces fruitières et légumières. Pour les fruits, la pomme représente plus de la moitié de la production française mais il existe aussi d'autres productions importantes comme les pêches, les nectarines, les abricots et les poires. Pour les légumes, la tomate est la principale culture devant la carotte, le maïs-doux, la salade, le haricot-vert, l'oignon et le chou-fleur (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2012).

Les principales zones de production sont l'Ouest (Bretagne et Val de Loire), le Sud-Est (Rhône-Alpes et Provence) et le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2012).

2. Organisation de la filière

La filière de fruits et légumes est caractérisée par une organisation très complexe et une multiplicité des acteurs. Ainsi, nous pouvons citer deux aspects de complexité :

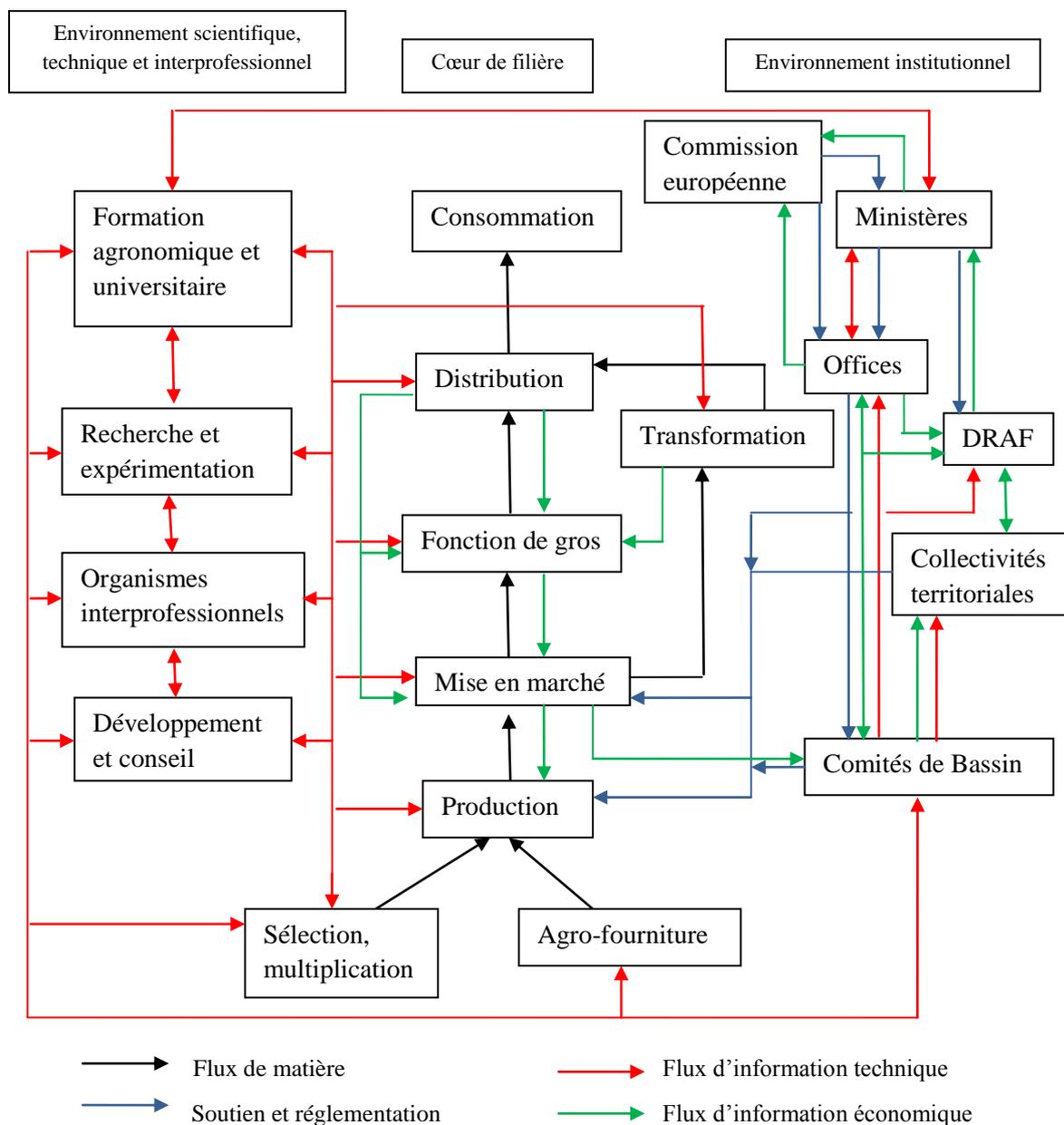
- l'existence de plusieurs espèces commercialisées sous deux formes : les produits frais et les produits transformés ;
- l'existence de deux circuits de distribution et de mise en marché des produits de la production à la consommation : le circuit court et le circuit long.

Malgré cette complexité et pour des raisons pédagogiques, les spécialistes ont mis en place un schéma général simplifié de la réalité.

Ainsi, la filière est considérée comme un système composé de trois sous-ensembles (INRA Paris, 2005) :

- le « cœur de filière » ou filière de production regroupant l'ensemble des activités de la production jusqu'à la consommation. Par conséquent, on distingue la production, la mise en marché, la distribution et la consommation ;
- les institutions (commission européenne, ministères de l'agriculture et du commerce extérieur, etc.), les offices et les différentes organisations nationales et locales chargés de veiller au bon fonctionnement ainsi qu'à la mise en place d'une stratégie globale de la filière ;
- l'environnement scientifique et technique, les organismes de conseil et de formation s'occupent du volet recherche et développement pour maintenir une filière compétitive et durable.

Figure n°3 : Organisation des filières fruits et légumes en France



Source : INRA Paris, 2005

3. Production

Avec une surface agricole utile (SAU) de plus de 26,9 millions d'hectares répartie entre 489 977 exploitations, la France est la première agriculture de l'Union Européenne. La filière de fruits et légumes ne représente que 2 % de la SAU soit 161 879 ha réservés à la production de fruits et 224 099 ha à celle de légumes (FranceAgriMer, 2013). Pourtant, la production de fruits et légumes représente, en valeur, 11 % du chiffre d'affaire de la production agricole française avec 8,1 Milliards d'€.

Selon le dernier rapport de FranceAgriMer (2013), la filière de fruits et légumes connaît des fluctuations de productions depuis plusieurs années. En 2012, la production a atteint 2,7 millions de

tonnes pour les fruits et 5,9 millions de tonnes pour les légumes ce qui fait de la France le troisième producteur de fruits et légumes dans l'UE après l'Italie et l'Espagne.

Il est à noter que 35 % de la production française en légumes et 11 % en fruits sont destinés aux industries de transformation. En 2012, la balance commerciale de fruits et légumes frais est négative avec plus de 2 millions de tonnes de déficit (le pays importe 4,6 millions de tonnes et exporte 2,3 millions de tonnes). Les échanges commerciaux de la France en fruits et légumes sont particulièrement intenses au sein de l'UE : 85 % pour les fruits frais et 98 % pour les légumes frais (FranceAgriMer, 2012).

Tableau n°2 : Chiffres clés des fruits

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Production						
Surface récoltée (en ha)	168 267	169 319	140 585	152 627	161 879	2,7 %
Rendement (en t/ha)	16,00	19,54	20,14	19,55	16,88	-10,2 %
Volume récolté (en t)	2 692 196	3 309 299	2 831 700	2 983 553	2 732 718	-7,5 %
Échanges						
Exportations (en t)	1 361 496	1 343 681	1 493 791	1 434 190	1 377 430	-2,2 %
Importations (en t)	3 092 338	3 023 494	3 098 050	2 976 023	3 173 224	4,1 %
Solde (en t)	-1 730 842	-1 679 813	-1 604 259	-1 541 833	-1 795 794	

Source : FranceAgriMer, 2013

La pomme occupe la première position de la production fruitière française avec environ 1,8 millions de tonnes produites chaque année (soit 57 %) devant la pêche-nectarine dont la production est de 300 000 tonnes. La production de poires est de 170 000 tonnes alors que celle des abricots est de 180 000 tonnes (FNPF, 2014).

Tableau n°3 : Chiffres clés des légumes

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Production						
Surface récoltée (en ha)	227 673	230 056	216 291	221 945	224 099	0,0 %
Rendement (en t/ha)	23,15	23,11	24,09	24,30	24,03	1,6 %
Volume récolté (en t)	5 270 418	5 315 806	5 210 840	5 393 895	5 385 456	1,7 %
Échanges						
Exportations (en t)	960 082	937 022	936 319	1 016 480	977 857	1,6 %
Importations (en t)	1 726 555	1 719 600	1 685 840	1 692 595	1 811 469	6,2 %
Solde (en t)	- 766 473	- 782 578	- 749 521	- 676 115	- 833 612	

Source : FranceAgriMer, 2013

La production des légumes frais est assurée par 38 200 exploitations alors que 42 000 exploitations se spécialisent dans la production des fruits frais (soit 13 % des exploitations agricoles françaises). De même, plusieurs acteurs opèrent tout au long de la filière (Interfel, 2013) :

- 200 coopératives ;
- 300 entreprises d'expédition et d'exportation ;
- 1 250 grossistes ou centrale ;
- 14 600 primeurs ;

- 11 900 GMS (y compris hard discount).

4. Les modes de commercialisation de fruits et légumes frais

Compte tenu des caractéristiques de fraîcheur et de la nature périssable des fruits et légumes frais, le choix du circuit de commercialisation figure parmi les enjeux de toute une filière. Ainsi, différents circuits de commercialisation sont utilisés :

- ✓ Hypermarchés : 34,8 % ;
- ✓ Supermarchés : 23,1 % ;
- ✓ Marchés : 13,5 % ;
- ✓ Hard discount : 11 % ;
- ✓ Primeurs : 10,2 % ;
- ✓ Supérettes : 2,8 % ;
- ✓ Autres circuits (vente directe, spécialisés bio, etc.) : 4,7 %.

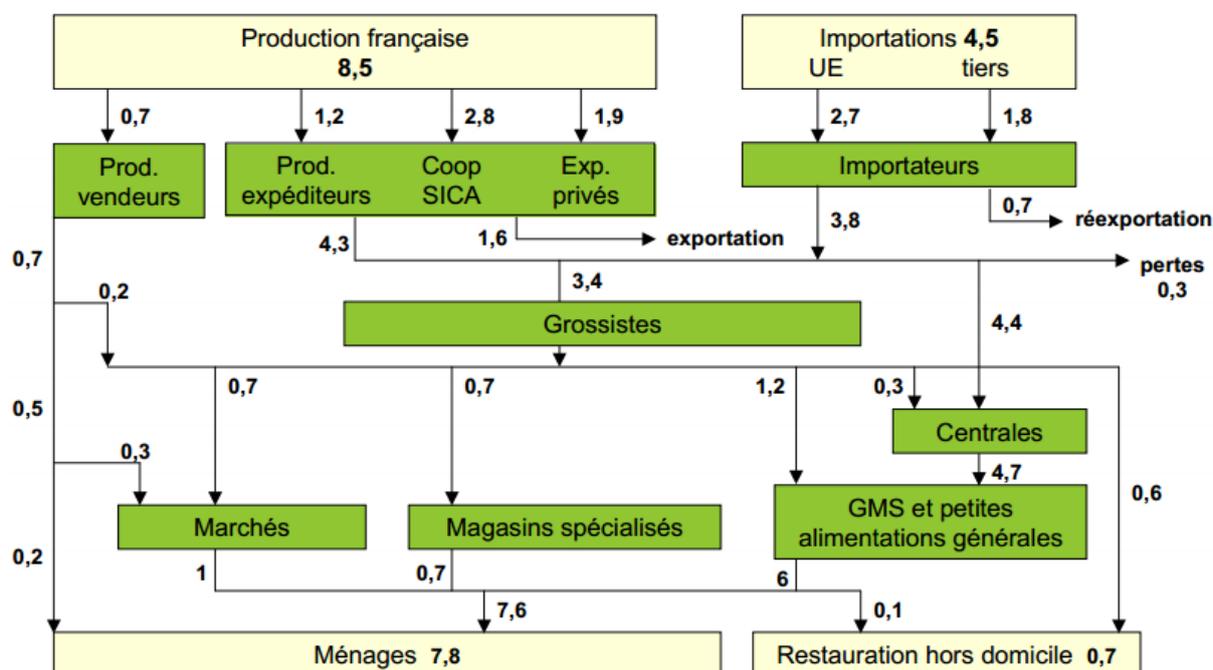
Figure n°4 : Parts de marché et prix moyens par circuits de distribution (total fruits et légumes frais 4^{ème} gamme)



Source : FranceAgriMer, 2013

La GMS (hypermarchés et supermarchés) détient plus de la moitié du marché (58 %). Les autres circuits de commercialisation restent de moindre importance. Le schéma général de commercialisation de fruits et légumes frais en France en prenant en considération la production nationale ainsi que les importations est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure n°5 : Diagramme de la distribution des fruits et légumes frais (hors pommes de terre) en France en millions de tonnes – 2010



Source : Chambres d'agriculture, 2013

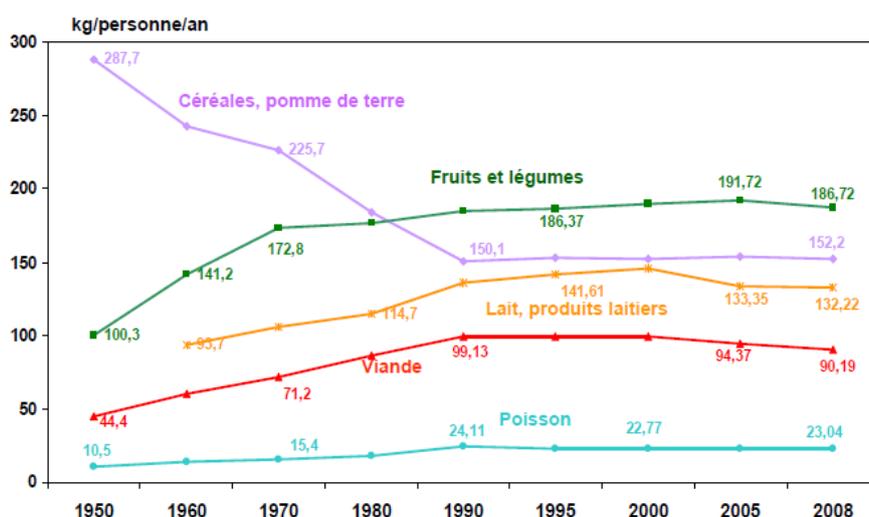
Les fruits et légumes frais peuvent être vendus directement par le producteur au consommateur final ou passer par des intermédiaires tel que les grossistes, les marchés, les centrales d'achats, la GMS et/ou les magasins spécialisés.

5. Consommation de fruits et légumes

Malgré le contexte économique difficile, la consommation alimentaire des ménages français a augmenté en 2012. En effet, on note une progression du volume d'achat de 0,9 % sur le marché des produits de grande consommation et frais libre-service (PGC-FLS) (FranceAgriMer, 2013). La part de fruits et légumes est quasi-stable avec une tendance à la baisse ces dernières années. En 2010, la consommation des fruits a atteint 59 Kg pour les fruits frais et 7 Kg pour les fruits transformés tandis que celle des légumes est de 122 Kg/personne (87 pour les légumes frais et 35 Kg pour les conserves et le surgelé)⁸. Ainsi, la consommation journalière de fruits et légumes est de 490 g/personne, y compris les pertes, déchets, et invendus.

⁸ <http://www.i-dietetique.com/articles/l-evolution-de-la-consommation-des-fruits-et-legumes-en-france-determinants-et-obstacles/8027.html>

Figure n°6 : Consommation de fruits et légumes en France



Source : FranceAgriMer d'après INSEE

Les fruits et légumes frais

Conscient de l'impact de leur alimentation sur leur santé, 81 % des français pensent que l'alimentation joue un rôle important sur la santé. Toutefois, 80 % de la population sont inquiets des résidus de pesticides présents dans les fruits et légumes ; d'où la nouvelle orientation vers les fruits et légumes frais en circuits courts. Ainsi, la consommation de ces produits a atteint en 2013 le niveau de 166 kg/ménage avec une somme dépensée de 370,7 € soit un prix moyen de 2,23 €/Kg.

Tableau n°4 : Consommation de fruits et légumes frais

Total fruits et légumes *	2012	2013	Moy. 2008-2012
Quantité achetée par ménage (Kg)	168,1	166,0	168,3
Somme dépensée par ménage (€)	352,3	370,7	342,6
% de ménages acheteurs	99,7	99,7	99,7
Prix moyen (€/Kg)	2,10	2,23	2,04
Quantité achetée par ménage acheteur (Kg)	168,6	166,4	168,8
Nombre d'actes d'achat par ménage	64,5	65,2	64,0
Quantité achetée par acte (Kg)	2,61	2,55	2,64

*y.c bio et 4^{ème} gamme, hors Pomme de terre

Source : FranceAgriMer, 2014

En ce qui concerne les fruits frais, les quantités achetées par ménage en 2013 ont subi une diminution de 3,9 % par rapport à 2012 pour s'établir à 82,2 kg. Toutefois, la dépense des ménages a nettement progressé (+ 4,7 %) particulièrement en raison d'une hausse des prix de 9 %.

Tableau n°5 : Consommation de fruits frais

Total fruits	2012	2013	Moy. 2008-2012
Quantité achetée par ménage (Kg)	85,6	82,2	84,9
Somme dépensée par ménage (€)	173,8	182,0	167,9
% de ménages acheteurs	99,1	99,1	99,0
Prix moyen (€/Kg)	2,03	2,21	1,98
Quantité achetée par ménage acheteur (Kg)	86,4	83,0	85,8
Nombre d'actes d'achat par ménage	45,1	44,7	44,8
Quantité achetée par acte (Kg)	1,9	1,9	1,9

Source : FranceAgriMer, 2014

Les dix fruits frais les plus consommés par ménage en 2014 en France sont : la pomme (16,16 kg), la banane (11,92 kg), l'orange (9,87 kg), la clémentine (8,02 kg), la pêche (6,24 kg), la poire (5,09 kg), le raisin (3,67 kg), le pamplemousse (3,16 kg), le kiwi (2,81 kg) et la fraise (2,53 kg). (Interfel, 2014)

Les quantités achetées de légumes frais par ménage ont connu une légère augmentation de 1,5 % (83,8 kg en 2013 au lieu de 82,6 en 2012) soit une augmentation du prix moyen de 4,1 %. Cette hausse des prix a affecté essentiellement la dépense des ménages comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°6 : Consommation de légumes frais

Total légumes	2012	2013	Moy. 2008-2012
Quantité achetée par ménage (Kg)	82,6	83,8	83,3
Somme dépensée par ménage (€)	178,6	188,7	174,7
% de ménages acheteurs	99,4	99,4	99,3
Prix moyen (€/Kg)	2,16	2,25	2,10
Quantité achetée par ménage acheteur (Kg)	83,1	84,3	83,9
Nombre d'actes d'achat par ménage	49,5	50,6	49,2
Quantité achetée par acte (Kg)	1,7	1,7	1,7

Source : FranceAgriMer, 2014

D'après Kantar, les Français consomment plus de 70 % des légumes en produits frais, 18 % en conserve et 11 % en surgelés.

Selon Interfel, les légumes frais les plus consommés par ménage en 2014 sont : la tomate (14,34 kg), la carotte (9,39 kg), le melon (6,22 kg), l'endive (5,86 kg), la salade (5,34 kg), la courgette (5,30 kg), l'oignon (4,66 kg), le concombre (3,71 kg), le poireau (2,89 kg) et le chou-fleur (2,35 kg).

Conclusion

Aussi bien à l'échelle mondiale, européenne que nationale, la filière de fruits et légumes frais a une place importante dans le tissu agricole. La spécificité française est que le pays a de grands potentiels naturels et géographiques. Néanmoins, on constate que la consommation de fruits et légumes frais reste faible par rapport à d'autres pays et une baisse des quantités consommées ces dernières années.

Chapitre 2 : Contexte de l'étude et méthodologie

Introduction

L'approche filière occupe désormais une place très importante dans les études visant à comprendre l'organisation et le fonctionnement des filières. La commercialisation attire énormément d'attention du fait qu'elle représente un problème pour beaucoup de producteurs. Ces derniers trouvent une grande difficulté à commercialiser leurs produits particulièrement les produits périssables tels que les fruits et légumes frais. Ainsi, il est recherché à travers cette analyse à mieux cerner la problématique de la commercialisation de fruits et légumes frais. Par conséquent, un cadre méthodologique est mis en place dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

I. Contexte de l'étude

1. Les constats généraux de la filière

A l'exception de quelques produits comme la pomme et le kiwi, les fruits et légumes frais sont des produits consommables en l'état, périssables, pas ou peu stockables avec une forte sensibilité aux conditions climatiques. La substitution entre espèces est très forte ce qui oblige les entreprises à mettre en œuvre des savoir-faire de haute technicité (agronomie, maîtrise du climat, protection des cultures) (Stratégies de filière, 2014).

La filière reste très utilisatrice de main-d'œuvre notamment au stade de la production ce qui augmente les coûts de production.

La commercialisation de fruits et légumes est multiforme malgré la dominance des circuits de distribution organisée (GMS et Hard discount) représentant près de 72 % des ventes.

Sur le marché national et international, la filière de fruits et légumes frais française n'est pas parvenue à occuper une place très importante et on constate une chute de la consommation de ces produits notamment à cause de leur prix élevé ainsi que de la concurrence avec d'autres producteurs mondiaux.

2. Les enjeux

Compte tenu des constats qui précèdent, la filière doit faire face aux quatre enjeux suivants (Stratégies de filière, 2014):

- l'innovation en donnant plus d'attention à la recherche et développement ;
- le maintien des productions fruitières et légumières par l'harmonisation des règles notamment dans les domaines sociaux et sanitaires. De même, il faut prendre en considération le rôle de la création d'emploi de la filière en l'intégrant dans la politique générale de l'emploi ;
- l'amélioration de la performance économique des acteurs avec l'encouragement des investissements et la rotation des capitaux afin de faire face aux coûts de production très élevés de la filière (notamment à cause de la main d'œuvre qui représente 50 à 70 % du prix d'un produit) ;
- la consommation de fruits et légumes d'origine France : sur le marché national, le secteur souffre essentiellement d'un manque de lisibilité de l'offre pour le consommateur, la difficulté

à développer une politique de marque et un déséquilibre de forces entre les fournisseurs et les acheteurs. Sur le marché extérieur, le manque de compétitivité et le déficit d'image (bien que la réglementation française soit très stricte en matière de protection des cultures) lié aux faibles investissements en communication restent les grandes contraintes des fruits et légumes en France.. En outre, la logistique revêt une importance cruciale au sein de la filière tant en France qu'à l'extérieur d'où l'obligation de donner plus d'attention à ce volet.

3. Problématique

En prenant en compte les constats et les enjeux ainsi que les études d'analyse de filière, on constate que les acteurs de la filière de fruits et légumes frais doivent tenir compte des points suivants :

- le niveau de consommation de fruits et légumes en France qui reste faible par rapport à d'autres pays malgré les efforts fournis particulièrement dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) lancé en 2001 et dont son principal objectif est « manger 5 fruits et légumes par jour ». Cette recommandation est rarement suivie par les consommateurs. (Remiller, 2009)
- les Français ont la perception que les fruits et légumes frais sont des produits chers du fait qu'ils sont des produits « naturels » et ne reçoivent aucun traitement particulier ou parce que les techniques de production ne nécessitent pas des technologies avancées;
- l'augmentation de la préoccupation des consommateurs par rapport à leur santé et donc aux exigences en matière de la qualité des produits. En effet, 53 % des Français déclarent être sensibles à l'origine des produits qu'ils achètent (DRAAF Ile-de-France, 2012) ;
- le respect de l'environnement est devenu parmi les points à prendre en considération par l'ensemble des acteurs de la filière ;
- Les fruits et légumes sont des produits périssables ce qui exige un acheminement adéquat de ces produits dans les meilleurs délais.

A partir de ces points, on observe que le développement de la filière de fruits et légumes frais doit être en conformité avec les principes du développement durable d'où l'obligation de mettre en place une filière de fruits et légumes frais performante et durable.

La durabilité de la filière ne peut être mise en place sans l'implication de tous les acteurs œuvrant tout au long de la filière du fait qu'ils entretiennent des relations complexes qui peuvent dépasser la dimension économique. Ainsi, afin de cerner l'ensemble de la filière, nous avons choisi de focaliser notre travail sur les circuits de commercialisation de fruits et légumes frais et particulièrement les circuits courts comme un moyen pour la filière de répondre aux objectifs de développement durable.

Des travaux de recherches, menés par la DRAAF, ont montré que les circuits courts contribuent à plusieurs niveaux :

- la restauration d'une relation de confiance entre le producteur et le consommateur en matière de la qualité. De plus, le consommateur a même la possibilité de communiquer avec le producteur et ainsi d'avoir une vision claire sur les pratiques agricoles, produits phytosanitaires utilisés,... et même sur les conditions de travail du producteur ce qui peut changer leur perception par rapport à la cherté des fruits et légumes. En effet, 57 % des Français s'estiment suffisamment informés sur l'origine des produits chez les commerçants indépendants (DRAAF Ile-de-France, 2012) ;

- la création de liens d'échange et de savoir entre le producteur et le consommateur ce qui représente, pour les protagonistes, une valeur qui dépasse l'aspect monétaire ;
- réduction de l'impact du transport sur l'environnement en réduisant le nombre d'intermédiaires ;
- l'augmentation de la marge perçue par le producteur ;
- une meilleure connaissance des préférences du consommateur par le producteur.
- selon les données de l'enquête BVA-Métro Cash and Carry France Automne 2011 cité par la DRAAF Ile-de-France en 2012, les Français trouvent qu'un approvisionnement local ou régional des restaurants et commerçants indépendants présente de nombreux intérêts : en termes de goût du produit (45 %), de création d'emploi (42 %), de sécurité alimentaire (38 %), de sauvegarde d'un patrimoine régional (33 %) et en termes de préservation de l'environnement (31 %). Néanmoins, deux tiers des Français (66 %) trouvent que les produits locaux sont plus chers que les autres.

Tous ces avantages et d'autres des circuits courts sont bien connus. Pourtant, selon DRAAF Ile-de-France, on note l'absence d'études régionales pour qualifier les tendances des circuits courts. En effet, leur impact doit être examiné de manière approfondie pour être fiable, tant les éléments socio-économiques, géographiques, climatiques de chaque territoire entrent en compte; d'où notre choix de se focaliser sur les régions du nord de la France afin de prendre en considération les spécificités du territoire.

II. Méthodologie

1. Objectifs de l'étude

A travers cette étude bibliographique, notre objectif principal est de mettre l'accent sur la commercialisation de fruits et légumes frais en circuits courts dans les régions du nord de la France.

Ainsi, la présente étude envisage de répondre aux objectifs suivants:

- les spécificités de la commercialisation en circuits courts dans les régions du nord de la France ;
- l'importance des circuits courts à mettre en place pour une filière de fruits et légumes frais répondant au principe de développement durable ;
- des recommandations pour instaurer une filière de fruits et légumes frais plus organisée et durable.

2. La région d'étude

Le Nord de la France est choisi comme zone d'étude notamment les régions de Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Ile-de-France, Centre et Pays de la Loire. Ce choix se justifie par le rôle que joue l'agriculture en général et la filière de fruits et légumes frais en particulier au niveau de cette partie de la France.

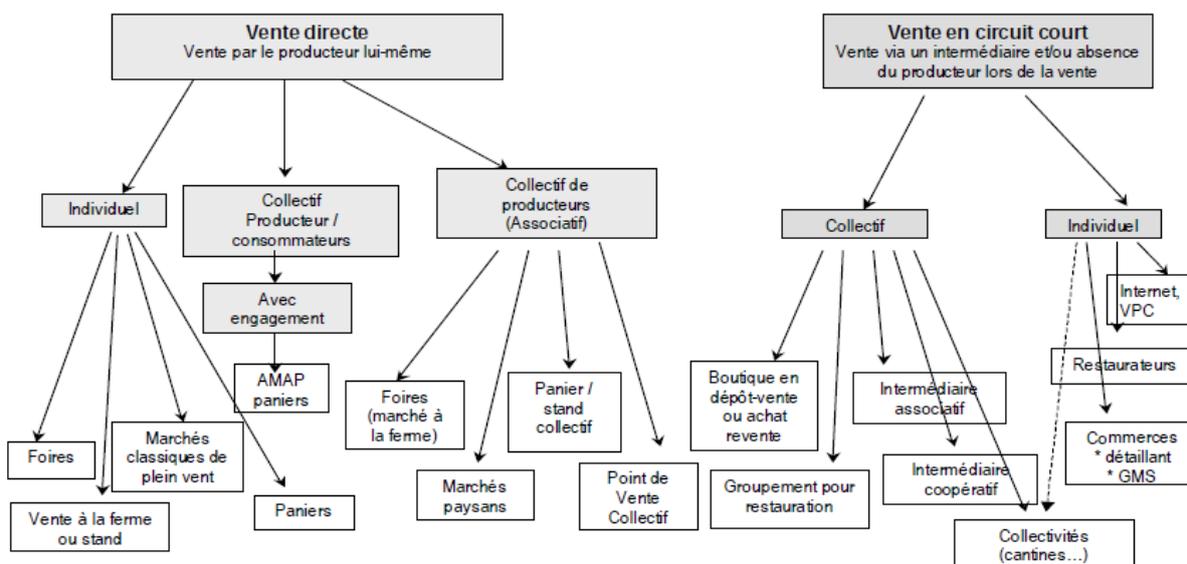
3. Les différents circuits courts

Selon le nombre d'intermédiaires qui existent entre le producteur et le consommateur, on distingue :

- les circuits longs : se caractérisent par l'existence d'une multitude d'intermédiaires qui œuvrent tout au long de l'acheminement du produit du producteur jusqu'au consommateur.

- les circuits courts : dans ce cas, le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur est limité. Ils regroupent deux grands types de commercialisation : la vente directe (sans intermédiaires) et la vente indirecte (un seul intermédiaire). Le schéma suivant présente les circuits courts pratiqués dans la filière fruits et légumes frais en France.

Figure n°7 : Les différents circuits courts



Source : Aubry C., Chiffolleau Y., 2009

A l'échelle nationale, les fruits et légumes sont principalement commercialisés via les circuits longs alors que les circuits courts restent complémentaires. En effet, 4 % des fruits et légumes sont achetés en vente directe et 7 % si on prend en compte l'ensemble des circuits courts⁹.

4. Développement durable

a. Définition

« Nous tenons aujourd'hui l'avenir entre nos mains. Ensemble, nous devons faire en sorte que nos petits-enfants n'aient jamais à nous demander pourquoi nous n'avons pas fait ce qu'il fallait et les avons laissé subir les conséquences de notre inaction »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, 2007

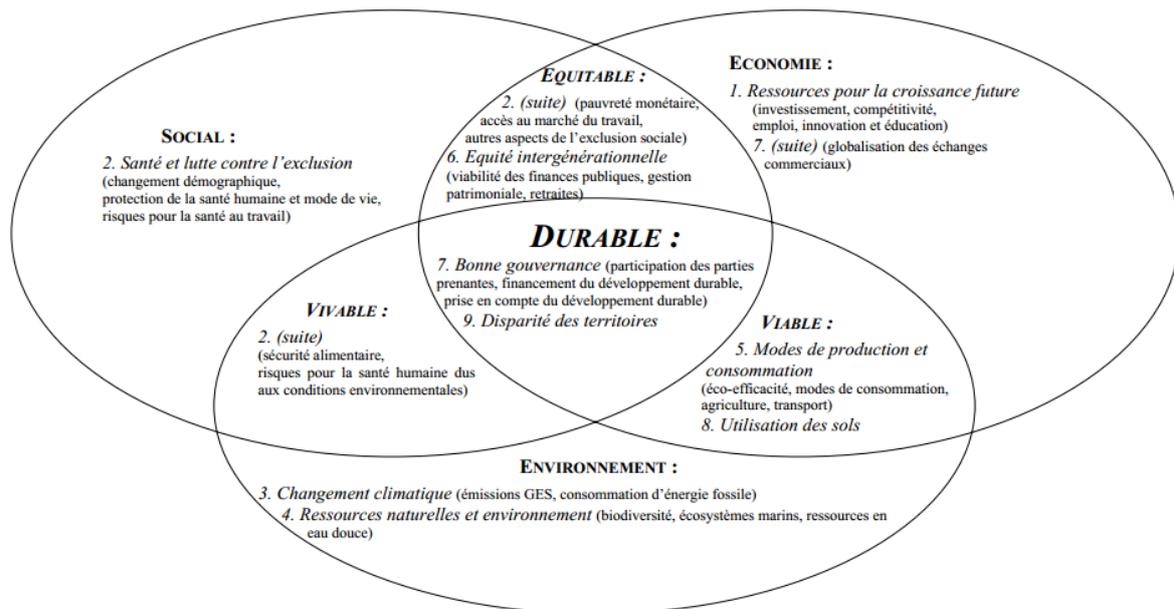
Le développement durable (DD) est défini comme étant un développement capable de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette première définition du DD donnée par le rapport Brundtland en 1987 fait référence jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, c'est un développement qui fait la conciliation entre la croissance économique, la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles (UNESCO, 2012).

Les trois piliers du développement durable :

⁹ http://www.pays-sud-bourgogne.fr/wp-content/uploads/2013/06/pays_sud_bourgogne_etude_circuits_courts.pdf

- le pilier économique : c'est la capacité à créer des richesses et à améliorer les conditions de vie matérielles ;
- le pilier social : c'est la capacité à satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion et l'équité intergénérationnelle ;
- le pilier environnemental qui vise à préserver la diversité des espèces et les ressources naturelles et énergétiques.

Figure n°8 : Les trois piliers / dimensions du DD



Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2007

La question du développement durable n'est pas nouvelle. En 1970 les experts du club de Rome ont publié un rapport « Halte à la croissance » mettant en évidence ce que l'on a appelé « la croissance zéro ». Ensuite, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain a soulevé la question en 1972 avant que la notion de développement durable ne soit définie par le rapport de Brundtland puis officialisée en 1992 par le sommet de la terre à Rio de Janeiro (Bovar et al., 2008).

b. Les principes du DD

Les principes de développement durable sont comme suit (Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, 2006) :

- santé et qualité de vie : les gouvernements doivent assurer la protection de la santé publique ainsi que l'amélioration de la qualité de vie ;
- équité et solidarité sociales ;
- protection de l'environnement ;
- efficacité économique ;
- participation et engagement : cela signifie que la définition d'une vision du développement doit être en concertation avec les citoyens ;
- accès au savoir ;
- subsidiarité ;

- partenariat et coopération intergouvernementale ;
- prévention ;
- précaution ;
- protection du patrimoine culturel ;
- préservation de la biodiversité ;
- respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;
- production et consommation responsables ;
- pollueur payeur ;
- internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

c. Les indicateurs de DD

Afin de mesurer l'impact des circuits courts, il est indispensable de choisir une grille de lecture mettant en relation les dimensions économiques, environnementales et socio-territoriales.

Indicateurs économiques : les indicateurs retenus pour évaluer les résultats économiques¹⁰ sont :

- le chiffre d'affaires (CA) ramené à la surface et au temps de travail ;
- la valeur ajoutée (VA) ramenée à la surface et au temps de travail. La VA correspond au bénéfice dégagé après paiement des charges opérationnelles. Elle est utilisée pour rémunérer le travail des producteurs et des salariés (revenu et charges sociales), payer les charges de structure, les impôts et taxes, les intérêts financiers et assurer la durabilité à travers le financement des investissements ;
- l'excédent brut d'exploitation avant main d'œuvre (EBE avant MO) ramené à la surface et au temps de travail : VA – charges de structures hors charges salariales ;
- le nombre d'emplois.

Indicateurs environnementaux : très difficiles à mettre en place, la construction d'indicateurs environnementaux est actuellement en pleine effervescence. Dans ce cas, il s'agit d'évaluer l'impact des circuits courts sur les économies de matières et d'énergie. Les indicateurs retenus dans ce travail sont :

- gestion de la biodiversité et types de pratiques agricoles ;
- l'empreinte écologique ;
- l'efficacité énergétique ;
- gestion des déchets.

Indicateurs socio-territoriaux : dans la littérature, il y a plusieurs indicateurs socio-territoriaux mais nous allons nous limiter aux indicateurs suivants:

- lien producteur consommateur ;
- gestion des approvisionnements ;
- gestion de l'emploi.

¹⁰ Développer une activité de valorisation de légumes et petits fruits en circuit court, 2013

Conclusion

Tout au long du processus de recherche de l'information, nous avons remarqué une abondance de l'information traitant la filière de fruits et légumes frais en France et les circuits courts. Pourtant, nous avons été confrontés à une grande difficulté pour trouver de l'information traitant la problématique à l'échelle régionale ou locale. Ce problème vient surtout de la pénurie des études scientifiques ainsi que d'un manque de conscience de l'importance que représentent les circuits courts à l'échelle d'un territoire.

Chapitre 3 : Situation de la filière de fruits et légumes frais au Nord de la France

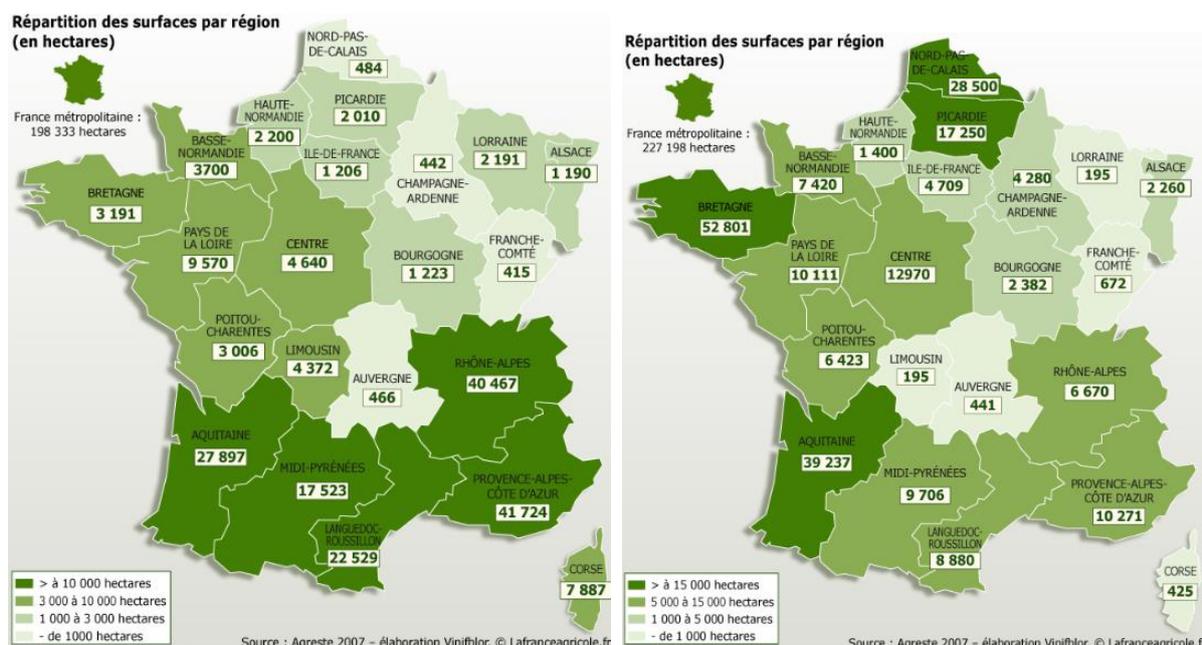
Introduction

Dans cette partie de l'analyse, nous avons jugé très intéressant de forger notre propre idée sur la situation de la filière de fruits et légumes frais dans les régions étudiées afin de mieux comprendre le contexte général de l'étude. Pourtant, cette analyse est loin d'être une analyse complète de filière qui nécessite de prendre en considération beaucoup plus d'aspects dans l'étude.

I. Les bassins de production

On constate que la production des fruits et légumes est répartie sur tout le territoire français grâce à la présence d'une demande proche mais aussi d'un climat et d'un sol favorables. En effet, chaque département conserve une production fruitière et légumière. Toutefois, La production fruitière se concentre dans le sud notamment les régions : Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées. Au Nord, les surfaces dédiées à la production fruitière sont moins importantes et les régions pionnières sont : Pays de la Loire, Centre, Bretagne et la Basse-Normandie. En ce qui concerne la production légumière, elle se concentre en Bretagne, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et dans la Picardie.

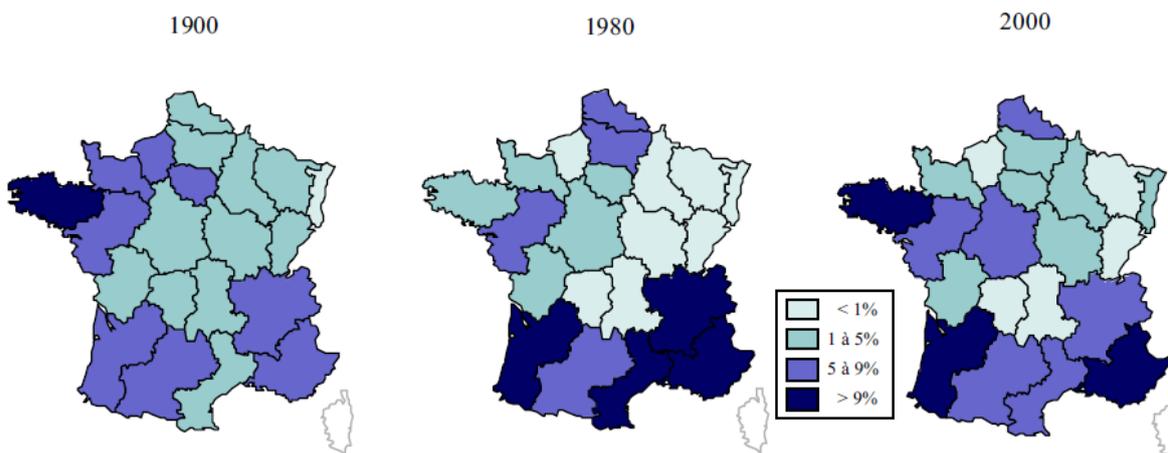
Figure n°9 : Surfaces dédiées à la production fruitière (à gauche) et légumière (à droite) (2007)



Source : <http://www.lafranceagricole.fr>

La figure ci-dessous montre une évolution des bassins de production au cours du temps. A partir d'une production assez répartie en 1980, on assiste à l'émergence de pôles de production à long terme. Cette concentration est notamment le fait de la production légumière puisque la production fruitière est géographiquement stable depuis les années 70.

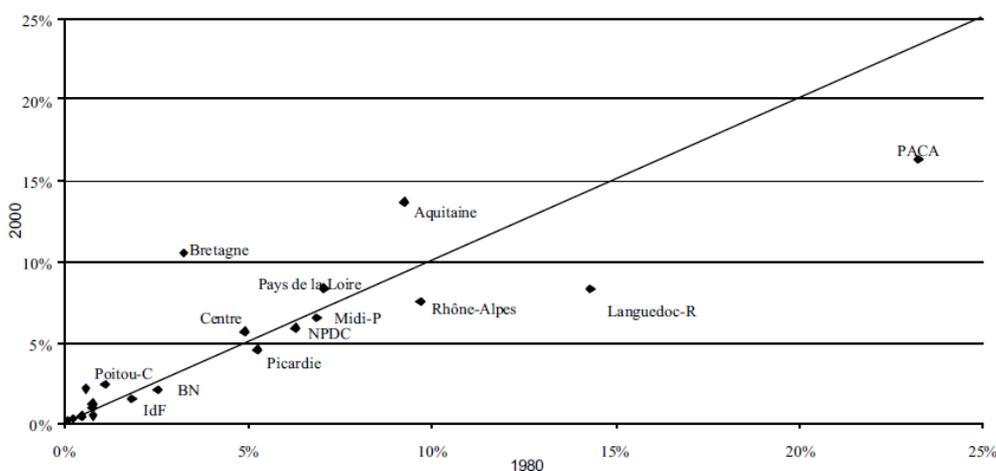
Figure n°10 : Evolution de la répartition de la production française de fruits et légumes (nc pommes de terre) entre 1900 et 2000



Source : PREDIT et GEODE d'après AGRESTE

Parmi les régions qui ont émergé en tant que régions de production entre 1980 et 2000, on distingue l'Aquitaine, la Bretagne et le Pays de la Loire au détriment de PACA, du Languedoc Roussillon et de Rhône-Alpes. La diagonale dans la figure ci-dessous représente une situation en 1980 identique à celle en 2000. Les régions situées au-dessus de la diagonale participent beaucoup plus à la production nationale en 2000 qu'en 1980.

Figure n°11 : Comparaison des parts relatives régionales



Source : PREDIT et GEODE d'après AGRESTE

II. La filière de fruits et légumes frais dans les régions Nord

Dans cette section, nous faisons une description des filières de fruits et légumes frais dans les régions nord tout en mettant l'accent sur les circuits de commercialisation de ces produits. Ainsi, on s'est focalisé sur les régions suivantes : Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche Comté, Bourgogne, Ile-de-France, Centre et Pays de la Loire. Le tableau suivant donne un aperçu général sur quelques spécificités de chaque région.

Tableau n°7 : Les surfaces en 2012

En hectares	Surface totale	Surface agricole	Surface agricole des exploitations	Fruits	Légumes
Bretagne	2 750 667	1 728 340	1 645 999	2 811	40 363
Basse-Normandie	1 773 971	1 301 600	1 205 100	5 420	6 435
Haute-Normandie	1 233 375	803 574	772 498	2 900	1 610
Picardie	1 951 779	1 354 531	1 324 387	2 197	19 386
Nord-Pas-de-Calais	1 245 083	830 659	821 048	395	29 076
Champagne Ardenne	2 571 984	1 551 693	1 535 320	373	4 150
Lorraine	2 366 902	1 153 837	1 132 291	2 068	249
Alsace	833 166	338 932	336 046	1 176	2 521
Franche Comté	1 630 837	716 671	662 659	359	810
Bourgogne	3 175 226	1 883 232	1 760 432	1 391	2 467
Ile-de-France	1 196 474	582 403	567 681	1 021	4 292
Centre	3 953 586	2 406 753	2 319 799	4 001	10 793
Pays de la Loire	3 240 376	2 204 917	2 102 591	9 213	10 123

Source : FranceAgriMer, 2013

1. Bretagne

La Bretagne est la première région agricole de France avec 12 % de la production brute standard nationale et une production essentiellement tournée vers l'élevage qui a représenté 70 % du CA agricole de la région en 2012. Il est à noter que 55 % des exploitations bretonnes sont de grandes exploitations avec une production moyenne de 300 300 €. En plus de l'élevage, la région occupe une place importante dans la production de fruits et légumes frais.

a. Production

La Bretagne est la première région légumière française et la 6ème à l'échelle européenne avec une production de 497 500 tonnes de légumes frais (hors pommes de terre) dont 85 % sont des légumes de plein champ et 15 % des productions sous abris. La superficie agricole des exploitations est de 1 645 999 ha. Les cultures légumières couvrent 40 363 ha ce qui représente 21 % de la surface nationale légumière très loin devant l'Aquitaine (15 %) et le Nord-Pas-de-Calais (12 %). La surface consacrée à la culture fruitière n'est que de 2 811 ha. Les fruits et légumes sont principalement cultivés sur des terres limoneuses et fertiles de la côte nord caractérisée par un climat océanique doux et tempéré.

Tableau n°8 : Production légumière en 2011

Légumes	Quantités 2010/2011 (en tonnes)
Choux-fleurs (printemps, été, automne)	269 944
Brocolis	10 278
Romanescos	1 164
Choux-fleurs de couleur	2 165
Artichauts (camus, castel)	34 671
Petits artichauts	4 411
Tomates	83 998
Fraises	736
Salades d'été et 4 ^{ème} gamme	17 733
Salades d'hiver	106
Laitues-iceberg (marché du frais)	361
Concombres	149
Choux-pommes (vert, rouge, blanc)	10 306
Echalotes	28 660
Endives	7 446
Haricots ½ sec	6 082
Poireaux	4 132
Carottes	5 309
Oignons de conservation	2 222
Fenouils	282
Petits pois	383
Céleris	4 816
Courgettes	2 146

Source : CERAFEL, 2012

A l'échelle nationale, la région occupe la première position de production de choux-fleurs (73 % de la production française), d'artichauts (73 %) et de tomates sous serre (27 %).

En 2011, 580 exploitations ont produit 30 000 tonnes de légumes bio, sur 3 027 ha.

b. Exportation

La région exporte 34 % de la production légumière soit 169 150 tonnes notamment vers l'Allemagne qui domine avec 48 % des exportations. Avec 149 000 tonnes en 2011, le chou-fleur est le principal légume exporté.

c. Emploi

L'activité légumière est une filière fortement créatrice d'emploi avec 15 000 emplois, dont 10 000 en production et 5 000 dans les entreprises de transformation, transport, fabrication d'emballages, etc.

d. Distribution

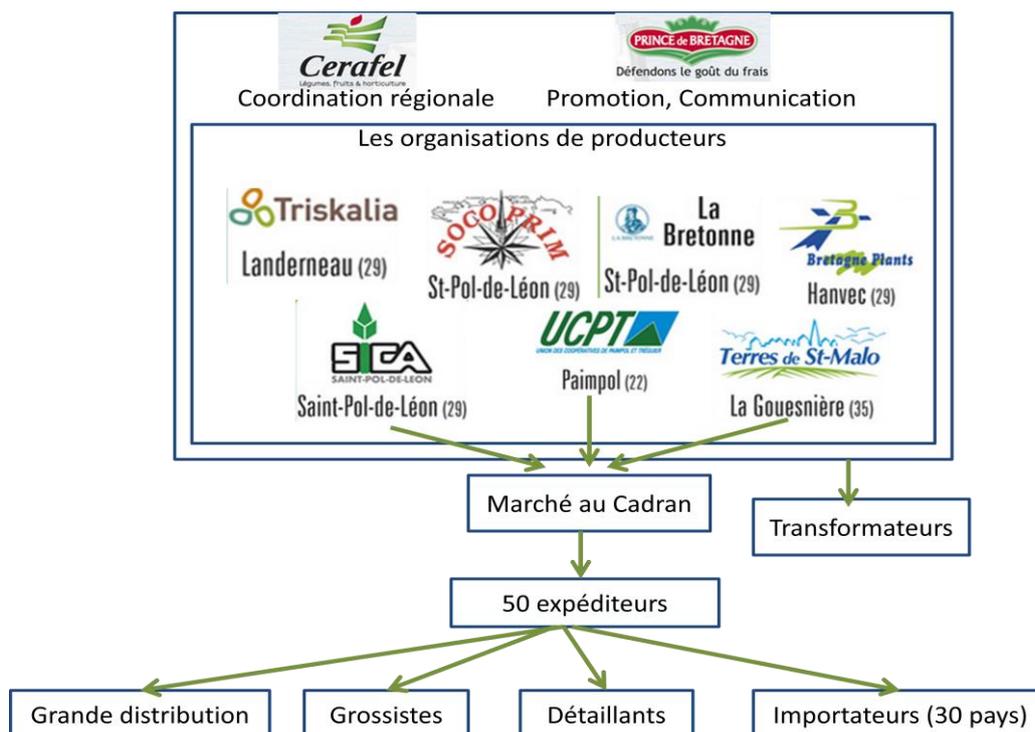
La production légumière du littoral nord de la Bretagne est principalement destinée à la vente en direct sachant qu'une partie de la production est orientée vers la transformation dans le cadre de contrats spécifiques (produits à double fin) (CERAFEL, 2012).

Parmi les exploitations cultivant des légumes en bio, 9 sur 10 font de la vente directe.

e. Organisation de la filière

Dans l'objectif de rassembler la production, la gérer et l'organiser, les producteurs ont créé le comité économique régional agricole fruits et légumes (Cerafel) visant à mettre en place des outils de gestion de marché, de promotion, d'expérimentation, etc. Il est composé de sept OP : SICA, Coopagri, Socoprism, la Bretonne, UCPT, Terres de St-Malo et Bretagne Plants. De même, un service marketing « Prince de Bretagne » est créé au sein du Cerafel afin d'assurer, en partenariat avec les expéditeurs, les fonctions de publicité, animations en magasins, veille commerciale, innovation produits, recherche de nouveaux marchés,...

Figure n°12 : Organisation de la filière légumière fraîche en Bretagne



Source : L'auteur d'après des données de CERAFEL, 2012

La commercialisation des légumes en Bretagne est assurée par une cinquantaine d'expéditeurs. La mise en marché est assurée essentiellement par le marché au Cadran qui remplit les fonctions d'attribution des volumes et la fixation des prix. Ce mécanisme est particulièrement important pour des produits comme le chou-fleur, caractérisé par des variations de volumes au jour le jour, en fonction de la météo, et par conséquent des variations de prix (SICA, 2014).

Figure n°13 : Indicateur de marché endive frais

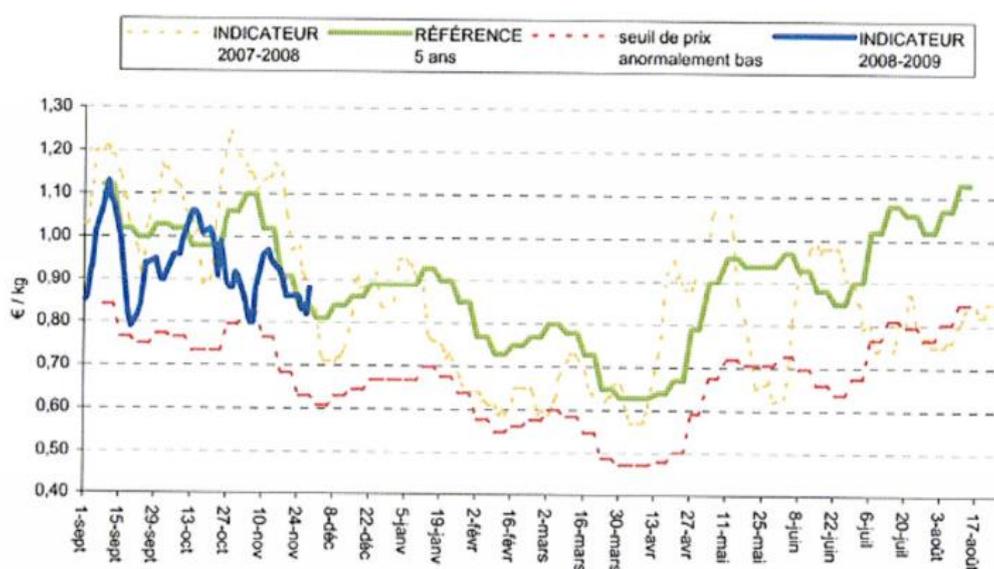
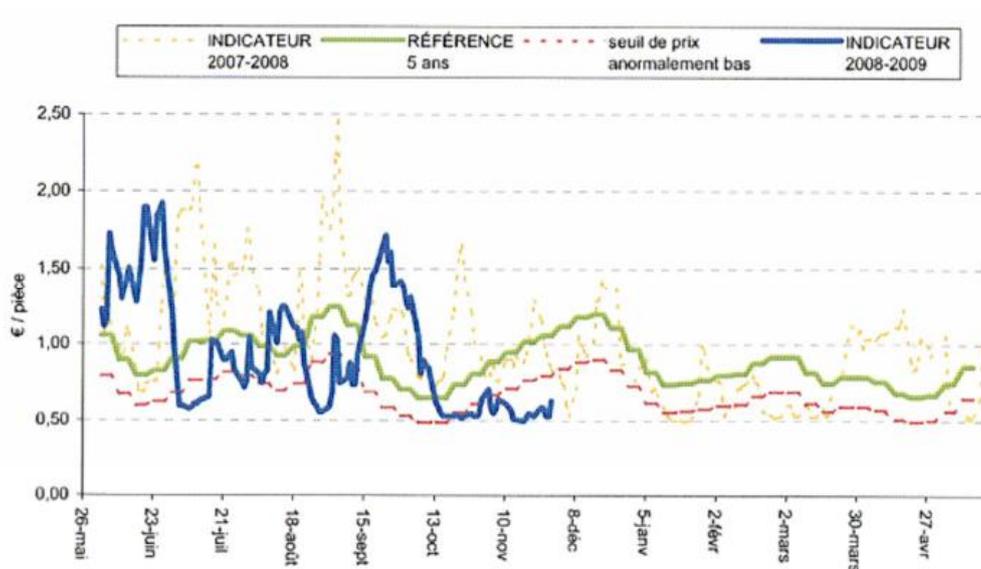


Figure n°14 : Indicateur de marché chou-fleur frais



Source : Dubois et Réallon, DRAF Bretagne, 2008

La mise en vente par le Cadran repose sur quatre fondements :

- la confrontation de l'offre et de la demande ;
- la transparence des prix et des transactions ;
- la centralisation et la garantie des paiements ;
- la solidarité entre producteurs.

D'autres acteurs jouent des rôles cruciaux tels que (SICA, 2014) :

- ISFFEL (Institut de Formation Fruits et Légumes): formation des acteurs de la filière ;
- OBS (Organisation Bretonne de Sélection) : création variétale et production de semence ;
- VEGENOV (Bretagne Biotechnologie végétale) : recherche appliquée, analyse sensorielle,...

- 2 stations expérimentales (Caté, SECL) : expérimentation agronomique ;
- chambre d'agriculture : conseil, diffusion.

2. Normandie

Cette région, formée de la Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne) et de la Haute-Normandie (Eure, Seine-Maritime), est une région à vocations multiples (élevage, cultures, pêche, agroalimentaire) comptant 43 900 exploitations représentant 2,2 millions d'hectares. En plus de la production du beurre et du fromage et de l'élevage des chevaux, les fruits et légumes trouvent leur place au sein du tissu agricole de la région.

a. Production

La production légumière normande est essentiellement localisée en Basse-Normandie dans le littoral de la Manche grâce à des sols et un climat favorables. En effet, 60 % des exploitations légumières sont concentrées en Basse-Normandie et la Manche en regroupe 46 % à elle seule ce qui fait qu'elle est le premier département légumier normand et le 12^{ème} à l'échelle nationale en termes de surface. En 2012, la surface consacrée aux cultures légumières dans la région est de 8 045 ha alors que les cultures fruitières représentent 8 320 ha. Les légumes phares sont les carottes, poireaux, choux, betteraves potagères, laitues et navets potagers. La Haute-Normandie est beaucoup plus connue pour le maraîchage localisé dans la vallée de la Seine. (Chambre d'Agriculture de Normandie, 2013)

En Normandie, les exploitations disposant d'une surface en légumes frais sont un peu plus de 1 000 exploitations dont 2/3 en Basse-Normandie et 300 sont spécialisées dans cette production.

Tableau n°9 : Production 2011 de légumes dans les départements normands

Légumes	Production en quintaux	Rang du département en quantité produite	Production du dpt/France
Carotte (50)	683 478	3 ^e	11%
Poireau (50)	402 445	1 ^{er}	25%
Autre chou (50)	160 783	1 ^{er}	14 %
Chou-fleur (50)	146 772	4 ^e	4 %
Betterave potagère (76)	86 240	2 ^e	7 %
Laitue (50)	75 528	6 ^e	3 %
Navet potager (50)	62 902	1 ^e	12 %
Salsifis (76)	53 376	2 ^e	22 %
Autre salade (50)	48 641	2 ^e	9 %
Oignons de couleur (50)	40 943	10 ^e	1 %
Céleri rave (50)	40 726	2 ^e	6 %

Source : Chambre d'Agriculture de Normandie

Bien que la surface en cultures légumières ne dépasse pas 1 % de la SAU normande, la Manche domine la production de poireau avec 25 % du volume national, des choux et du navet potager avec 18 et 12 % respectivement. De même, la production de carottes n'est pas d'une moindre importance malgré la chute de la surface cultivée de 4 500 ha à 1 627 ha entre 1990 et 2011 notamment à cause de la concurrence d'autres régions comme l'Aquitaine.

Pour l'année 2014, les prévisions sont plutôt encourageantes pour la production légumière en Basse-Normandie. Les quantités récoltées dépasseraient de 10 % celles de l'année dernière malgré une baisse continue des surfaces cultivées (Agreste, 2014).

En ce qui concerne les fruits, les principales productions sont les pommes avec 22 000 t/an et les poires avec 1 500 t/an (0,7 % au plan national).

Les fruits de table (pommes et poires) sont essentiellement présents en Haute-Normandie et dans le Calvados avec 664 ha de vergers de pommes de table pour une production de 16 861 t et 106 ha de poires de table.

Pourtant, la région reste spécialisée dans la production de fruits à cidres produisant chaque année 300 à 350 000 t alors que la production nationale de pommes à cidre est d'environ 500 à 600 000 t. Il est à noter que les pommes à cidres sont spécifiques et se distinguent des pommes de table par leur richesse en polyphénols (tanins).

D'autres fruits sont aussi cultivés notamment les petits fruits (framboises, groseilles, cassis, et myrtilles) qui ne dépassent pas une production annuelle de 391 t. La culture de fraises ne couvre que 85 ha avec une production de 842 t/an. De même, une production des fruits à noyau (bigarreaux, cerises, mirabelles, reines-claude et prunes) est localisée en Haute-Normandie et des fruits à coque (châtaignes, noix, noisettes) en Basse-Normandie (Chambre d'agriculture de Normandie, 2013).

b. Distribution

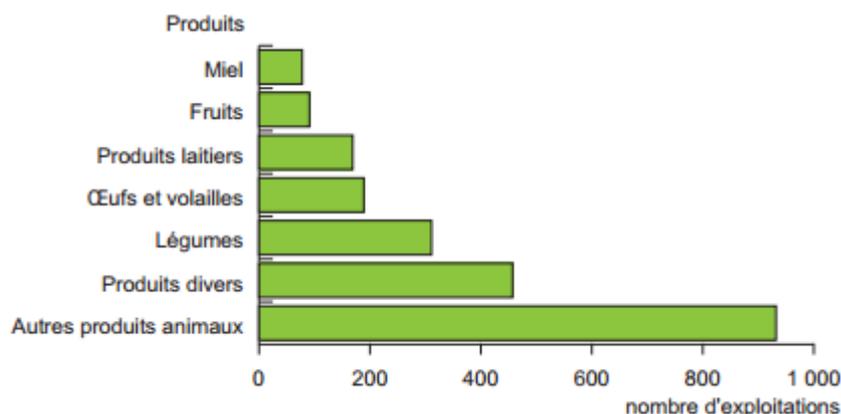
La commercialisation de la production légumière est assurée essentiellement à travers des circuits longs malgré le développement du circuit de commercialisation en direct par des producteurs indépendants, auprès de grossistes et marchés de gros, de la grande distribution ou en vente directe à la ferme ou sur les marchés locaux (Chambre d'Agriculture de Normandie, 2013).

Dans la filière biologique, la vente de légumes bio se fait de plus en plus par le système de paniers prépayés.

Les producteurs normands de fruits de table sont regroupés dans le cadre d'une association appelée Norm'Envie permettant de commercialiser leurs produits particulièrement les pommes et poires de tables sous la marque « Croquine Normandie ». Les grandes et moyennes surfaces, la vente directe et les détaillants restent les principaux débouchés.

Pour les petits fruits, les principaux modes de commercialisation sont les circuits courts : marché de détail, vente directe, pâtisserie, etc.

Figure n°15 : Commercialisation de fruits et légumes en circuits courts- Basse-Normandie



Source : Agreste, 2012

Il est à noter que la récolte des légumes est souvent difficile à cause de la coïncidence du mois de récolte avec des périodes pluvieuses. Ainsi, le marché est très mauvais et les prix restent très bas même si l'offre est faible. Par exemple, le prix des carottes catégories I est de 0,20 à 0,25 €/kg et 0,30 à 0,45 €/kg pour les poireaux.

3. Picardie

Avec une surface agricole de 1,3 millions d'hectares, la production agricole en Picardie est très diversifiée notamment avec les cultures de blé tendre, betteraves, pommes de terre, oléagineux et légumes. La région excelle dans le secteur de la fabrication du sucre occupant ainsi une place très importante dans l'économie régionale avec 24 % des salariés du secteur. Il est à noter que l'agriculture représente plus de 70 % de la surface régionale.

a. Production

Dans la région, les légumes produits sont notamment les endives (153 000 tonnes), les haricots (60 000 tonnes), les petits pois (48 000 tonnes) et les épinards (13 500 tonnes). En ce qui concerne la production fruitière, on trouve notamment les poires et les pommes mais aussi des fruits rouges (fraise, framboise, groseille, cassis,...)¹¹.

b. Commercialisation

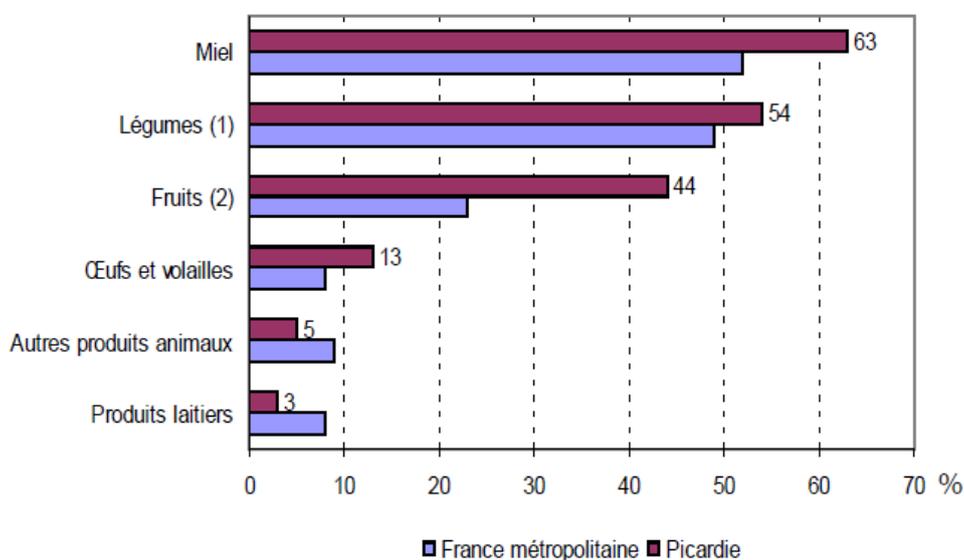
Il est à noter que la production légumière destinée à la vente en gros et ½ gros est quasi inexistante. Pourtant, on observe qu'il y a une production destinée à la vente directe et à la transformation. Au niveau de la région, il y a une forte demande des produits locaux mais elle est généralement satisfaite par des productions extérieures à la région. Ainsi, il y a de grandes opportunités afin de se lancer dans la production de fruits et légumes frais. (Chambre d'agriculture Picardie, 2014)

Les circuits courts sont plutôt orientés vers les productions marginales. En effet, sur les 487 exploitations picardes cultivant des légumes (hors légumes de plein champ destinés à l'industrie), 262

¹¹ <http://www.rungisinternational.com/fr/bleu/enquetesrungisactu/Picardie671.asp>

exploitations commercialisent au moins une partie de leur production en circuits courts, soit 54 % des exploitations. Ce taux est plus élevé que le niveau national. De même pour la filière de fruits : 44 % des producteurs de fruits optent pour ce mode pour commercialiser leur production.

Figure n°16 : Pourcentage des producteurs commercialisant leur production en circuit court



(1) légumes non compris ceux pour l'industrie (2) fruits non compris raisin de table

Source : Agreste, 2012

4. Nord-Pas-de-Calais

a. Présentation

Densément peuplée, la région Nord-Pas-de-Calais est un bassin de consommation avec une forte dynamique. De même, c'est une grande région de production agricole : 66 % de son territoire est occupé par l'agriculture avec 2 263 exploitations agricoles (Agreste, 2011).

La surface agricole au niveau de la région s'étend sur 831 000 hectares. Le secteur agricole et agroalimentaire représente 11 % du PIB de la région et 5 % de ses emplois (FranceAgriMer, 2013).

La production végétale occupe une place très importante au sein du tissu agricole de la région avec 65 % du chiffre d'affaires agricole devant la production animale (30 %) et la pêche (5 %).

Tableau n°10 : importance de la production végétale en Nord-Pas-de-Calais

Productions	En Milliards d'euros	Répartition en %
Végétales	1,66	65
Animales	0,76	30
De la pêche	0,14	5
Total	2,56	100

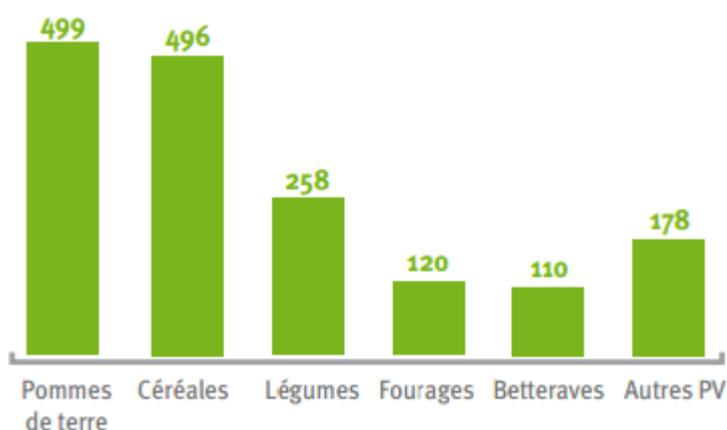
Source : DRAAF Nord-Pas-de-Calais, 2014

b. Production

La région du Nord-Pas-de-Calais représente une production légumière importante et diversifiée et ce grâce à la diversité ainsi qu'à la richesse de ses sols. Ainsi, les légumes frais atteignent un volume de 140 000 tonnes et on trouve notamment le chou-fleur, le poireau, l'oignon et la salade. La mise en place d'un pôle légumier au niveau de la région, qui vise à réunir les moyens de développement technique et de recherche appliquée sur les légumes, a contribué à améliorer la qualité des exploitations et des produits à travers l'élaboration de certifications internationales, labels,...

Le marché du frais regroupe mille exploitations produisant des légumes de plein champ ce qui représente une surface de 5 800 ha. Ces exploitations sont généralement de grande taille du point de vue économique et les surfaces légumières ne correspondent qu'à 10 % de leur surface totale (Agreste Nord-Pas-de-Calais, 2012).

Figure n°17 : Place de la production légumière (chiffre d'affaires en millions d'euros)



Source : Source : DRAAF Nord-Pas-de-Calais, 2014

La région du Nord-Pas-de-Calais est le troisième producteur de légumes à l'échelle nationale avec un chiffre d'affaire de 258 millions d'euros soit 13 % du CA agricole national. Il est important de noter que la France est le premier producteur mondial d'endives et que les régions du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie assurent 80 % de cette production.

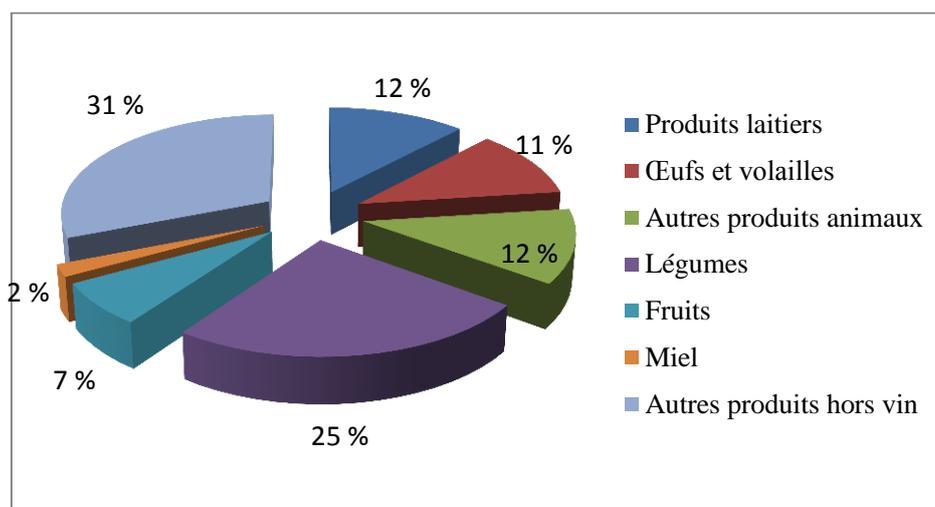
La production fruitière concerne notamment la pomme (13 000 tonnes) et la fraise¹².

c. Les circuits de commercialisation

Au Nord-Pas-de-Calais, les circuits courts concernent 25 % des ventes en légumes tandis qu'ils représentent 7 % des fruits vendus. Pour révéler l'importance de ces circuits et à titre d'exemple, il suffit de noter que pour 45 % des exploitations légumières concernées, les circuits courts représentent plus de 50 % du chiffre d'affaires.

¹² <http://www.rungisinternational.com/fr/bleu/enquetesrungisactu/regionnordpdc638.asp>

Figure n°18 : Produits commercialisés en circuits courts



Source : Agreste – Nord-Pas-de-Calais, 2011

Par exemple, la culture du poireau est réalisée sur 500 exploitations et 85 % d'entre elles commercialisent leur production en circuits courts. La moitié de ces exploitations utilisant les circuits courts vend plus de 75 % de ses légumes directement au consommateur ou à un intermédiaire unique (Agreste Nord-Pas-de-Calais, 2012).

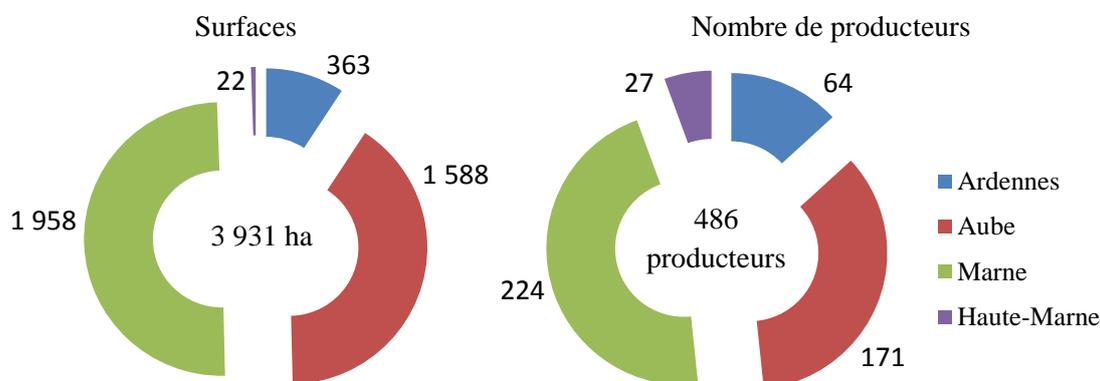
Le nombre d'exploitations légumières commercialisant en circuits courts au Nord-Pas-de-Calais est de 840 (520 au Nord et 320 au Pas-de-Calais) alors que ce nombre est de 14 250 à l'échelle nationale, soit presque 6 % (Agreste Nord-Pas-de-Calais, 2011).

5. Champagne-Ardenne

a. Production

Bien que la filière légumière ait un faible poids en termes de surfaces et de nombre d'exploitations, elle est très grande pourvoyeuse d'emplois avec 1 115 UTA (unités de travail annuel), soit 1 UTA pour 3,5 ha contre 1 UTA pour 38 ha en moyenne en région. En effet, selon le recensement général agricole 2010, les producteurs de légumes frais (hors pommes de terre) sont au nombre de 486 représentant ainsi 2 % des exploitations agricoles régionales et 0,25 % de la SAU avec 3 931 ha. Néanmoins, entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations légumières a reculé de 31 % et les surfaces de 20 % ce qui explique la régression de la production régionale en légumes bien que la demande locale soit en pleine croissance (Chambres d'agriculture Champagne-Ardenne, 2014).

Figure n°19 : Les légumes frais, fraises et melons



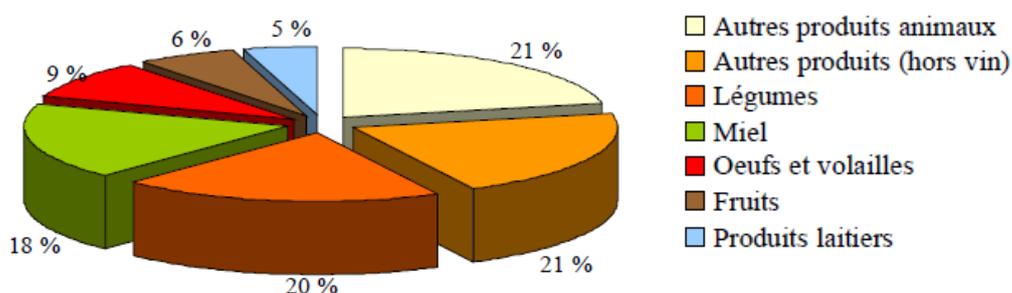
Source : L'auteur d'après des données de la chambre d'agriculture Champagne-Ardenne

Parmi les 486 producteurs de légumes en Champagne-Ardenne, 50 sont certifiés bio.

b. Circuits de commercialisation

Les légumes frais représentent 20 % des produits commercialisés en circuits courts au sein de la région égalisant ainsi la moyenne nationale (20 % en France métropolitaine) tandis que les fruits frais ont une part de 6 %.

Figure n°20 : Part des fruits et légumes commercialisés via les circuits courts



Source : Agreste Champagne-Ardenne, janvier 2012

En 2010, 248 producteurs de légumes frais vendaient au moins une partie de leur production en circuits courts représentant ainsi 51 % des exploitations légumières. En outre, il y a le développement des « Paniers Fraîcheurs » dans les gares de la région, des marchés de producteurs ainsi que l'apparition d'un nouveau concept de vente directe avec les *drives* fermiers (Chambres d'agriculture Champagne-Ardenne, 2014).

6. Lorraine

Avec une SAU de 1 140 000 ha, la région de Lorraine compte essentiellement une agriculture de polyculture-élevage, basée sur les grandes cultures, le lait et la viande bovine qui représentent 85 % du chiffre d'affaires agricole en 2012 (FranceAgriMer, 2013). Les cultures de fruits et légumes sont très peu présentes dans la région. Pourtant, c'est un secteur qui emploie beaucoup de main-d'œuvre d'où la volonté de favoriser son développement.

a. Production

Malgré une augmentation annuelle de la surface de 6 % depuis 2000, les cultures légumières (légumes frais, fraise et melon) ne représentent que 306 ha en Lorraine principalement cultivées en plein champ (parcelles en plein air ou sous abris bas). La majorité des agriculteurs ont moins de 50 ares de plein champ tandis qu'une minorité a plus de 10 ha.

Tableau n°11 : Surface de légumes selon les systèmes de production

	Nombre d'unités	Surface en ha	Surface moyenne en ha
Plein champ	203	269	1,3
Serre chauffée	23	23	1,0
Serre non chauffée	93	14	0,2

Source : Agreste, 2012

La plupart de ces exploitations existent le long de la Moselle caractérisée par des sols propices et une forte population. Il est à noter que les exploitations spécialisées en légumes représentent 31 % des surfaces de cette production.

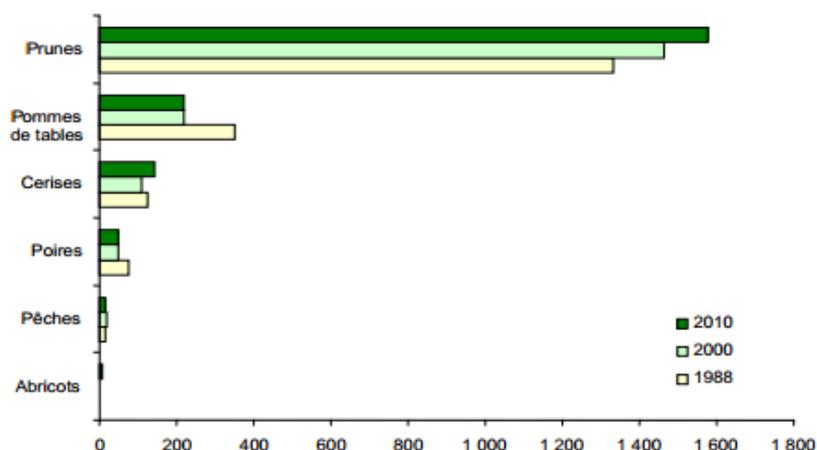
Tableau n°12 : Répartition des exploitations légumières selon les départements

Département	Surface de légumes en ha	Nombre
Meurthe-et-Moselle	82,40	59
Meuse	70,47	30
Moselle	102,29	57
Vosges	50,96	60
Total	306,12	206

Source : Agreste, 2012

En ce qui concerne la filière de fruits, le nombre d'exploitations fruitières est stable depuis plusieurs décennies. Pourtant, la surface des vergers est en pleine augmentation soit l'inverse de la tendance nationale. Elle a atteint 2 300 ha en 2010. Cette hausse concerne plus particulièrement les surfaces en pruniers (comprenant les mirabelliers et quetschiers) qui sont passées de 1 300 ha en 1988 à près de 1 600 ha en 2010. Les surfaces des autres principaux fruits sont stables ou en faible augmentation notamment les fruits à noyau tels que les cerises, les pêches et les abricots ainsi que les fruits à pépins comme les pommes de table et les poires.

Figure n°21 : Evolution des superficies de vergers en Lorraine en hectare



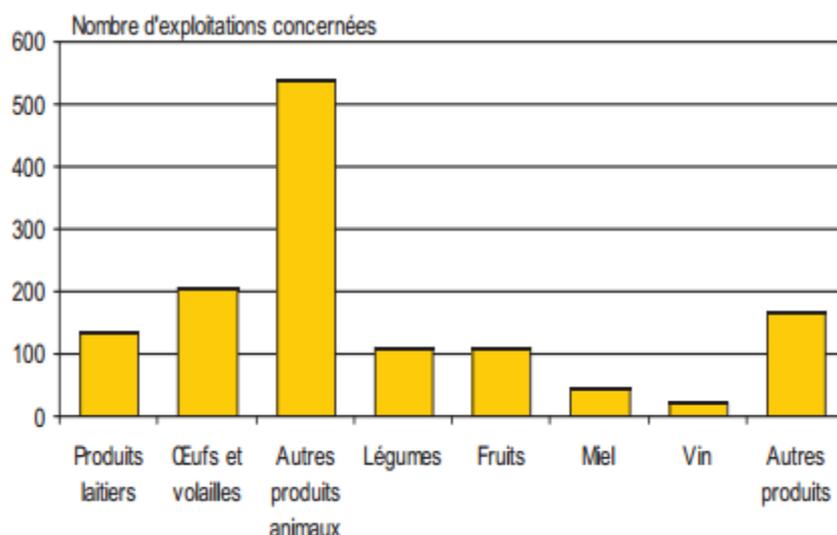
Source : Agreste, 2012

En Lorraine, le fruit emblématique de la région est la mirabelle avec 90 % des surfaces en prunes soit 1 375 ha.

b. Circuits de commercialisation

Les producteurs lorrains de légumes choisissent les circuits courts pour la commercialisation de leurs produits. En effet, 83 % d'entre eux y font appel dépassant ainsi la moyenne nationale qui est de 55 %. C'est une spécificité de la région du fait de l'absence de structures collectives de commercialisation. En effet, on compte 111 exploitations légumières et 111 exploitations fruitières pratiquant ce mode de commercialisation.

Figure n°22 : Commercialisation en Circuits courts



Source : Agreste Lorraine, 2011

Ainsi, les circuits courts représentent la moitié ou plus du chiffre d'affaires d'un producteur sur deux. Ces producteurs souffrent souvent d'une situation financière difficile. Le circuit court le plus présent au niveau de la région est la vente à la ferme suivie de la vente sur les marchés à proximité des villes.

Il est à noter qu'il est très rare qu'un producteur choisisse un seul circuit de commercialisation, il combine plusieurs modes de commercialisation. En Lorraine, 34 % des producteurs de légumes ont un seul mode de commercialisation qui est généralement la vente à la ferme, 41 % ont recours à deux circuits et 25 % au moins à trois circuits.

En ce qui concerne les producteurs de fruits, les circuits de commercialisation les plus utilisés sont :

- la vente directe qui est le mode le plus privilégié dans la région ;
- les marchés et les foires ;
- les grossistes et les moyennes et grandes surfaces (GMS).

En effet, 40 % des producteurs de prunes pratiquent les circuits courts.

7. Alsace

Située entre les massifs des Vosges et de la Forêt Noire, la région d'Alsace représente tous les atouts nécessaires au développement de la filière de fruits et légumes frais.

a. Production

En Alsace, la production maraîchère est ancienne et se concentre particulièrement à la périphérie des agglomérations (La Robertsau, Colmar, Sélestat). Cette production est très diversifiée permettant de proposer des produits tout au long de l'année. Il s'agit majoritairement de productions de plein champ.

**Tableau n°13 : Superficies de fruits et légumes dans la région d'Alsace (en ha et %)
(Données de 2010)**

Légumes		Fruits	
Choux à choucroute	630	Pommes de table	498
Asperges en production	450	Fraises	200
Ail, oignon, échalote	191	Mirabelles	126
Salades (laitues, chicorées, mâches)	187	Quetsches	119
Autres choux (fleurs, brocoli, de Bruxelles et autre)	171	Cerises	85
Céleris raves	100	Poires de table	43
Carottes	79	Framboises	41
Radis	66	Pommes à cidre	40
Navets potagers	65	Autre	47
Autre	221		
Total	2 160	Total	1 199

Source : DRAAF d'Alsace, 2013

Les fruits et légumes sont produits par près de 3 000 producteurs mais seulement 550 producteurs sont spécialisés cultivant ainsi 85 % des surfaces de fruits et légumes.

Les 170 producteurs professionnels alsaciens de la pomme de table assurent une production de 23 000 tonnes. Les principales variétés sont : Golden (20 % des surfaces), Jonagold (15 %) ainsi que Gala, Braeburn et Fuji (35 %).

En ce qui concerne la filière prune, 98 % des surfaces sont couvertes par les mirabelles et quetsches. La production annuelle moyenne de mirabelles est de 4 500 tonnes tandis que celle de quetsches est de 6 000 tonnes.

Il est à noter qu'un tiers de la production fruitière de la région est destiné à la transformation (jus de fruits,...).

b. Commercialisation

Les producteurs de fruits et légumes sont essentiellement tournés vers la vente directe du fait que la production est peu importante (un quart des producteurs commercialisent en circuit court, notamment en vente directe).

La filière est très peu organisée. En effet, il n'existe qu'une seule organisation de producteurs de légumes regroupant 14 producteurs. Les producteurs de fruits adhèrent à une OP lorraine et 2 OP allemandes. La vente en coopérative reste très limitée.

Les débouchés de commercialisation de pomme de table se partagent à 65 % en circuits longs, dont 20 % à l'export, et 35 % via des circuits courts.

La cohésion de la mise en marché et la promotion des mirabelles et quetsches sont prises en charge par l'APFNA (Association des Producteurs de Fruits à Noyaux d'Alsace).

Les cerises de tables sont essentiellement commercialisées en circuits courts à la hauteur de 60 % tandis que les circuits longs représentent 40 % notamment les centrales d'achat des GMS.

8. Franche-Comté

Avec 731 220 ha, l'agriculture franc-comtoise occupe 45 % de la superficie dont les prairies permanentes représentent 460 000 ha ce qui justifie l'orientation de la région dans l'élevage bovin. La filière de fruits et légumes frais reste moins développée.

Les fruits occupent une superficie de 359 ha alors que les légumes représentent 810 ha. Malgré la faible production, la région fournit de nombreuses variétés locales de pommes (dont la Reine des reinettes, la Belle fleur jaune, la Rambour, l'Abondance de Belfort,...). L'agriculture biologique représente 3,8 % de la SAU de la région (soit 25 283 ha) dont les fruits et légumes occupent 253 ha¹³.

9. Bourgogne

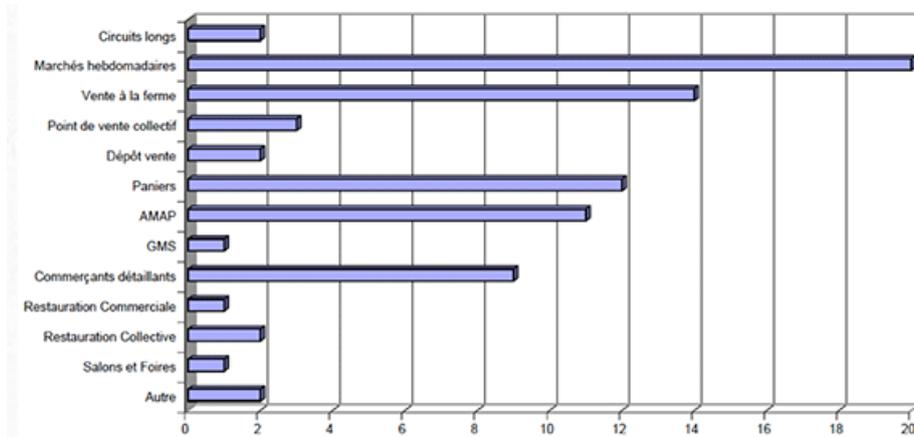
En Côte d'or, la production de légumes est assurée par deux catégories de producteurs : les producteurs de légumes de plein champ et les maraîchers diversifiés. Les premiers sont spécialisés dans la culture d'un ou deux légumes sur de grandes surfaces (5 à 10 ha) en complément des céréales ou de l'élevage. Les principaux légumes cultivés sont les oignons et les légumes d'industrie dont les haricots verts, les petits pois et les carottes. Ces producteurs commercialisent leurs produits à travers la mise en place de contrats avec des coopératives, des négociants ou des grossistes.

En ce qui concerne les maraîchers, ils ne cultivent que des légumes et ils sont soit :

- spécialisés dans la production des légumes suivants : la salade, le chou et le céleri rave. Dans ce cas, la surface cultivée est de 10 ha. La commercialisation se fait principalement sous contrat, à des détaillants ou à des centrales d'achats ;
- diversifiés avec au moins 10 légumes sur l'exploitation sur une surface de 4 à 5 ha. Dans ce cas, la commercialisation se fait essentiellement par les circuits courts (marchés de détail, vente directe à la ferme, paniers,...).

¹³ <http://www.rungisinternational.com/fr/bleu/enquetesrungisactu/Franche-Comte664.asp>

Figure n°23 : Les circuits de commercialisation des maraîchers bio en Bourgogne (2011)



Source : le Portail de Bio en Bourgogne, 2014

Les circuits de commercialisation les plus courants en maraîchage sont :

- les ventes aux marchés ;
- la vente directe à la ferme ;
- les systèmes paniers ;
- les AMAP ;
- les commerçants détaillants.

10. Ile-de-France

La filière de fruits et légumes est caractérisée par une grande diversité aussi bien par rapport aux modes de conduite qu'aux circuits de commercialisation

a. Production

Avec une superficie totale de 1,2 million d'hectares dont la surface agricole représente 572 276 hectares (soit 48 %), les cultures fruitières occupent 1 206 hectares alors que 4 663 hectares sont occupés par des cultures légumières. Les fruits et légumes représentent 20 % de la valeur de la production totale de l'Ile-de-France (végétaux et animaux, hors subventions) et 22 % de la valeur de la production végétale¹⁴ (FranceAgriMer, 2012).

Les exploitations légumières spécialisées d'Ile-de-France sont au nombre de 286 avec une surface cultivée moyenne de 7,5 hectares.

¹⁴ http://www.areflh.org/index.php?option=com_content&view=article&id=69&Itemid=22&lang=fr

Tableau n°14 : Les principales productions légumières en Ile-de-France (2012)

	Essonne	Seine-et-Marne	Val d'Oise	Yvelines	Petite Couronne	Total (ha)
Betteraves potagères	4	34	11	17	20	86
Carottes	13	24	17	29	8	91
Céleris raves	5	6	19	8	3	41
Choux et choux-fleurs	43	58	69	104	15	289
Concombres	3	6	6	6	1	22
Courgettes	17	10	16	22	5	70
Cresson	23	0	0	0	0	23
Haricots	21	337	40	184	11	593
Navets potagers	5	27	11	20	4	67
Oignons	75	98	124	116	7	420
Petits pois	7	17	18	9	4	55
Persils	3	61	19	64	3	150
Poireaux	12	17	17	49	7	102
Radis	14	24	39	136	7	220
Salades et laitues	244	539	38	331	74	1226
Tomates	22	15	13	41	6	97

Source : *Chambres d'agriculture Ile-de-France, 2014*

Une vingtaine d'autres légumes sont également présents comme la mâche, les épinards et les endives mais les tonnages sont moins importants.

Il est à noter que la valeur de la production de légumes frais est de 136,69 millions d'€.

On observe que les agriculteurs s'orientent de plus en plus vers la production de salades et de crudités et ce afin de s'adapter à la demande des consommateurs. Ainsi, la région d'Ile-de-France se spécialise de plus en plus dans la production de salades et occupe désormais la quatrième place parmi les régions françaises productrices de laitues. En outre, l'Essonne est le premier département producteur de cresson. (Chambres d'agriculture d'Ile-de-France, 2014)

Ainsi, dans le classement à l'échelle nationale, la région figure aux premiers rangs dans la production de plusieurs légumes¹⁵ :

- ✓ n°1 : salades
- ✓ n°2 : oignons blancs
- ✓ n°3 : bettes
- ✓ n°4 : radis
- ✓ n°5 : pois

¹⁵ le nouvel observateur, 2014

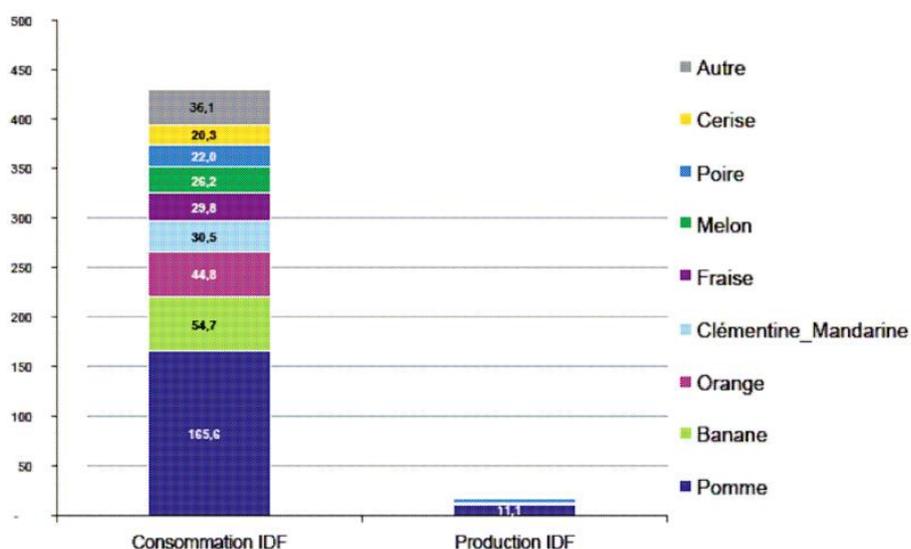
La filière de légumes en Ile-de-France présente des atouts relatifs à la diversité, la qualité gustative, la fraîcheur et la traçabilité des produits mais elle est confrontée à nombreuses contraintes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- la concurrence des autres régions productrices (nationales ou internationales) ;
- la difficulté de trouver de la main-d'œuvre ;
- les nuisances périurbaines (vol, déprédations) ;
- les servitudes environnementales ;
- la pression de l'urbanisme et l'insécurité foncière.

D'après le Centre Régional de Valorisation et d'innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA), l'arboriculture en Ile-de-France est représentée sur 210 exploitations assurant 650 emplois. Le verger est composé essentiellement de pommiers de table (53 %) et de poiriers (32 %). En outre, on trouve la fraise francilienne et la reine-claude de Chambourcy. La valeur de la production de fruits est de 23,97 millions d'€.

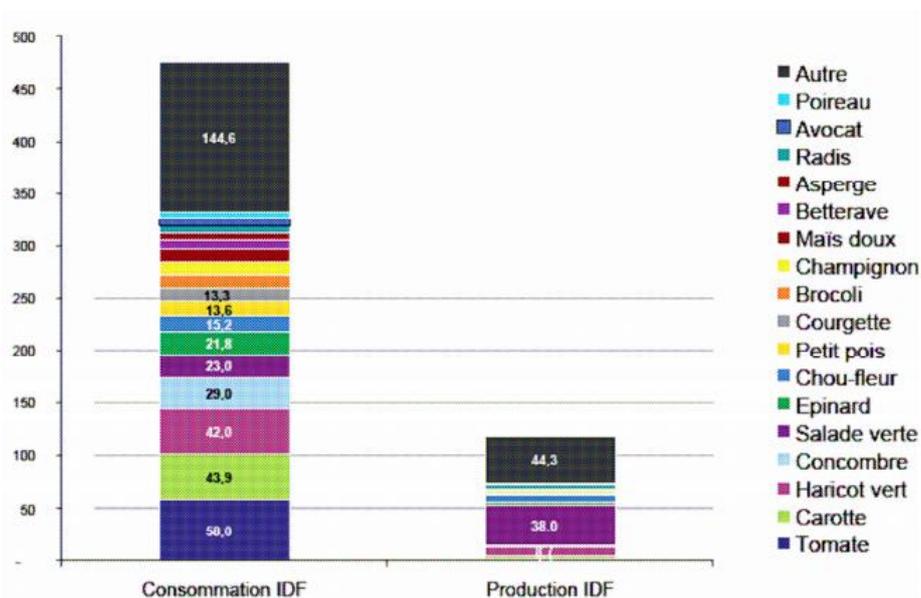
Au niveau de la région, on observe un différentiel majeur entre l'offre et la demande tant pour les fruits que pour les légumes.

Figure n°24 : Consommation et production de fruits en Ile-de-France



Source : DRIAF Ile-de-France, 2013

Figure n°25 : consommation et production de légumes en Ile-de-France

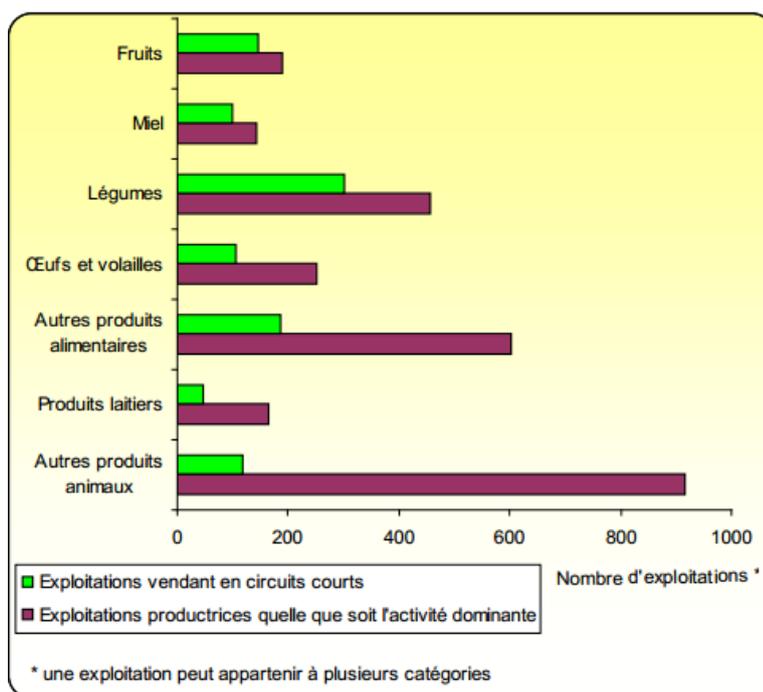


Source : DRIAF Ile-de-France, 2013

b. Commercialisation

Les modes de commercialisation de légumes en Ile-de-France sont très variés selon les exploitations. Pourtant, on observe un développement des circuits courts notamment la vente directe. En effet, deux tiers de la production francilienne de légumes et de fruits sont commercialisés en circuit court.

Figure n°26 : Part des exploitations fruitières et légumières vendant en circuit court



Source : Agreste Ile-de-France, 2012

Au cours des dernières années, les installations sont très rares mais on compte 3 installations par an en agriculture biologique optant pour la commercialisation en circuits courts et une installation en agriculture conventionnelle (Chambres d'agriculture Ile-de-France, 2014).

Les deux tiers des exploitations fruitières et légumières de la région réalisent en moyenne 75 % de leur chiffre d'affaires par ce mode de vente (Agreste Ile-de-France, 2012)

11. Centre

a. Production

⇒ Filière légumes

La région Centre occupe une place très importante à l'échelle nationale dans la production de légumes avec 285 millions d'euros en 2006 ce qui représente 6,4 % du chiffre d'affaire agricole¹⁶. La production régionale en légumes atteint 361 000 t (hors pommes de terre qui représentent à elles seules 348 000 t), soit 5 % de la production nationale. Les exploitations spécialisées en légumes sont au nombre de 1 500¹⁷. La surface dédiée à la production légumière est de 12 000 ha¹⁸.

Depuis 2000, les exploitations agricoles ont connu une diminution de leur nombre de 23 % contre 20 % au niveau national. Par contre, les surfaces en légumes ont connu une augmentation de 13 % contre une baisse de 3 % au niveau national et les volumes de 21 %. La proportion des exploitants ayant plus de 50 ans est relativement élevée (55 %) par rapport au niveau national (41 %)¹⁹.

La production régionale est très diversifiée avec l'existence de plus de cinquante espèces. Pourtant, on note une concentration de la production. Les principales cultures de la région sont :

- les betteraves potagères (66 % de la production nationale) ;
- les lentilles ;
- les radis ;
- les oignons (1ère région française) ;
- les concombres ;
- les asperges (2ème région française) ;
- les poireaux (5ème région français).

Les entreprises de cette filière au niveau de la région restent moins importantes en termes de chiffre d'affaires et d'effectif.

Les principales forces et faiblesses de la filière légumes dans la région sont résumées dans le tableau suivant :

¹⁶ Stratégie de filière légumes en région Centre, septembre 2008

¹⁷ http://www.areflh.org/index.php?option=com_content&view=article&id=156&Itemid=208&lang=fr

¹⁸ <http://www.vegepolys.eu/vegepolys/le-territoire/region-centre/>

¹⁹ Stratégie de filière légumes en région Centre, septembre 2008

Tableau n°15 : Forces et faiblesses de la filière légumières dans la région Centre

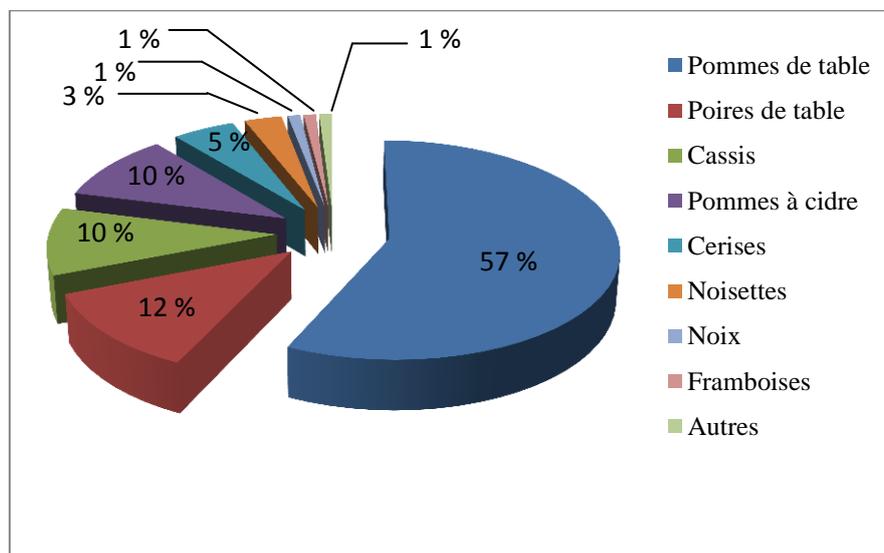
Forces / atouts	Faiblesses
Des conditions pédoclimatiques favorables	Faible capacité des opérateurs à investir et à assurer une production régulière et de qualité
Une image de qualité forte (terroir et savoir-faire)	Absence de spécialisation de production
Une large gamme de production	Faible valorisation des produits par marque collective
Une forte organisation de l'amont (OP, industriels,...)	Diminution des ceintures vertes qui fragilise le secteur maraîcher
Proximité des bassins de consommation	Le réseau de vente en circuits courts ne communique pas assez sur les services qu'il apporte

Source : L'auteur d'après des données de la Chambre d'Agriculture Centre (2013)

⇒ **Filière fruits**

Avec 4 170 ha et 525 exploitations en 2006, la région Centre est caractérisée par des exploitations fruitières de petite taille produisant principalement les pommes de table, les poires, le cassis et les cerises comme le montre la figure ci-dessous. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 107 millions d'euros²⁰. La majorité de la production est réalisée dans les départements de l'Indre et Loire, du Cher et du Loiret.

Figure n°27 : Répartition des surfaces des vergers dans la région Centre



Source : Coffi Dit Gleize Stéphanie, 2012

²⁰ <http://www.vegepolys.eu/vegepolys/le-territoire/region-centre/>

b. commercialisation

⇒ Filière de légumes frais

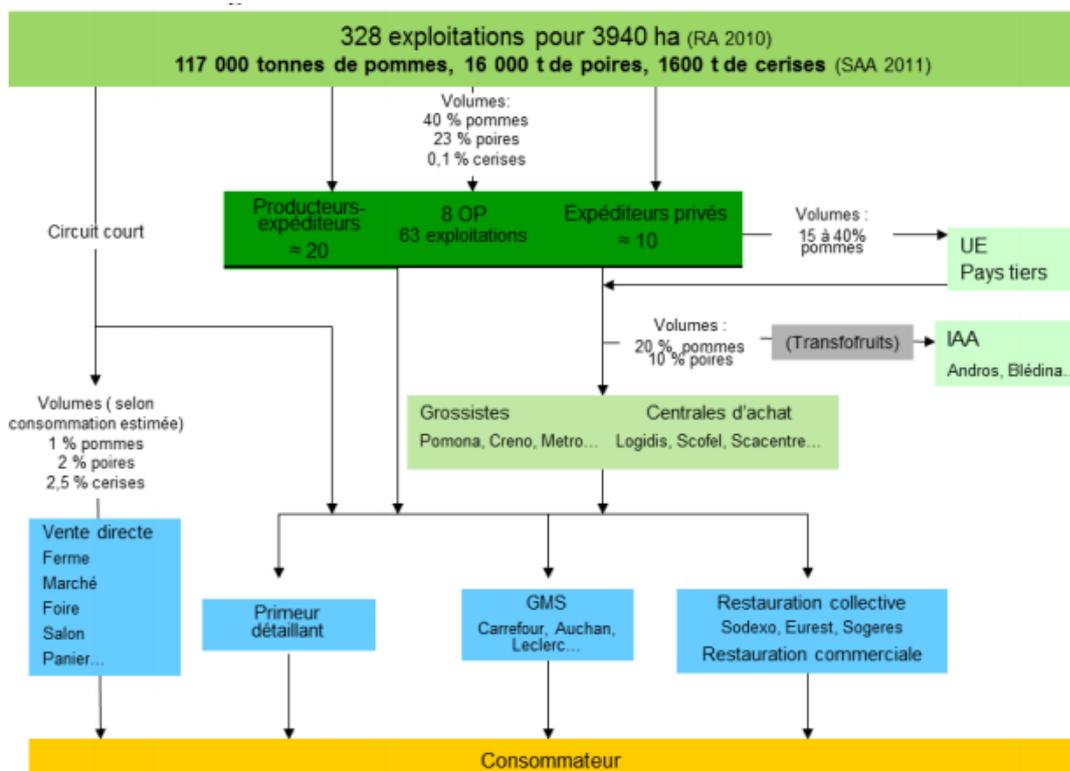
On distingue différents circuits de commercialisation. La proximité de la région du bassin parisien favorise notamment la vente directe (5 % du volume contre 3 % à l'échelle nationale). Les producteurs de légumes sont organisés autour de 7 organisations de producteurs (OP) qui assurent la commercialisation de 62 % de la production ; 38 % de la production régionale sont destinés à la transformation²¹.

⇒ Filière de fruits frais

On distingue ces dernières années un développement des circuits courts, bien que la production régionale soit destinée essentiellement à l'export (40 % des pommes et 65 % des poires)²². Il est à noter que 62 % des exploitations fruitières de la région commercialisent au moins une partie de leur production en circuits courts. Le département du Loiret est le plus privilégié dans ce domaine vu l'attractivité de son bassin de commercialisation mais aussi l'absence d'une organisation de producteurs au sein du département ce qui encourage ce modèle de commercialisation.

Les flux de commercialisation des fruits ainsi que l'organisation de la filière au niveau de la région sont présentés par le schéma suivant :

Figure n°28 : Flux et opérateurs de la commercialisation des fruits en Région Centre en 2011



Source : Coffi Dit Gleize Stéphanie, 2012

²¹ <http://www.vegepolys.eu/vegepolys/le-territoire/region-centre/>

²² <http://www.vegepolys.eu/vegepolys/le-territoire/region-centre/>

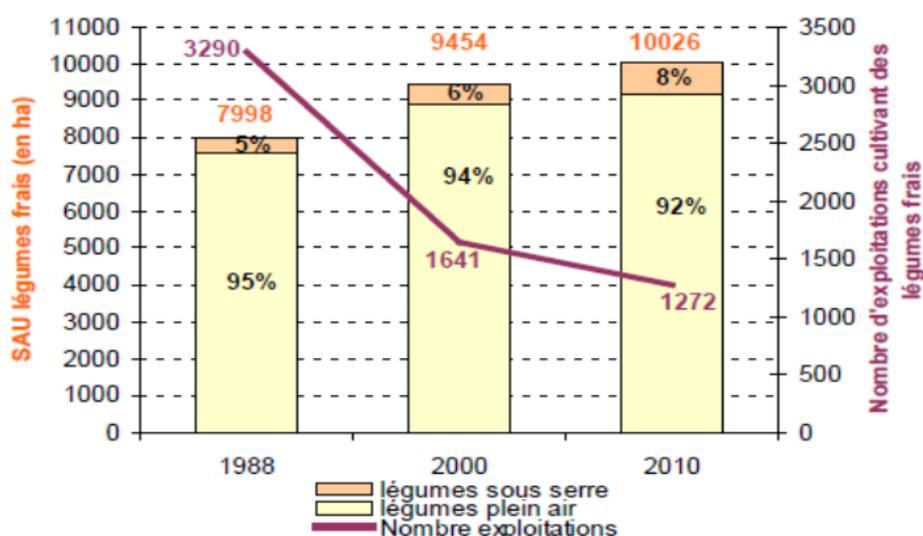
c. Pays de la Loire

a. Production

⇒ Légumes frais

La filière de légumes frais occupe une place très importante dans la région du Pays de la Loire du fait que la région est au septième rang au niveau national en termes de surface avec 10 026 ha en 2010 (5 % de la superficie nationale en légumes frais). La Loire-Atlantique concentre la moitié des surfaces en légumes frais suivie du Maine-et-Loire qui détient le quart. Le nombre d'exploitations cultivant des légumes frais est de 1 272 alors qu'il était 3 290 en 1988 et 1 641 en 2000²³.

Figure n°29 : Evolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes cultivant des légumes frais en Pays de la Loire et de leurs surfaces



Source : Agreste, Novembre 2012

Comme le montre le tableau ci-dessous, la Loire-Atlantique assure 86 % de la production nationale de mâche (29 715 t) et 17 % de la production de concombre (20 634 t) et le Maine-et-Loire fournit 47 % de la production nationale de champignons (54 967 t). En outre, la région assure 27 % de la production nationale de radis (12 291 t).

²³ La filière cultures légumières en Pays de la Loire, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt, 2013

Tableau n°16 : Les surfaces et la production récoltée des légumes en 2012

Surfaces (ha) Production récoltée (t)	Loire- Atlantique (44)	Maine-et- Loire (49)	Mayenne (53)	Sarthe (72)	Vendée (85)	Pays de la Loire	France métré
Légumes feuillus et à tige							
Asperges en production	S S	216 809	S S	S S	S S	229 809	4 559 19 938
Choux à choucroute	S S	S S	S S	54 4 347	S S	54 4 347	922 75 020
Choux autres	P P	P P	P P	P P	P P	120 2 935	4 613 107 079
Poireaux	513 22 457	112 2 750	S S	95 2 113	S S	748 27 767	5 186 153 389
Laitues	251 3 911	409 6 147	S S	S S	S S	792 14 709	9 299 264 733
chicorées	S S	36 1 842	S S	S S	S S	64 3 107	956 31 982
Mâche	6 516 29 715	S S	S S	S S	S S	6 912 31 599	7 617 38 164
Autres salades	P P	P p	P p	P p	P p	210 1 665	3 784 64 151
Légumes cultivés pour le fruit							
concombres	85 20 634	9 2 155	S S	S S	8 1 337	105 24 396	566 124 474
Melons	S S	S S	S S	S S	602 11 282	796 14 729	14 791 287 163
Tomates	118 63 217	S S	S S	S S	49 10 772	212 88 473	5 293 767 012
Racines, bulbes et tubercules							
Radis	552 7 561	291 3 966	2 25	12 180	28 559	885 12 291	2 929 46 134
Céleris-raves	P P	P P	P P	P p	P p	300 10 121	1 677 70 138
Echalotes	S S	151 3 056	S S	S S	S S	164 3 091	2 569 60 074
Légumes secs							
Haricots secs	S S	S S	S S	S S	1 179 2 241	1 650 3 104	3 395 7 168
Champignons cultivés	S	54 967	S	S	S	61 686	116 563

S : secret statistique

P : peu significatif

Source : Agreste, Novembre 2013

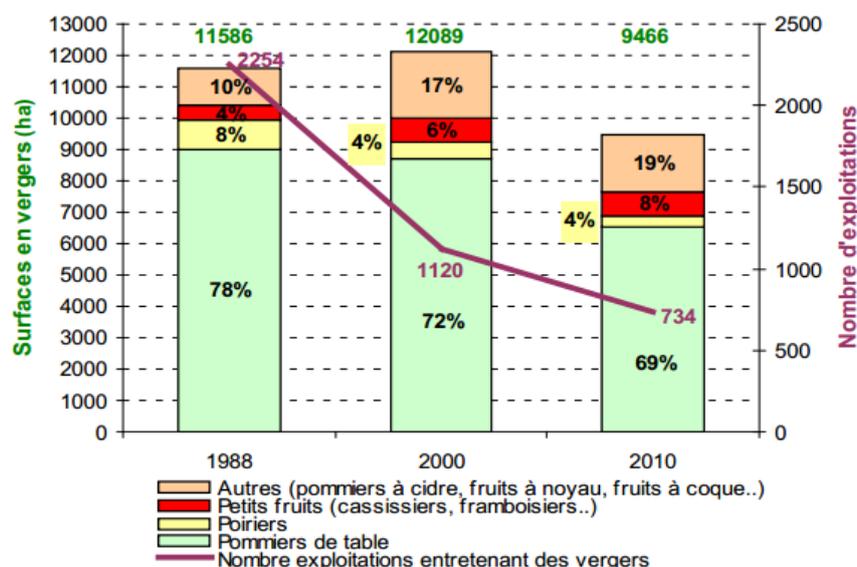
Les exploitations produisant des légumes frais assurent 6 175 unités de travail annuel (UTA) avec une moyenne de 4,8 UTA par exploitation sachant que la moyenne régionale pour l'ensemble des exploitations agricoles est de 2,4 UTA.

⇒ Fruits frais

Avec 734 exploitations fruitières et 9 466 ha de vergers en 2010, la région de Pays de la Loire détient 6 % de la superficie arboricole nationale malgré une forte baisse des superficies et du nombre des

exploitations, soit – 22% et – 34 % depuis 2000. La surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation est de 12,9 ha. Le Maine-et-Loire et la Sarthe détiennent la moitié et le quart de la SAU fruitière régionale consécutivement. Il est à noter que les fruits à pépins représentent 87 % de la superficie avec une prépondérance des pommiers de table.

Figure n°30 : Evolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes en Pays de la Loire entretenant des vergers et leurs surfaces



Source : Agreste, Novembre 2012

Les principales productions fruitières de la région sont les pommes de table avec 217 621 t (15,7 % de la production nationale) et les poires avec 8 073 t (6,5 %).

Tableau n°17 : Les surfaces et la production récoltée des fruits en 2012

Surfaces (ha)	44	49	53	72	85	Pays de la Loire	France métró
Production récoltée (t)							
Total pommes de table	S	3 339	S	1 482	S	5 865	41 050
	S	135 182	S	47 649	S	217 621	1 382 891
Dont Golden	S	624	S	412	S	1 184	13 395
	S	26 553	S	15 336	S	47 058	442 881
Granny Smith	S	394	S	182	S	624	3 308
	S	15 652	S	5 991	S	23 870	122 411
Autres pommes	S	2 321	S	888	S	4 057	24 347
	S	92 977	S	26 322	S	146 693	817 600
Total poires de table	P	P	P	P	P	288	5 974
	P	P	P	P	P	8 073	124 002
Dont poires d'automne	S	78	S	S	S	154	2 171
	S	2 839	S	S	S	4 539	39 419
Poires d'hiver	S	59	S	S	S	68	527
	S	1 915	S	S	S	1 930	11 921
Poires d'été	P	p	P	p	P	66	3 271
	P	p	P	p	P	1 604	72 662
Pommes à cidre	S	S	681	517	S	1 390	13 011
	S	S	15 751	11 962	S	32 620	280 846

Fruits rouges							
Fraises	44 966	46 1 032	S S	S S	S S	129 2 862	3 236 54 817
Cassis et myrtilles	S S	569 1 542	S S	S S	S S	700 1 896	2 465 8 231

S : secret statistique

P : peu significatif

Source : Agreste, Novembre 2013

D'autre part, avec une moyenne de 5,7 UTA par exploitation, les exploitations fruitières de la région mobilisent 4 200 UTA.

b. Commercialisation

La filière légumière dans le Pays de la Loire est caractérisée par une forte orientation en circuits courts : 1/3 des exploitations légumières ont une activité de circuit court²⁴. Selon les dernières statistiques d'Agreste, deux exploitants sur cinq commercialisent au moins une partie de leur production via des circuits courts (Agreste, 2012).

En ce qui concerne la commercialisation des fruits, les circuits courts intéressent un exploitant sur trois au niveau de la région commercialisant ainsi une partie ou la totalité de sa production via ce mode (Agreste, 2012).

Conclusion

Bien que la filière de fruits et légumes frais soit beaucoup plus présente dans les régions Sud de la France, les régions Nord disposent de grands potentiels favorables au développement de cette filière. Néanmoins, à l'exception de Bretagne pour la production légumière, la filière n'est pas très développée dans le reste des régions. Ainsi, il n'y a pas une véritable organisation des acteurs de la filière dans certaines régions ce qui explique l'importance que représentent les circuits courts dans ces zones.

²⁴ La filière cultures légumières en Pays de la Loire, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt, 2013

Chapitre 4 : Les impacts socio-économiques et environnementaux des circuits courts dans la filière de fruits et légumes frais

Introduction

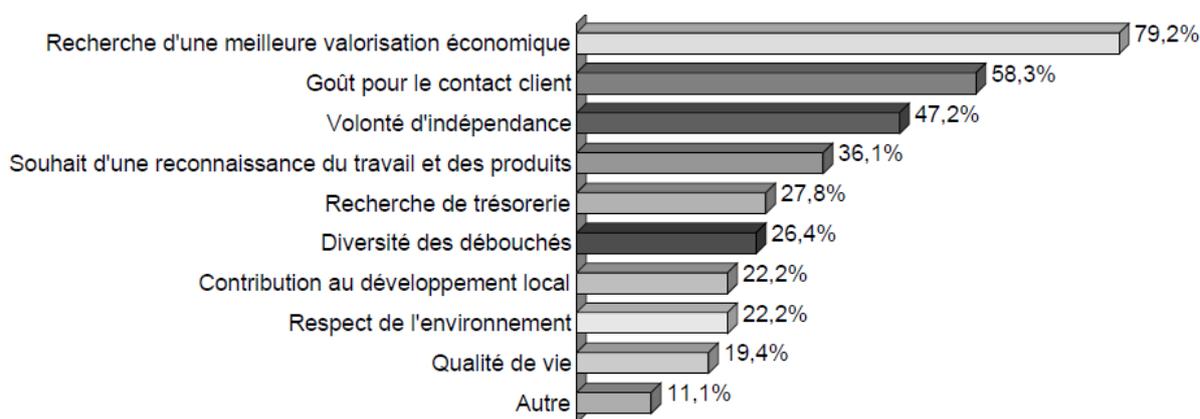
Dans cette section, nous tentons de comprendre les motivations ainsi que les facteurs qui peuvent pousser les agriculteurs de notre zone d'étude à préférer les circuits courts aux circuits longs. L'objectif de ce chapitre est également de mettre l'accent sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux en prenant en compte les spécificités de chaque région.

Nous avons tenté d'être neutre le plus possible dans notre analyse afin de ne pas avoir une vision erronée. En effet, les protagonistes valorisent ces circuits à tel point qu'ils oublient que ce mode de commercialisation présente également des points négatifs.

I. Les motivations pour acheter en circuits courts

Selon des enquêtes réalisées sur le terrain par plusieurs chercheurs, les producteurs sont bien conscients des bienfaits des circuits courts. Ces bienfaits sont nombreux et ils touchent les dimensions économiques, sociales et environnementales. La dimension économique vient en premier lieu avec la recherche d'une meilleure valorisation économique et la recherche de trésorerie. Néanmoins il ne faut pas marginaliser les dimensions relationnelles (goût pour le contact client), stratégiques (volonté d'indépendance) et environnementales (respect de l'environnement).

Figure n°31 : Répartition des motivations pour les circuits courts (cas des producteurs de fruits et légumes de Bretagne et Bourgogne)



Source : Gauche et al., 2011

II. Les impacts économiques des circuits courts

Au niveau économique, les aspects traités sont les suivants : diversification, signes de qualité, emploi, gestion du temps, choix des cultures, marge financière, fixation des prix, chiffre d'affaires et taille des exploitations.

1. Diversification

Les circuits courts ont un lien très étroit avec les activités de diversification en particulier pour les structures développant des activités d'hébergement et de restauration. Dans ce cas, le consommateur est présent sur l'exploitation (Agreste Nord-Pas-de-Calais, 2011). D'autres activités de diversification sont également développées telle que la transformation d'autres produits agricoles (cidre, jus de fruits, produits carnés, alcools hors vin,...) ainsi que le travail à façon agricole nécessitant les moyens de production agricole de l'exploitation (Agreste Champagne Ardenne, 2011).

En outre, on observe que les producteurs diversifient les circuits de commercialisation de leurs produits et ne se limitent pas à un seul mode. De même, en plus des fruits et légumes, les exploitations cultivent d'autres espèces afin de compléter leur gamme.

2. Les signes de qualité

Les circuits courts permettent de mieux valoriser les signes de qualités du genre AOP (Appellation d'origine protégée), IGP (Indication géographique protégée) et Label rouge. En outre, ces circuits sont relativement faciles à mettre en place pour les légumes et fruits frais du fait que ces produits ne nécessitent pas de transformation pour la vente. En outre, les consommateurs cherchent de plus en plus la fraîcheur de ces produits.

3. Emploi

Puisque le travail effectué sur l'exploitation comprend les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma, il est alors compté en temps de travail. Ainsi, l'unité de calcul utilisée est l'unité de travail annuel (UTA) qui permet de cumuler les temps de travail. Elle correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an (Agreste, 2011).

Tableau n°18 : Niveau de mobilisation de la main d'œuvre entre circuits courts et circuits longs (en UTA)

région	Circuits courts	Circuits longs
Nord-Pas-de-Calais	Toutes cultures confondues : 2,26	Toutes cultures confondues : 1,57
Bretagne ²⁵	Légumes plein champ frais : 2,5	Légumes pour industrie : 1,4
Basse Normandie	Exploitations légumières ou fruitières : 2,2	Exploitations légumières ou fruitières: 1,4
Franche Comté ²⁶	Maraîchage : 5,2	Maraîchage : 4,1
Picardie	Toutes cultures confondues : 2,2	Toutes cultures confondues : 1,6
Pays de la Loire	_ Exploitations fruitières : Entre 5,7 et 8,6 UTA/exploitation _ Exploitations légumières : Entre 4,8 et 6,3 UTA par exploitation. Le volume de travail moyen est plus élevé dans les exploitations utilisant les CC excepté pour les exploitations spécialisées en maraîchage ²⁷ _ les exploitations spécialisées en maraîchage en circuits longs consomment 2,5 fois plus d'UTA ²⁸ .	

²⁵ Agreste, 2014

²⁶ Agreste Franche Comté, Avril 2012

²⁷ Agreste, 2012

On constate que les exploitations fruitières ou légumières mobilisent plus de main-d'œuvre en circuits courts. Dans ce mode de vente, la main d'œuvre familiale représente une part très importante.

Il est à noter qu'à l'échelle nationale, le nombre d'UTA (toutes cultures confondues) en circuits courts est de 2,2 alors qu'il est de 1,4 en circuits longs.

4. Gestion du temps

Dans une étude réalisée dans les 3 régions de l'Ile-de-France, la Bretagne et le Pays de la Loire, il est mis en évidence que la commercialisation en circuits courts nécessite une mobilisation importante du producteur.

Tableau n°19 : Part du temps passé à la vente et à la commercialisation dans le temps global maraîcher

	Part du temps passé à la vente	Part du temps passé à la commercialisation (vente, conditionnement et transport)
Moyenne	16 %	25 %
Médiane	12 %	21 %
Minimum	0 %	0 %
Maximum	66 %	90 %

Source : Références Circuits Courts, 2013

Dans l'échantillon enquêté, sur une période de vente s'étalant en moyenne sur 11,3 mois, on observe que le temps de commercialisation en circuits courts (Vente + conditionnement + transport) représente en moyenne 25 % du temps consacré aux légumes et petits fruits par an. La part du temps passé à la vente est de 16 % en moyenne. Par conséquent, la commercialisation en circuits courts est exigeante en temps de travail.

5. Choix des cultures

Les circuits courts sont beaucoup plus présents dans les exploitations orientées vers la production de fruits et légumes frais. En effet, ce mode de commercialisation est très adapté à la nature périssable de ces produits. En outre, les producteurs choisissent généralement ce mode afin de commercialiser des variétés anciennes ou rares.

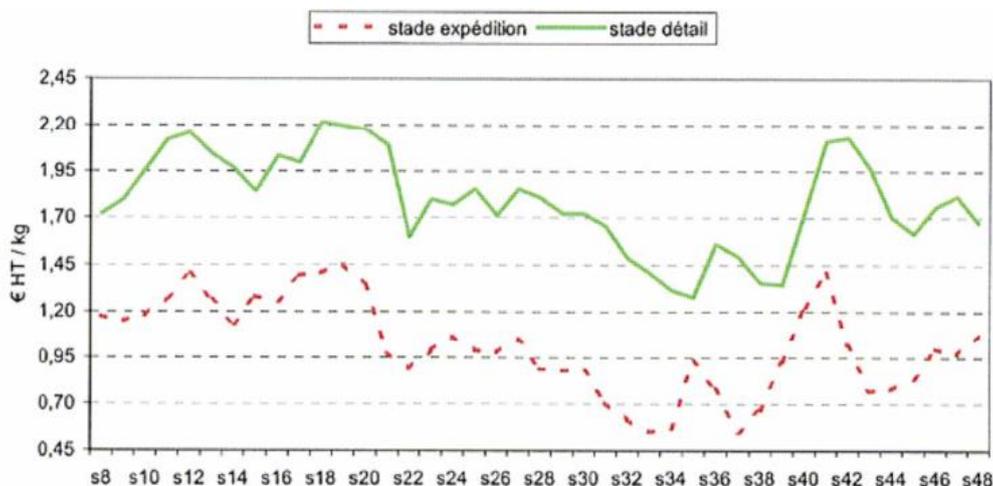
Il est à noter que la vente à la ferme représente la modalité de vente la plus utilisée, suivie par les marchés de plein vent, le commerce de détail, les paniers et les boutiques (Gauche et al., 2011).

6. Un gain de marge important

La réduction du nombre d'intermédiaires permet d'avoir des prix d'achats plus bas pour le consommateur qui achète un produit plus frais, local et moins cher. Le producteur lui, augmente sa marge sur sa production et valorise ainsi sa production.

²⁸ Agreste, 2012

Figure n°32 : Comparaison des prix de la tomate 57-67 France aux stades expédition et détail-Bretagne



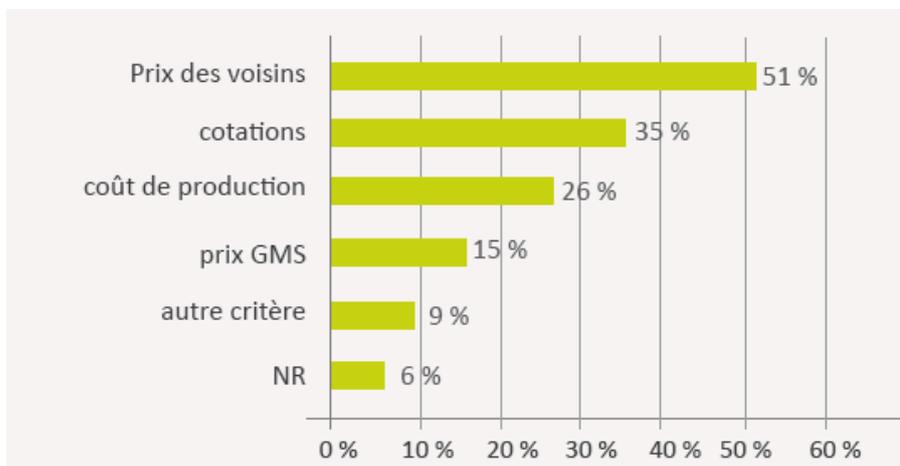
Source : Dubois et Réallon, DRAF Bretagne, 2008

On constate qu'il y a une marge à gagner par le producteur en commercialisant sa production en circuits courts. En circuits longs, cette marge est généralement captée par les intermédiaires. Par exemple, le prix au stade d'expédition de tomate a atteint, fin 2008, 1,10 euros HT/kg alors que le prix de détail est de 1,70 euros HT/kg, soit une différence de 0,60 euros (figure n°32).

7. Fixation des prix

En circuits courts, les producteurs de légumes et de petits fruits fixent les prix de leurs produits essentiellement en se basant sur les prix des voisins à hauteur de 51 %, cotations (35 %), coût de production (26 %) et GMS (15 %). Parmi les autres critères, on trouve les volumes récoltés, le temps de travail et le prix pour gagner sa vie. Il est à noter que le prix fixé en fonction des charges de production ne prend pas toujours en compte l'ensemble des charges en particulier les frais de livraison et la rémunération du temps de travail passé à la vente.

Figure n°33 : Méthodes de fixation des prix de légumes et petits fruits en CC (Ile de France, Bretagne, Pays de la Loire) (n=65)



Source : Références Circuits Courts, 2013

8. Chiffre d'affaire

En Bretagne, pour 54 % des exploitations certifiées bio, le circuit court contribue à plus de la moitié du chiffre d'affaires. (Agreste, 2013)

Tableau n°20 : Part des circuits courts dans le chiffre d'affaires total des exploitations

Région	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations vendant en CC ²⁹	Part des CC dans le CA total
Pays de la Loire	Fruits frais : 734	338	17 % ont plus de 50 % du CA en CC
	Légumes frais : 1272	706	24 % ont plus de 50 % du CA en CC
Bretagne	Légumes frais : 2660	> Plus de 900 > 66 % des fermes spécialisées en légumes bio commercialisent une partie de leur production en CC et 45% des fermes commercialisent uniquement en CC	Sur les 22 650 tonnes de légumes bio, la production en circuit court (vente directe) est de 3 000 tonnes. ³⁰
Champagne Ardenne	Légumes frais : 486	248	Les exploitations obtiennent environ 75 % ou plus de leur chiffre d'affaires via les CC
Centre	Exploitations spécialisées en légumes : 1 500 Fruits : 525 (chiffre 2006)	62 % des exploitations fruitières	21 % des exploitations fruitières réalisent +de 75 % de leur CA via les CC
Ile-de-France	Exploitations légumières spécialisées : 286 Fruits frais : 210	Plus de la moitié des exploitations vendent en CC	Les deux tiers des exploitations fruitières et légumières réalisent en moyenne 75 % de leur CA en légumes par ce mode de vente

Le chiffre d'affaires réalisé par les exploitations légumières et fruitières par heure de vente est de 185,8 €/h alors qu'il est de 86,65 €/h si on intègre le temps consacré au conditionnement et au transport. Le chiffre d'affaires annuel par marché de plein vent par UTA est de 43,9 k€/h en moyenne. La distance parcourue par les producteurs est en moyenne de 213 km/an.

²⁹ Pour plus de détail sur l'ensemble des régions étudiées, voir les annexes 1, 2 et 3

³⁰ http://www.interbiobretagne.asso.fr/upload/File/FilieresMarche/DocsUtiles/IBB_SyntheseEtudeOffreDemande_LegumesBio_2011.pdf

Tableau n°21 : Résultats économiques en lien avec la commercialisation et distance annuelle parcourue (Ile de France, Bretagne, Pays de la Loire) (n=65)

	CA par heure de vente	CA par heure de commercialisation	CA annuel par marché de plein vent par UTH	Nombre de km par semaine
	€/h	€/h	k€/h	Km/an
Moyenne	185,8	86,65	43,9	213
Médiane	101,7	68,85	34,3	
Minimum	19,9	16,45	4,5	0
Maximum	2 500	340,91	233,2	1 620

Source : Références Circuits Courts, 2013

9. Taille de l'exploitation

Les exploitations fruitières ou légumières en circuits courts sont généralement de plus petite taille que celles qui livrent en circuits longs. Ainsi, la surface moyenne en légumes et fruits dans ces exploitations est plus petite.

III. Impacts socio-territoriaux

Au niveau social et territorial, les circuits courts présentent différents impacts mais nous nous limitons aux points suivants : le lien entre le producteur et le consommateur, la gestion des approvisionnements et la gestion de l'emploi.

1. Lien producteur-consommateur

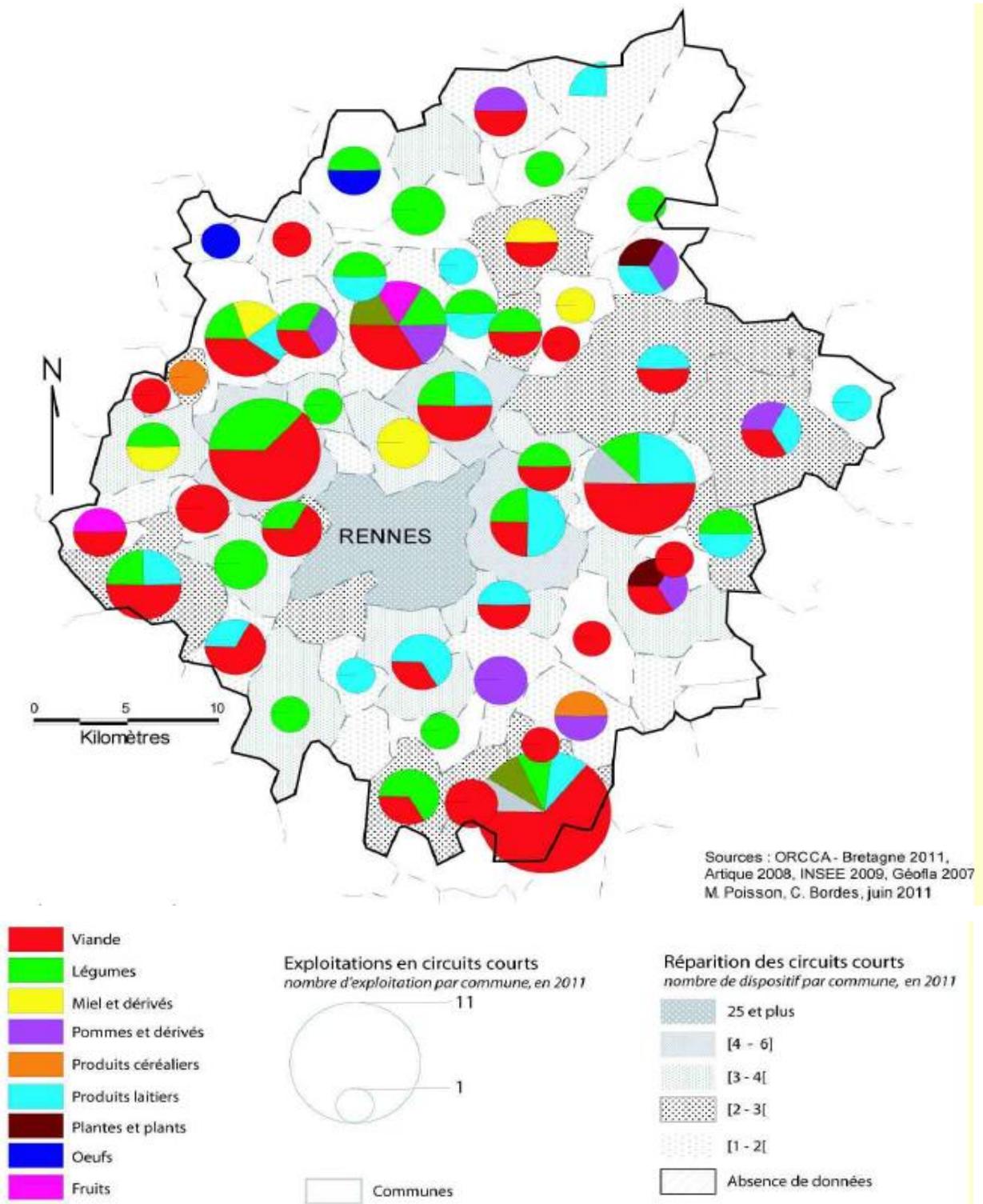
Les circuits courts permettent de mettre en place une relation de confiance entre le producteur de fruits et légumes frais et le consommateur. Par conséquent, le producteur connaît très bien les besoins et les exigences du consommateur en matière de qualité mais aussi géographiquement.

D'après les figures ci-dessous, on constate que les points de vente des producteurs de légumes sont bien répartis sur l'ensemble du territoire avec une forte concentration dans les grandes agglomérations.

La commercialisation des fruits en circuits courts est moins présente au niveau de cette zone.

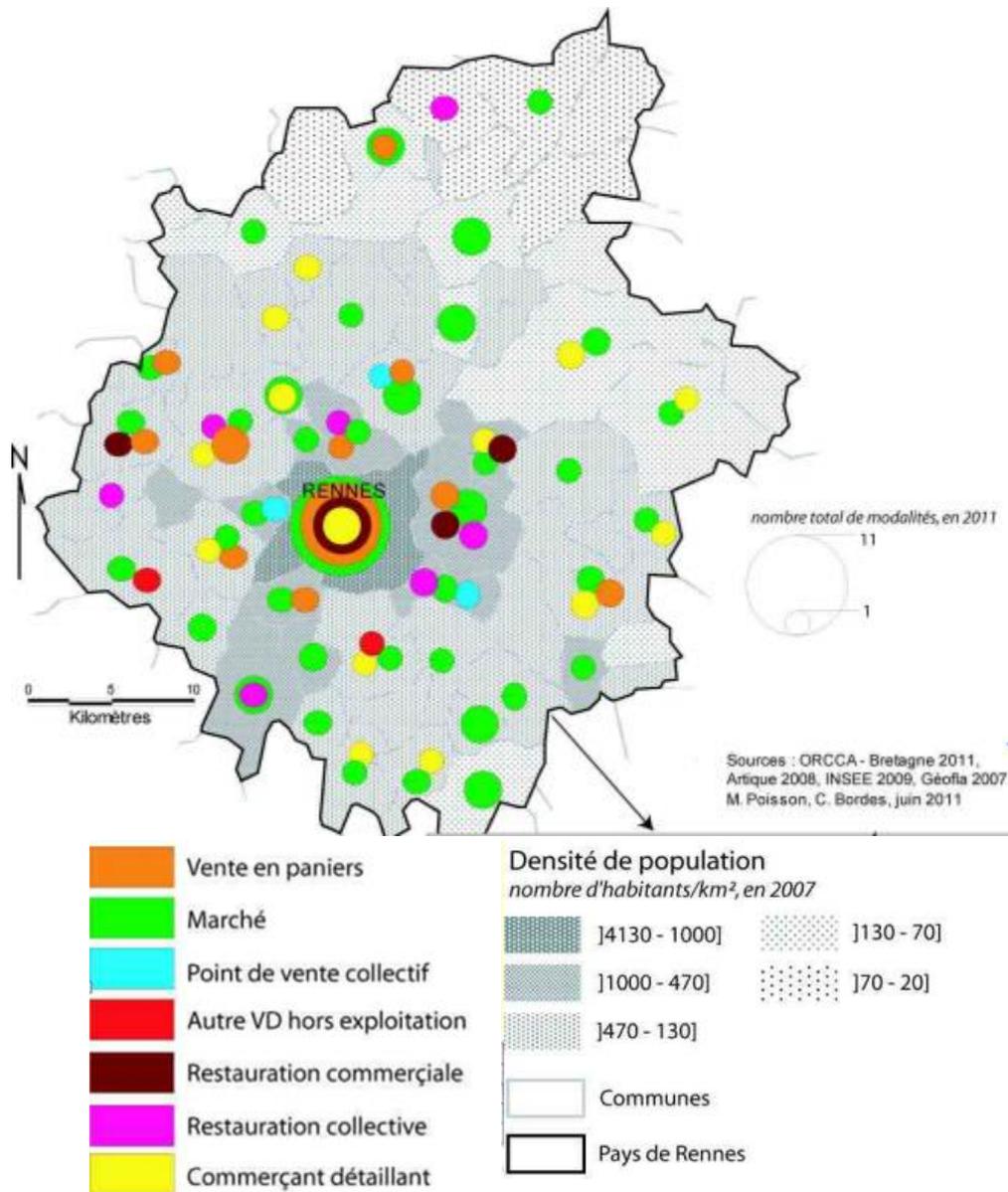
En outre, les points de vente, notamment les marchés, existent aussi dans de petites communes à faible densité de population (entre 20 et 70 habitants/km²) où la grande distribution ne peut pas s'implanter.

Figure n°34 : Commercialisation de fruits et légumes en circuits courts dans le pays de Rennes (Bretagne)



Source : CRALIM, 2011

Figure n°35 : Répartition des modalités de vente en circuits courts dans le pays de Rennes (Bretagne)



Source : CRALIM, 2011

2. Gestion des approvisionnements

Bien que les circuits courts soient plutôt caractérisés par le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, ces circuits intègrent également une dimension forte de proximité. Les fournisseurs, les distributeurs et les consommateurs sont locaux (Gauche, 2012).

3. Gestion de l'emploi

Comme nous l'avons souligné, la filière de fruits et légumes frais en circuits courts est une grande consommatrice de main-d'œuvre. D'ailleurs, la main-d'œuvre représente l'essentiel des charges des exploitations fruitières et légumières. Cette main-d'œuvre est généralement locale ce qui se répercute

positivement sur l'économie locale et par la suite sur maintien de la population rurale et la réduction de l'exode rural vers les grandes agglomérations.

IV. Les impacts environnementaux des circuits courts

Très difficiles à mettre en place, la construction d'indicateurs environnementaux est actuellement en pleine effervescence. Dans ce cas, il s'agit d'évaluer l'impact des circuits courts sur les économies de matières et d'énergie.

1. Gestion de la biodiversité et types de pratiques culturales

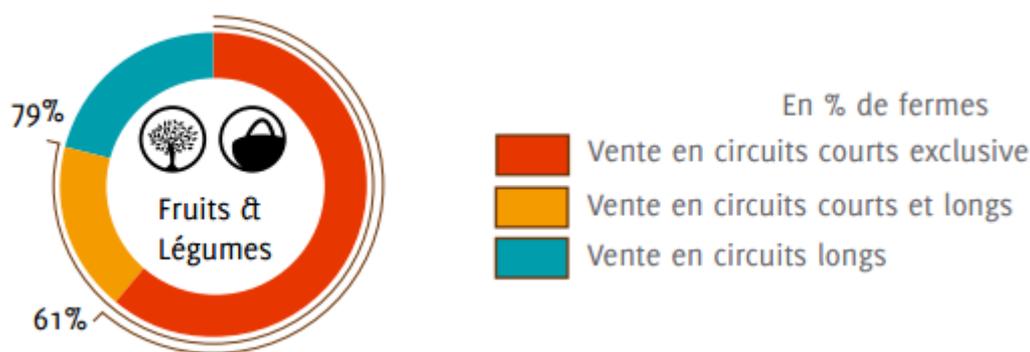
Les producteurs utilisant les circuits courts cultivent des variétés rares ou anciennes ce qui contribue à conserver la biodiversité. Les producteurs conservent la production de quelques fruits et légumes très rares et quelques fois spécifiques à un territoire bien précis (produit de terroir). En outre, le nombre de producteurs de fruits et légumes pratiquant l'agriculture biologique est en pleine croissance (la part des surfaces dédiées à la production de fruits et légumes bio dans l'ensemble des surfaces de fruits et légumes est passée de 3,5 % en 2008 à 6,9 % fin 2011). De même, les producteurs utilisent des rotations permettant de minimiser l'utilisation des intrants (engrais, eau, ...), des produits phytosanitaires ainsi que les risques sanitaires.

Tableau n°22 : répartition sur le territoire des surfaces de fruits et légumes frais en mode de production biologique (2011)

Région	Nombre d'exploitations		Surfaces certifiées		Surfaces en conversion		Surfaces certifiées + conversion	
	Fruits frais	Légumes frais	Fruits frais	Légumes frais	Fruits frais	Légumes frais	Fruits frais	Légumes frais
Alsace	90	97	86	303	69	43	155	346
Basse Normandie	75	162	143	534	65	27	208	560
Bourgogne	82	130	59	190	39	15	98	205
Bretagne	188	580	114	2 644	39	383	153	3 027
Centre	82	186	147	868	25	39	172	907
Champagne Ardenne	37	65	17	163	11	24	28	186
Franche Comté	53	74	174	91	8	5	182	96
Haute Normandie	26	64	32	143	27	24	59	167
Ile de France	52	87	26	205	41	89	67	294
Lorraine	80	92	281	112	82	28	363	140
Nord Pas de Calais	52	128	77	408	29	40	106	448
Pays de la Loire	190	378	348	1 083	195	137	542	1 220
Picardie	37	78	60	283	16	53	76	335

Source : Agence BIO/OC, 2012

Figure n°36 : Circuits de commercialisation des fermes bio spécialisées en fruits et légumes



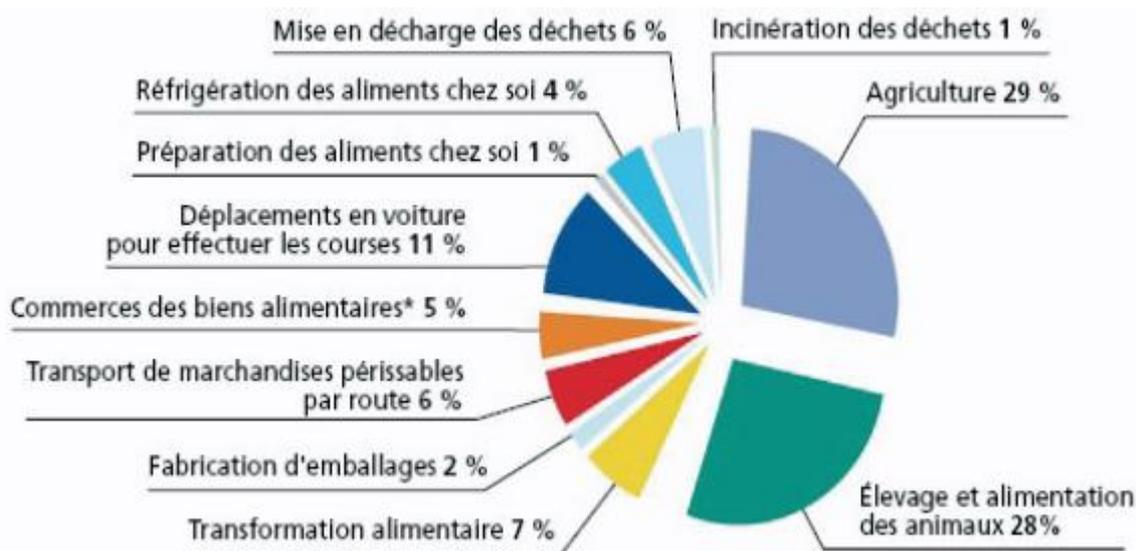
Source : Les fiches observatoire du réseau GAB/FRAB, 2011

On observe que 61 % des exploitations bio spécialisées en fruits et légumes commercialisent leur production exclusivement à travers les circuits courts ; 18 % des exploitations combinent entre les circuits courts et les circuits longs. Ainsi, on conclut que 79 % des fermes bio, dont les fruits et légumes constituent leur principale production, utilisent les circuits courts.

2. L’empreinte écologique : quel impact des CC sur l’émission de gaz à effet de serre ?

Pour plusieurs protagonistes des CC, la réduction de gaz à effet de serre (GES) est parmi les points forts des circuits courts avec la réduction du bilan carbone du fait des distances réduites parcourues entre le producteur et le consommateur. Pourtant, selon un rapport du commissariat général au développement durable (CGDD) en 2013, « [...] les moindres distances généralement parcourues par les produits locaux ne suffisent pas à affirmer leur qualité environnementale ». Le commissariat affirme que c’est la phase de production qui « pèse le plus » du fait que 57 % des émissions de GES de la chaîne alimentaire sont liés à cette phase alors que seulement 17 % aux phases de transport comme le montre la figure ci-dessous.

Figure n°37 : Sources d’impact d’émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne alimentaire



Source : CGDD, 2013

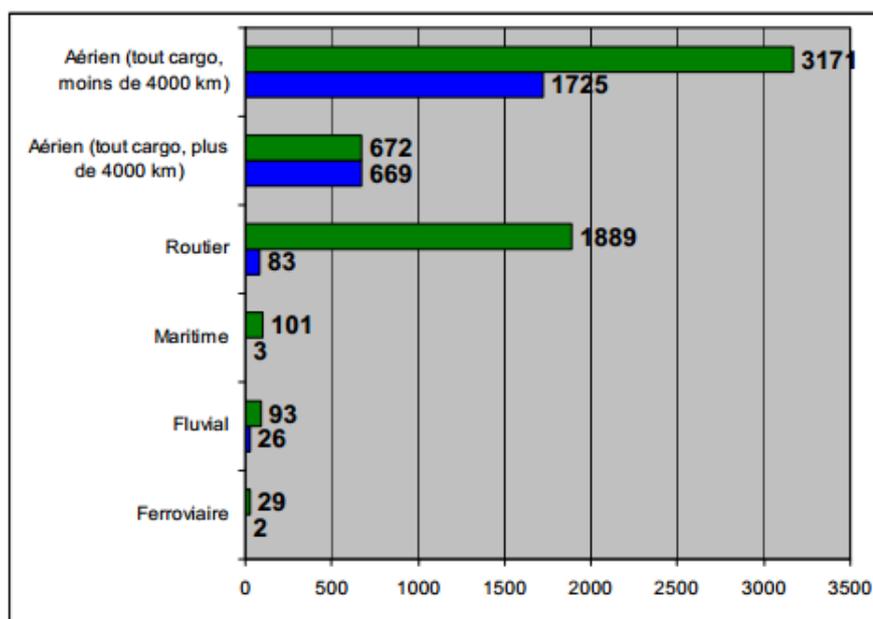
Deux exemples sont généralement donnés afin d'éclaircir les impacts environnementaux de la phase de production agricole :

- une tomate cultivée sous serre en hiver requiert de la consommation d'énergie pour chauffer la serre ce qui signifie des émissions de GES plus élevées qu'une tomate cultivée en plein champ.
- une tomate issue de l'agriculture biologique et une tomate issue de l'agriculture conventionnelle n'ont pas les mêmes impacts du fait qu'elles n'utilisent pas les mêmes quantités d'engrais et de produits phytosanitaires.

Si l'on considère que la phase de transport, il est vrai que les distances parcourues en circuits courts sont moins importantes que celles parcourues en circuits longs (Gauche et al.2011). Cela est un facteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, ce facteur ne suffit pas à lui seul pour réduire les émissions de GES liées à la phase de production. Il faut introduire d'autres facteurs notamment le mode de transport et l'optimisation logistique.

Sachant que le mode de transport routier est le plus utilisé en circuits courts, la fourchette d'émissions de CO₂ à la tonne-kilomètre est plus large pour ce mode qui concerne plusieurs types de véhicules : camions, camionnettes, voiture. A titre illustratif, les experts de CGDD donnent l'exemple suivant : « un véhicule utilitaire léger de 3,5 tonnes qui transporte des colis (ce type de véhicule peut par exemple être utilisé par un producteur pour vendre ses produits au marché) va émettre en moyenne 1 068 g CO₂ /t.km alors qu'un ensemble articulé de 40 tonnes transportant des marchandises diverses sur une longue distance (ce type de transport peut être utilisé pour transporter des produits importés du port de déchargement à une plateforme logistique de supermarché par exemple) va émettre 84 g CO₂ /t.km. ». Ainsi, une distance plus courte ne signifie pas forcément une moindre émission de CO₂ à la tonne kilomètre mais c'est plutôt l'utilisation des transports moins polluants comme le ferroviaire et le maritime comme le montre la figure suivante :

Figure n°38 : Emission de CO₂ en fonction du mode de transport (en g par tonne – km) (en bleu, estimation basse ; en vert, estimation haute)



Source : CGDD, 2013

Tableau n°23 : Emission de différents types de véhicule

Type de transport	Kg CO ₂ (direct)/tkm
Avion-cargo	1,093
Camionnette < 3,5 t	1,076
Camion 16 t	0,304
Voiture individuelle	0,191
Poids lourd 32 t	0,153
Train fret	0,037
Cargo transocéanique	0,010
Tanker transocéanique	0,005

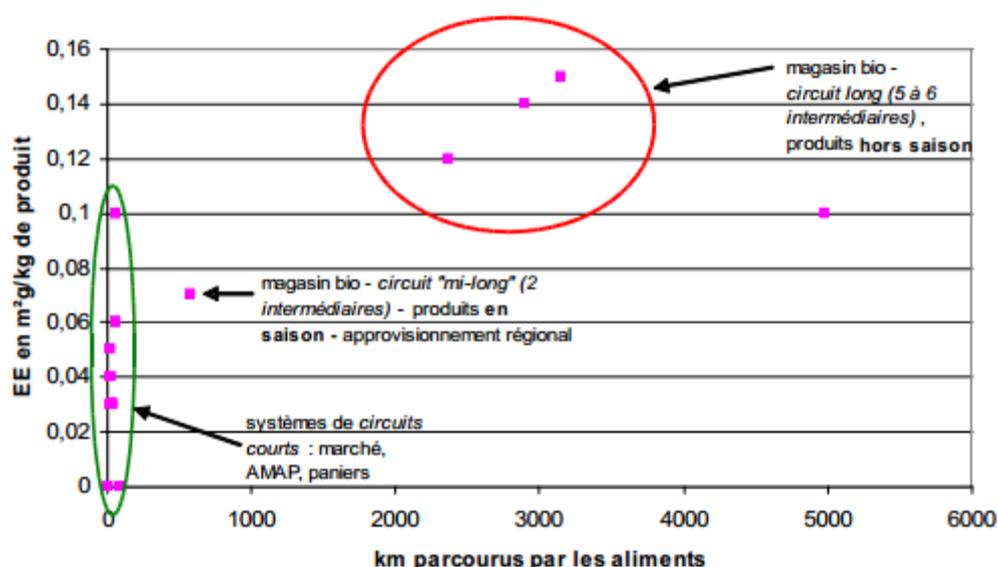
Source : Arcusa V., 2011

Le déplacement du consommateur pour acquérir les produits dans le cadre d'une vente directe peut également augmenter les émissions des GES notamment en cas de points de distribution dispersés.

3. Efficacité énergétique (EE)

Une étude menée sur le Pays de Dinan a réalisé une comparaison de l'efficacité énergétique des circuits courts et circuits longs. Elle prend l'exemple de quatre produits qui sont la pomme de terre, les carottes, les tomates et les œufs et différentes modalités de distribution : paniers multiproduits, livraisons, AMAP, marchés et magasins spécialisés.

Figure n°39 : Lien entre km parcourus par différents produits alimentaires et leur EE transport



Source : CIVAM Bretagne, 2009

On constate que les produits commercialisés via des circuits courts sont plus économes d'un point de vue énergétique mais avec une forte variabilité. Par conséquent, les circuits courts sont énergétiquement plus efficaces que les circuits longs.

4. Gestion des déchets

Les emballages des fruits et légumes frais sont significativement réduits grâce à la réduction de la distance de transport entre les points de production et de distribution. En outre, les conditionnements

liés au transport sont généralement réutilisés. Ainsi, on note une économie en matière de production d'emballage ainsi qu'en déchets.

Conclusion

Les circuits courts présentent des effets positifs aussi bien pour le producteur que pour la société tant au niveau économique, social et environnemental. Pourtant, il existe des points qui nécessitent une analyse approfondie tels que :

- la pertinence de ces circuits dans l'approvisionnement de grandes métropoles ;
- ces circuits utilisent surtout le transport routier qui est plus polluant que le transport ferroviaire et maritime ;
- le taux de remplissage des véhicules et le retour à vide ;
- l'utilisation d'une main-d'œuvre importante et difficile (horaires) ;
- la relation avec la clientèle ;
- le manque d'une clarification juridique pour les points de vente collectifs.

Par ailleurs, contrairement à une opinion qui semble répandue, les circuits courts nécessitent une organisation logistique bien poussée afin d'optimiser les ressources utilisées.

Chapitre 5 : Organisation de la logistique dans les circuits courts -Cas des paniers de fruits et légumes en Île-de-France

Introduction

Les circuits courts permettent aux acteurs de maîtriser la fonction stratégique de la logistique et ainsi d'éviter les coûts et la complexité des circuits longs (importance des infrastructures-entrepôts, plateformes ; technologies adaptées, intensité en capital, coûts de la main d'œuvre, etc.).

L'organisation des circuits courts attire énormément d'intérêt. Pourtant, si les aspects logistiques comme l'organisation de la circulation des flux et des informations associées sont beaucoup abordés dans le cadre des circuits longs, ils sont rarement cités et étudiés en circuits courts. La définition de ces derniers ne se limitent souvent qu'au nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur alors qu'ils demandent, eux aussi, du temps et de l'organisation. Par conséquent, certains producteurs abandonnent les marchés ou certaines associations de consommateurs par manque d'efficacité logistique (PIPAME, 2009).

Peu étudiée, la question logistique est parmi les facteurs limitant la commercialisation de fruits et légumes via les circuits courts. Par conséquent, la logistique reste parmi les leviers de développement et un domaine dans lequel des gains d'efficacité sont possibles.

I. Organisation logistique de la commercialisation de fruits et légumes par le système de panier

Un projet fruit de la coopération entre l'INRA et l'INRETS³¹ vise à étudier le système de paniers de fruits et légumes en Ile-de-France. L'objectif est ainsi de décrire et analyser l'organisation logistique tout en mettant l'accent sur les contraintes et opportunités logistiques des circuits courts.

Les études de terrain ont montré qu'il existe une grande diversité de schémas de flux de paniers : des systèmes de distribution hétérogènes co-existent en combinant différentes formes d'organisations commerciales et logistiques comme le montre le tableau ci-dessous.

³¹ Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

Tableau n°24 : les différentes formes d'organisations commerciales et logistiques de fruits et légumes en Ile-de-France

Consommateurs	Groupe de consommateurs	Consommateurs individuels
Producteur		
Producteur-Agriculteur	- Paniers de type AMAP - Paniers CE (comité d'entreprises) Livraison : locaux divers, à la ferme, locaux en entreprise	- Paniers en point relais - Paniers en gare - Paniers sur les marchés Livraison : en gare, sur les marchés, en divers magasin relais
Intermédiaire commercial	- Paniers CE (comité d'entreprises) Livraison : locaux en entreprise	- Paniers en points relais - Paniers livrés au domicile Livraison : en divers magasins relais, à domicile

Source : PIPAME, 2009

Les fournisseurs de paniers sont constitués de producteurs-agriculteurs dont le cœur de métier est la production agricole et d'intermédiaires-commerçants orientés vers la distribution alimentaire et le contact avec le client. Parmi les paniers de fruits et légumes commercialisés en circuits courts, certains contiennent des produits issus exclusivement de la région alors que d'autres ont un contenu qui provient d'autres régions, voire d'autres pays.

II. Les schémas logistiques des offreurs

Un état des lieux de la dynamique de logistique permet de distinguer trois classes de schémas logistiques (PIPAME, 2009) :

Premier schéma logistique

C'est le schéma en flux direct au consommateur. Ce schéma est considéré le plus élémentaire. Il consiste dans la livraison par un producteur d'un panier composé de sa production agricole directement au consommateur sans intermédiaire commercial. Dans un grand nombre de cas, cette relation directe est assistée par un intermédiaire non marchand, une association de consommateur, un comité d'entreprise, un commerçant, dont le rôle est de faciliter la transmission physique du panier.

Second schéma logistique

C'est le flux en faisceau(x) géré par un intermédiaire-commerçant local. Il réunit l'offre de plusieurs producteurs locaux et assume la logistique distributive du produit, soit directement au consommateur, soit avec la participation d'un intermédiaire non marchand qui en assure la redistribution.

Troisième schéma logistique

C'est le cas d'un intermédiaire-commerçant global. Les intermédiaires commerçants, très souples dans leurs choix d'approvisionnement, acquièrent le contenu du panier auprès d'agriculteurs locaux ou de grossistes ce qui permet davantage de flexibilité dans la composition du panier. Ils assurent principalement une prestation logistique et peuvent travailler directement avec le consommateur ou avec un intermédiaire non marchand de type groupe de consommateur ou comité d'entreprise.

La dualité statutaire des producteurs de paniers de fruits et légumes et la pluralité de schémas logistiques produit une variété de types d'entreprises. Ainsi, les organisations logistiques sont résumées en quatre cas :

- **Cas I** : le panier paysan dont l'organisation agronomique et logistique est simple, centrée autour d'un domaine agricole de petite ou moyenne dimension, de 5 à 15 hectares. Le producteur est en relation directe avec un groupe de consommateurs, groupe informel ou association formelle signataire de la charte AMAP ;
- **Cas II** : le panier agricole qui est celui d'exploitations de plus grande taille. Il existe aussi une organisation en aval relativement simple, mais sur une échelle plus grande avec l'existence du travail salarié qui permet une division des tâches au sein de l'exploitation. L'exploitant peut se spécialiser dans des tâches de gestion et de commercialisation. Cette dernière est souvent avec des groupes de consommateurs. On note l'existence d'une forte intégration verticale des différentes fonctions, de la production à la vente au consommateur ;
- **Cas III** : c'est le cas des intermédiaires-commerçants avec une organisation logistique simple. L'entreprise est un collectif de 1 à 3 personnes assumant l'ensemble des fonctions d'approvisionnement et de vente sur un mode impliquant peu d'investissements.
- **Cas IV** : c'est le modèle de l'entreprise de grande taille qui commercialise des fruits et légumes à grande échelle. L'entreprise a recours à de nombreuses sources d'approvisionnement et des chaînes de préparation du panier importante avec des lignes de confection et un personnel dédié. Il y a une division du travail assez poussée.

III. Un engagement du consommateur plus important

Dans le cas de commercialisation de fruits et légumes en paniers, il y a une sorte d'originalité du fait que le consommateur renonce à son habitude traditionnelle d'achat et adhère à un fournisseur. En outre, il s'engage à acheter un panier sans connaissance du contenu pour une période longue (de 1 mois à 1 an). Il y a une sorte d'engagement contractuel, formel ou informel, de la part du consommateur ce qui permet au producteur de panier, agriculteur ou intermédiaire, d'anticiper la demande. Cela permet :

- une réduction significative des pertes ;
- une réduction des coûts commerciaux et des risques de sous-investissement dans le développement des infrastructures logistiques ;
- une meilleure organisation de la logistique.

IV. Mise en perspective et devenir de la logistique dans le système panier

Bien que le système de panier et les circuits courts en général offrent une variété de modèles et de services au consommateur, ils ne constituent pas encore une réelle concurrence aux chaînes logistiques longues. Cela est dû à plusieurs raisons :

- les producteurs rencontrent énormément de contraintes ce qui implique un consentement à payer par le consommateur. Dans le contexte actuel, il existe une minorité de consommateurs qui l'accepte ;
- la rigidité du comportement des consommateurs à court terme par rapport aux modes de consommation ce qui limite le développement du système de panier ;

- la faible offre en fruits et légumes via ce système. Il est difficile d'imaginer son installation pour une métropole par exemple ;

En outre, les efforts, mis en place pour l'organisation de l'offre, se font plutôt sur un plan transversal, sur des questions d'innovation technique touchant à la production agricole et rarement sur des processus de mutualisation de la logistique de distribution.

Compte tenu de la non spécificité des systèmes paniers, les ressources nécessaires ne semblent pas un frein à la diffusion et au développement de ce mode. Pourtant, l'offre de paniers se trouve confrontée à deux grands types de difficultés :

- la pénurie de surfaces agricoles disponibles notamment celles en fruits et légumes en région limite l'installation d'agriculteurs-entrepreneurs ;
- les problèmes logistiques notamment les coûts de transport liés au trafic et à l'embouteillage dans l'agglomération parisienne.

En ce qui concerne l'optimisation de la logistique, comme l'a signalé la CGDD, il faut jouer sur la quantité transportée et le taux de remplissage moyen de transport qui « peuvent encore être améliorés pour la plupart des circuits courts et de proximité ». En effet, le taux de remplissage est plus variable pour le transport routier que pour les autres modes de transport. En outre, le retour à vide du point de vente reste une pratique très courante pour certaines formes de circuits courts (marchés, livraison de paniers,...).

Afin de valoriser la commercialisation de fruits et légumes via le système de panier, plusieurs initiatives ont vu le jour au niveau de la région comme à l'échelle nationale. Elles mettent en valeur les notions de local, de proximité et de l'agriculture biologique.

Conclusion

Pour éviter certains manques d'efficacité et inscrire les circuits courts dans un développement plus durable il est crucial d'organiser et d'optimiser la logistique de la production à la commercialisation de fruits et légumes frais. Faute de moyens, les petits agriculteurs trouvent de grandes difficultés dans ce sens. Ainsi, l'organisation collective et la coordination entre acteurs sont des solutions envisageables et des leviers à l'amélioration de la logistique dans les circuits courts.

En effet, l'organisation collective de la chaîne logistique correspond au partage de l'information entre les différents acteurs, la mise en place de groupes de travail commun sur les questions organisationnelles, la mutualisation des infrastructures et des outils logistiques, la planification et l'innovation³².

³² <http://www.cuma.fr/france/content/circuits-courts-la-logistique-aussi-peut-etre-en-commun>

Chapitre 6 : Etude de cas de filières basées sur les circuits courts

Introduction

Dans cette section, on va essayer de donner les grandes lignes d'une filière dont la commercialisation se fait par des circuits courts. L'objectif est de révéler l'impact de ce mode de commercialisation sur l'organisation générale de la filière de la production à la consommation.

Ainsi, on a choisi de mettre l'accent sur des cas pratiques, cités dans des études antérieures, de producteurs maraîchers qui ont adopté un ou plusieurs circuits courts pour commercialiser leur production.

I. Exploitation adoptant la commercialisation via les AMAP et vente à la ferme

Cette exploitation maraîchère s'est installée en 2003 avec une superficie de 4,6 ha. En 2008, le producteur a acheté 16 ha à 1 km en 2 parcelles. La superficie totale de l'exploitation est ainsi de 20,6 ha.

1. Système de production

Pour assurer la production, le producteur achète des semences et des plants pour produire les légumes suivantes : tomates, aubergines, salades, la mâche, le cresson, les épinards, les choux et le céleri.

La fertilisation consiste essentiellement à apporter du compost de différents élevages (bovins, chèvres, chevaux et moutons). D'un autre côté, la lutte contre les adventices (mauvaises herbes) est assurée principalement par l'utilisation du paillage biodégradable et de la bâche tissée mais aussi le sarclage manuel, le brulage, la bineuse et la herse étrille. Le traitement contre les maladies est effectué par la bouille bordelaise, le cuivre et le soufre. La lutte biologique est utilisée contre les ravageurs : auxiliaires contre les pucerons et *Bacillus* contre les chenilles.

La répartition de la superficie totale est comme suit :

- 5 ha de cultures plein champ (dont 5 000 m² de pomme de terre) ;
- 6 tunnels représentant 3 800 m² ;
- 3 ha irrigués ;
- 8 ha de céréales ;
- 2 ha en prairies temporaires ;
- un hangar de 450 m² avec 4 chambres froides (pomme de terre, courges, stockage quotidien)
- 1 dalle pour le lavage quotidien avec laveuse à carottes et cuisson betteraves ;
- parking.

L'irrigation des 4,6 ha est assurée par un forage avec une réserve d'eau en utilisant un système de goutte à goutte.

Les rotations utilisées sont :

- alternance entre les familles de racine et feuille comme carotte /salade ;
- sous le tunnel en hiver : cresson, mâche, épinards, salade, navet, carotte ;
- sous le tunnel en été : tomates, poivrons, aubergines, concombre, melon.

En plus de l'exploitant, on trouve un salarié CDI à mi-temps et 2 salariés d'avril à septembre en plus d'un stagiaire pour 9 mois. Le nombre d'UTH est de 3. L'exploitant travaille généralement 6 jours par semaine de 8h30 à 20h en hiver et de 7h à 21h en été avec 2 semaines d'arrêt en janvier. La moyenne hebdomadaire est de 60 heures.

2. La commercialisation

L'exploitant produit une large gamme de légumes en été comme en hiver avec plus de 20 légumes à chaque saison. Au sein de l'exploitation, on trouve de nombreuses variétés anciennes de légumes : panais, rutabaga, courge, cresson de terre, tomates anciennes,...

Le vente est faite auprès de :

- 4 AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) du lundi à jeudi pour 120 paniers à 15 € ;
- un marché du soir sur la ferme de 15h30 à 19h avec un chiffre d'affaires de 250 € à 500 € ;
- un marché du soir bio de 16h30 à 19h avec un chiffre d'affaires de 250 € à 500 €.

3. Repères économiques

Le montant d'investissement est de 86 000 € hors taxes utilisé pour acheter les terres et mettre en place les serres (1 500 m²), l'irrigation, forage, véhicule, tracteur, fourche, balance, matériel marché,... Le financement est assuré avec l'obtention d'un prêt bancaire de 60 000 € à un taux d'intérêt de 3,5 %. En outre, le producteur a obtenu une subvention de la part du Conseil Régional (6 000 €), du Conseil général (3 000 €) et de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) (17 000 €).

Tableau n°25 : Données financières de l'exploitation (en €)

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire total	49005	71684	90088
Charges opérationnelles	14121	10 655	
Dont			
- Semences et plants	7989	7536	10208
- Autres approvisionnement	6132	3119	11942
Marge Brute	34884	61029	67938
Charges de structure	29530	29678	41024
Dont :			
- Travaux tiers			243
- Carburant	2588	2995	3104
- Amendements			1896
- Fermage	202	208	1212
- Fournitures			
- Entretien	4444	5991	6122
- Eau et électricité	2525	2319	2625
- Assurances	712	974	2212

- Honoraires	1469	2791	1767
- Salaires	6318	8348	14002
- Charges patronales	932	1298	2499
- Cotisations sociales	5146	2718	3151
- Autres dont taxes	3037	2036	2191
Excédent Brut d'exploitation	5354	31351	26914
Annuités	9610	16517	15241
Revenu disponible	- 4256	14834	11673

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

II. Exploitation adoptant la commercialisation sur les marchés

Dans ce cas, l'exploitation est d'une superficie totale de 1,4 ha répartie de la façon suivante :

- 7 500 m² cultures plein champ (légumes et fleurs) ;
- 3 tunnels représentant 750 m² ;
- hangar et atelier.

1. Système de production

Les semences et plants sont achetés par l'exploitant. Pour la fertilisation, il utilise du compost afin de maintenir le taux de matière organique. Pour la lutte contre les maladies, le producteur combine entre la lutte biologique et le traitement chimique : auxiliaires contre pucerons, bouillie bordelaise contre mildiou, Ferramol contre limaces et *Bacillus thuringensis* pour chenilles. L'irrigation est assurée par forage. Les cultures suivent une rotation par rapport à la surface : la culture d'une zone passe à une autre zone l'année suivante et ainsi de suite.

La main-d'œuvre est composée de l'exploitant (une femme), de son conjoint (0,15 UTA pour 3 heures par semaine car il travaille à l'extérieur) et d'un stagiaire de 2 mois. Le nombre d'UTA est de 3,1.

Tableau n°26 : Répartition du travail sur l'année

	Janv	Févr	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc
Vente	72	72	72	72	72	72	96	96	72	72	72	72
Cueillette	18	18	18	18	18	18	152	152	32	18	18	18
Travail du sol	6	15	20	32	32	6	6	6	15	20	15	5
Semis/ plantations	12	12	64	64	32	16	16	16	32	32	32	12
Administratif	15	15	4	4	4	2	3	3	3	4	4	15
Total	123	132	178	190	158	114	273	273	154	146	141	122
heures/mois												
Total	31	33	44	47	39	28	68	68	38	36	35	30
h/semaine												

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

La moyenne est de 38,54 heures/semaine.

2. Commercialisation

Tableau n°27 : La gamme des légumes produits dans l'exploitation

Légumes feuilles	Légumes fruits	Légumes racines	Légumes fleurs	Aromatiques
Epinards	Tomates (2)*	Radis	Choux fleur	Persil
Salades (6)	Tomates cerises (3)	Betteraves	Choux romanesco	Ciboulette
Tétragone	Poivron (3)	Carottes		Basilic (4)
Mâche	Concombre (2)	Poireau (3)		
	Courgette (2)	Pomme de terre (2)		
	Aubergine (1)	Oignon (2)		
	Melon (5)	Echalote		
	Courge (4)	Rutabaga		
	Pâtisson	Navet		
	Piment			
	Physalis			

Chiffre entre parenthèses : nombre de variétés * quelques variétés anciennes ont été testés

Source : *Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011*

Le producteur vend l'ensemble de sa production dans des marchés locaux :

- juillet et août : 4 marchés (Lundi, Mercredi, Jeudi et Dimanche) ;
- Hors saison : 3 marchés (Mercredi, Jeudi et Dimanche).

3. Repères économiques

Réalisé sur 2 ans, le montant d'investissement est de 40 584 € financé par un prêt bancaire de 35 000 € à un taux d'intérêt de 3,5 %, et une subvention du Conseil Régional de 6 000 € et de la DJA pour 17 000 €.

Tableau n°28 : Les investissements réalisés (en €)

	Montant HT
Serres	7 434
Irrigation	4 870
Forage	6 344
Véhicule	11 852
Divers (balance, matériel marché, ...)	2 584
Tracteur et fourche	7 500
Total	40 584

Source : *Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011*

Tableau n°29 : Données financières de l'exploitation (en €)

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire total	16037	28395	32090
Charges opérationnelles	2182	6276	6827
- Engrais		1077	279
- Amendement		338	
- Semences et plants		3854	4604
- Traitements		277	159
- Emballage		224	230
- Carburant		1076	551
- Approvisionnements divers		740	1265
Marge brute	13855	22119	25263
Charges de structure	4088	6416	8856
- Travaux tiers		60	
- Petit outillage			333
- Carburant		915	1057
- Fournitures		218	850
- Entretien		665	814
- Assurances		773	905
- Honoraires		1281	1353
- Taxes		385	549
- Cotisations sociales		1149	1736
- autres		970	1259
Excédent Brut d'exploitation	9767	15332	16411
Annuités	1005	3858	5407
Revenu disponible	8762	11474	11004

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

III. Exploitation adoptant la commercialisation via un réseau de consommateurs, des coopératives biologiques et la vente à ferme

L'exploitation s'est installée en 2006 avec l'achat de 16 ha et d'un élevage de biches avec l'association de 6 personnes intéressées en agriculture. L'élargissement de l'exploitation a commencé avec l'installation d'autres hommes à plein temps et d'une femme à mi-temps et la création d'une SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole). En 2009, la SCEA comprend 2 femmes, un homme et une salariée de 8 mois/an pour 3,5 ha de maraîchage, 39 biches et 35 jours d'accueil pédagogique.

1. Système de production

L'achat de semences est estimé à 1 300 €/an pour les espèces suivantes : carottes, betteraves, radis, petits pois, haricots, endives, navets, rutabagas, radis noirs. En outre, l'achat des plants est pour les espèces suivantes : pommes de terre (500 €), salades, oignons, choux, fenouils, navets, courgettes, poireaux, aubergines, tomates, choux raves, aromates, céleris et mâche.

Les amendements et fertilisants utilisés sont : fumier de poules bio mélangé à de la paille, compost de fumier de bovin, amendement calcaire bio (Magnésie + Oligo-éléments), chaux, et Patenkali bio

(Potasse + Magnésie). En ce qui concerne la lutte contre les adventices et maladies, on utilise le Cuivrole bio ainsi que le désherbage manuel et thermique.

Les exploitants possèdent des matériaux agricoles en copropriété avec d'autres maraîchers et ils adhèrent aussi à la Cuma (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole).

L'emploi est de 3,8 UTH, dont 2,2 UTA sur l'activité maraîchère, réparties de la manière suivante : 1,7 UTH à la production et 0,5 UTA pour la récolte et la commercialisation.

Tableau n°30 : Répartition du travail consacré au maraîchage sur l'année

	Jan	Févr	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Livraisons (h/semaine)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Vente à la ferme (h/semaine)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Production + récolte (h/semaine)	7	12	14	17	20	20	20	20	16	10	8	6
Administratifs (h/semaine)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total (h/semaine)	28	40	45	53	60	60	60	60	50	35	30	50
Total (h/mois)	110	160	180	210	240	240	240	240	200	140	120	100

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

2. Commercialisation

Les modes choisis par les exploitants afin de vendre leur production maraîchère se basent sur les circuits courts :

- 4 réseaux de consommateurs ;
- 2 coopératives biologiques ;
- 2 permanences à la ferme/semaine.

Tableau n°31 : Les légumes produits au sein de l'exploitation sont d'une large gamme

Légumes feuilles	Légumes fruits	Légumes racines	Légumes fleurs	Aromatiques
Blette	Aubergine	Betterave	Chou-fleur	Persil
Cardon	Courge	Carotte	Chou romanesco	Ciboulette
Epinard	(Potimarron, Paty	Navet (2 variétés)	Chou frisé	Basilic
Salade	Doux, Butternut)	Oignon	Chou pomme lisse	
Laitue	Courgette	Pomme de terre	Brocoli	
Batavia	Fève	Rutabaga	Chou de Bruxelles	
Feuille de chêne rouge	Haricot vert	Radis noir	Chou rouge	
Feuille de chêne verte	Haricot beurre	Radis rose		
Chicorée scarole	Petits pois	Topinambour		
Chicorée frisée	Poivrons (rouge, noir, jaune)	Chou rave		
Mache	Tomate			
	Concombre			

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

3. Repères économiques

Le montant d'investissement est de 141 000 € dont 30 à 35 000 € sont dédiés au maraîchage. En plus d'un capital propre de 56 250 €, les exploitants ont demandé des prêts bancaires du Jeune Agriculteur à 2, 5 % ainsi que des subventions de la part du Conseil Régional (20 000 €), du Conseil général (2 fois 3 000 €) et des dotations du Jeune Agriculteur (2 fois 17 300 €).

Tableau n°32 : Données financières de l'activité maraîchage (en €)

	Montant
Chiffre d'affaires paniers	43244
Chiffre d'affaires Biocoop	0
Chiffre d'affaires Maraîchage	43244
dont CA achat revente	23858
Achat/revente	15858
Engrais	2976
Semences et plants	3308
Consommables	
Charges op. Maraîchage	22142
Marge Brute Maraîchage	21102

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, 2011

Conclusion

Ces études de cas montrent que les circuits courts sont rentables au niveau financier pour le producteur même s'ils ne sont pas combinés avec les circuits longs. Ainsi, il est possible de monter toute une activité de fruits et légumes frais basée sur les circuits courts. L'enjeu est de déterminer les types de circuits courts les mieux adaptés aux spécificités de chaque exploitation.

Conclusion générale

Compte tenu des problèmes qui entravent le développement de la filière de fruits et légumes frais en France et vu l'importance que joue la commercialisation dans les filières aujourd'hui, la présente étude propose une analyse approfondie des circuits courts dans la filière de fruits et légumes frais dans les régions du nord de la France. L'étude de ce mode de commercialisation dans un territoire bien limité émane du fait que les circuits courts dépendent des caractéristiques et des spécificités de chaque territoire.

La méthodologie utilisée dans cette étude repose essentiellement sur le traitement du sujet dans ses différentes dimensions selon les critères du développement durable (social, économique et environnement). Le développement durable est devenu ces dernières années une notion qui suscite énormément d'intérêt particulièrement en France qui va accueillir en décembre 2015 à Paris la 21^{ème} conférence des Nations Unies sur l'environnement. Ainsi, l'Etat encourage les projets de développement qui répondent aux trois aspects de développement durable.

Les principaux résultats, obtenus par la présente étude, montrent que les circuits courts dans la filière de fruits et légumes frais sont en plein développement et sont ancrés dans toutes les régions du nord de la France particulièrement dans les régions à faible production et à faible organisation des producteurs (annexes 1, 2, 4 et 5). C'est le cas des régions Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France pour la filière fruitière et de la Lorraine et de l'Alsace pour la filière légumière. En outre, la vente directe constitue le mode de commercialisation le plus répandu.

Bien que les circuits courts concernent aussi bien la filière fruitière que la filière légumière, on remarque que ce mode de commercialisation est plus présent dans la filière fruits frais (annexes 1, 2, 4 et 5). Cela peut s'expliquer par le fait que la filière n'est pas très développée dans cette partie de la France.

De même, l'importance des circuits courts est plus distincte dans les exploitations de petite taille bien qu'ils sont aussi présents dans les moyennes et grandes exploitations.

L'intérêt croissant vis-à-vis des circuits courts peut être expliqué par l'image véhiculée par les protagonistes qui valorisent ce mode tant à l'échelle économique, sociale et environnementale. Ainsi, cette étude a essayé de mettre en évidence l'impact des circuits courts au niveau individuel et sociétal.

Impacts économiques

L'encouragement des activités de diversification au sein des exploitations, l'insertion dans une démarche d'adoption de signes de qualité sont parmi les impacts économiques positifs des circuits courts. Pourtant, ils sont très exigeants en main-d'œuvre et ils nécessitent une mobilisation importante du producteur durant la phase de commercialisation.

Ainsi, les exploitations fruitières et légumières mobilisent plus de main-d'œuvre en circuits courts et notamment celle familiale qui représente une part très importante. A titre d'exemple, en Basse Normandie, le temps de travail passe de 1,4 UTA en circuits longs à 2,2 UTA en circuits courts. Du côté sociétal, cela peut représenter un encouragement à l'emploi mais pour le producteur, c'est une charge supplémentaire.

Par ailleurs, la réduction du nombre d'intermédiaires permet d'augmenter la marge du producteur ce qui permet de mieux valoriser son activité. Par exemple, en 2008, le prix de la tomate passe de 1,10 à 1,70 euros HT/kg du stade de production à celui de détail ce qui laisse une marge de manœuvre pour le producteur.

Les circuits courts sont devenus une source importante de chiffre d'affaires (CA). En effet, 21 % des exploitations fruitières dans la région Centre réalisent plus de 75 % de leur CA via ce mode de commercialisation. En Ile-de-France, les deux tiers des exploitations fruitières et légumières réalisent en moyenne 75 % de leur CA en légumes par ce mode.

Impact social

Les circuits courts permettent de mettre en place une relation de confiance entre le producteur de fruits et légumes frais et le consommateur. Ainsi, le producteur connaît mieux les besoins et les exigences du consommateur en matière de qualité. Géographiquement, les points de vente sont répartis sur tout le territoire national et existent même dans les petites communes à faible densité de population (entre 20 et 70 habitants /km²) où la grande distribution ne peut pas s'implanter.

En matière d'approvisionnement, les circuits courts encouragent les producteurs à faire appel à des fournisseurs et à des distributeurs locaux.

Du côté de l'emploi, ce mode de commercialisation encourage le recrutement d'une main-d'œuvre locale ce qui se répercute positivement sur l'économie locale et par la suite sur le maintien de la population rurale et la réduction de l'exode rural vers les grandes agglomérations.

Impact environnemental

La gestion de la biodiversité à travers la culture de variétés rares ou anciennes du fait que le producteur est en lien continu avec le consommateur ce qui lui permet une adaptation continue de son offre. Ainsi, on constate une évolution du nombre de producteurs de fruits et légumes frais pratiquant l'agriculture biologique. La part des surfaces dédiées à la production de fruits et légumes bio est passée de 3,5 % en 2008 à 6,9 % fin 2011. On observe que les circuits courts sont beaucoup plus pratiqués chez les agriculteurs adoptant l'agriculture biologique. Par exemple, en Picardie, la part des exploitations fruitières conventionnelles commercialisant en circuits courts est de 44 % alors qu'elle est de 75 % pour les exploitations bio.

La réduction de gaz à effet de serre (GES) signalée par les protagonistes des circuits courts n'est pas vérifiée selon un rapport du CGDD en 2013 : « [...] les moindres distances généralement parcourues par les produits locaux ne suffisent pas à affirmer leur qualité environnementale ». Le rapport affirme que c'est la phase de production qui « pèse le plus » du fait que 57 % des émissions de GES de la chaîne alimentaire sont liés à cette phase alors que seulement 17 % aux phases de transport. S'il est vrai que les distances parcourues en circuits courts sont moins importantes que celles parcourues en circuits longs néanmoins il faut prendre en compte d'autres considérations. En effet, ce mode de commercialisation utilise surtout le transport routier dont la fourchette d'émissions de CO₂ à la tonne-kilomètre est plus large. Ainsi, une distance plus courte ne signifie pas forcément une moindre émission de CO₂ à la tonne kilomètre mais c'est plutôt l'utilisation des transports moins polluants comme le ferroviaire et le maritime.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, les produits commercialisés via les circuits courts sont plus économe d'un point de vue énergétique. Par conséquent, les circuits courts sont énergétiquement

plus efficaces que les circuits longs. En outre, Les emballages des fruits et légumes frais et ainsi les déchets sont significativement réduits grâce à la réduction de la distance de transport entre les points de production et de distribution.

Au niveau logistique, la pénurie d'études traitant l'organisation logistique des circuits courts implique une mal compréhension dans ce domaine. En effet, nombreux sont ceux qui considèrent que l'organisation logistique est assez simple en circuits courts. L'analyse de l'organisation logistique dans le cas du système de panier en Ile-de-France a montré l'existence de différents flux et des systèmes de distribution hétérogènes.

Le producteur peut choisir la livraison des paniers par lui-même (flux direct) ou en passant par un intermédiaire-commerçant local (flux en faisceaux). Dans ces deux cas, c'est le producteur qui s'occupe de la composition du panier. Pourtant, le producteur peut ne pas remplir cette fonction et il assure seulement la livraison des fruits et légumes. Par conséquent, c'est un intermédiaire-commerçant global qui définit la composition du panier en plus de son acheminement au consommateur final.

Cette dualité statutaire des producteurs de paniers de fruits et légumes et la complexité de schémas logistiques induisent l'existence d'une diversité des entreprises :

- des exploitations de petite ou moyenne dimension (panier paysan) ;
- des exploitations de plus grande taille avec une division des tâches et une forte intégration verticale (panier agricole) ;
- une entreprise d'intermédiaires-commerçants de 1 à 3 personnes avec une organisation logistique simple ;
- une entreprise de grande taille commercialisant des fruits et légumes à grande échelle avec de nombreuses sources d'approvisionnement et des chaînes de préparation de paniers.

D'après une analyse globale de l'organisation d'une exploitation de fruits et légumes adoptant la commercialisation en différents circuits courts, on déduit les points suivants :

- les exploitations sont de petite ou moyenne taille ;
- une forte demande de main-d'œuvre notamment durant la phase de commercialisation ;
- la production d'une large gamme de production ;
- l'exploitant arrive à mieux organiser son activité ;
- des circuits de vente diversifiés ;
- des montants d'investissements raisonnables ;
- une stabilité au niveau commercial puisque l'exploitant connaît déjà les débouchés de sa production ;
- les circuits courts sont des débouchés rentables. En effet, l'excédent brut d'exploitation peut atteindre 31351 € et le revenu disponible jusqu'à 14 834 €.

A la lumière des résultats dégagés par la présente étude, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- ⇒ L'offre de fruits et légumes frais à travers les circuits courts reste marginale par rapport à celle des circuits longs d'où la nécessité d'encourager les producteurs à adopter de plus en plus ce mode de commercialisation ;
- ⇒ Les circuits courts sont beaucoup plus développés dans les régions à faible production ce qui signifie qu'ils sont plus adaptés à la commercialisation en petite quantité. Ainsi, une réflexion doit être faite afin de prévoir une organisation plus poussée de ces circuits ;

- ⇒ L'obligation d'innover dans les circuits courts. Par exemple, la commercialisation par internet est un débouché très prometteur ;
- ⇒ La mise en place d'une filière de fruits et légumes frais basée sur les circuits courts passe essentiellement par la sensibilisation et la coordination entre l'ensemble des acteurs (fournisseurs de matières premières, producteurs, intermédiaires et consommateurs) ;
- ⇒ L'optimisation de la logistique des circuits courts passe notamment par l'amélioration de plusieurs aspects tels que la quantité transportée et le taux de remplissage du moyen de transport ;
- ⇒ Les circuits courts et les circuits longs sont des modes de commercialisation complémentaires. Les exploitations doivent combiner entre les deux afin d'assurer leur survie ;
- ⇒ Les circuits courts constituent un vaste domaine qui nécessite des études empiriques spécifiques et bien définies.

Bibliographie

ADASEA Saône et Loire. (2010). *Développer les circuits courts en agriculture conventionnelle et biologique sur le Pays Sud Bourgogne : Quelles opportunités pour le territoire.* Mâcon : ADASEA. 107 p.

ADEME. (2012). *Les circuits courts de proximité.* Paris : ADEME. 4 p. (Les avis de l'ADEME).

Agence Bio. (2012). *Focus sur les filières bio végétales.* Paris : Agence Bio.

APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Groupe permanent Fruits et Légumes). (2013). *Filière fruits : quels enjeux ?* Paris : APCA. 90 p.

ALADEAR (Association lorraine Alsace pour le développement de l'emploi agricole et rural). (2007). *Circuits courts en agriculture paysanne : des projets pour s'installer : 28 fermes lorraines témoignent.* Verdun : ALADEAR. 117 p.

Alim'agri. (2012). La production agricole dans l'Union européenne. *Alim'agri*, hors série, juillet 2012, n. 26, p. 6-8.

Arcusa V. (2011). *L'efficacité énergétique des circuits courts : état des lieux des déplacements de producteurs.* Diplôme d'ingénieur agronome, spécialisation Génie de l'Environnement, option Système de Production et Développement Rural : Agrocampus Ouest, Rennes.

Aubry C., Chiffolleau Y. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations agronomiques*, n. 5, p. 53-67.

Barat J. (2012). La filière fruits et légumes : données chiffrées et recherche de solutions : situation actuelle de la production en fruits et légumes. In : Confédération paysanne. *Actes du séminaire : quel avenir pour les productions de fruits et légumes en Europe ? Romans sur Isère. 21 et 22 Mars 2012.* Bagnolet : Confédération Paysanne. p. 4-5.

Baros C. (2013). *les fruits et légumes frais en restauration hors domicile : état des lieux 2011, évolution depuis 2006.* Paris : CTIFL. 88 p.

Benezech D. (2012). Des circuits courts pour un agriculteur entrepreneur ? Boutillier S. et al. (dir.). *L'innovation verte. De la théorie aux bonnes pratiques.* Bruxelles : Peter Lang. p. 253-270. (Business & Innovation, vol. 3).

Berger B. (2013). *Les circuits courts alimentaires en Bretagne.* Document réalisé dans le cadre d'une opération de transfert du réseau rural national.

Berger B. (2013). *Performance environnementale des circuits courts : la perception de la dimension environnementale des producteurs en circuits courts.* CIVAM Bretagne. 16 p.

Blot C. (2012). *Fruits et légumes : évolutions et tendances de consommation.* Paris : FranceAgriMer. 63 p.

Bovar O. et al. (2008). Les indicateurs de développement durable. In : *L'économie française : comptes et dossiers.* Paris : INSEE.

Cavard-Vibert P. (2014). *Le comportement du consommateur dans ses achats de fruits et légumes : baromètre 2013 lieux d'achat/modes de vente.* Paris : CTIFL. 95 p.

Cavard-Vibert P. (2014). *Observatoire des entreprises de gros et d'expédition de fruits et légumes frais en France : résultats 2010-2012.* Paris : CTIFL. 99 p.

Cavard-Vibert P. (2014). *Observatoire du commerce de détail spécialisé en fruits et légumes frais : années 2010-2012.* Paris : CTIFL. 26 p.

- Cavard-Vibert P. (2013).** *Observatoire du commerce de détail spécialisé en fruits et légumes frais : années 2009-2011.* Paris : CTIFL. 28 p.
- Cavard-Vibert P. (2013).** *Observatoire des entreprises de gros et d'expédition de fruits et légumes frais en France : résultats 2009-2011.* Paris : CTIFL. 95 p.
- Centre d'Études et de Prospective. (2014).** *Consommations et pratiques alimentaires durables : analyse de données nationales issues d'enquêtes d'opinion.* Paris : CEP. (Analyse, n. 69).
- Chambres d'agriculture. (2010).** Dossier : Circuits courts, une relation de proximité. *Chambres d'Agriculture*, mars 2010, n. 991, p. 11-40.
- Chambre d'agriculture de Bretagne. (2011).** *Guide pratique : créer une activité de maraîchage en circuits courts.* Rennes : Chambre d'Agriculture de Bretagne. 40 p.
- Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté. (2014).** *Quelques chiffres sur l'agriculture biologique.* Ecole Valentin : Chambre d'Agriculture Régionale.
- Chambre régionale d'agriculture de Nord-Pas-de-Calais. (2012).** *Panorama des IAA et des filières agroalimentaires en Nord-Pas-de-Calais.* Lorgies : Chambre régionale d'agriculture du Nord Pas de Calais.
- Chambre régionale d'agriculture de Normandie. (2013).** *Les légumes en Normandie. Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire.* Caen : Chambre régionale d'agriculture de Normandie.
- Chambre d'agriculture Centre. (2011).** *Stratégie de la filière fruits en région Centre.* Orléans : Chambre d'agriculture Centre. 6 p.
- Chambre d'agriculture de Bretagne. (2011).** *Guide pratique : créer une activité de maraîchage en circuits courts.* Rennes : Chambre d'agriculture de Bretagne. 40 p.
- Chambre régionale d'agriculture du Centre. (2008).** *Stratégie de la filière légumes en région Centre.* Orléans : Chambre d'Agriculture du Centre. 18 p.
- Chiffolleau Y., et al. (2013).** *Impacts sociaux des circuits courts alimentaires sur les exploitations agricoles : diversité des modèles et analyses croisées.* Chambres d'agriculture. 24 p. http://www.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/thematiques/Consommer_autrement/Circuits_courts/Circuits_courts_fasc1.pdf
- Chiffolleau Y. (2011).** *Renouveau et enjeux des circuits courts alimentaires.* Journée « Construire les métiers de l'alimentation durable », IRC Montpellier SupAgro, 24 février 2011. https://www.supagro.fr/web/UserFiles/File/02-formationen/06-masteres/ipad/presentation_y_chiffolleau.pdf
- Chiffolleau Y. (2010).** *Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture. Cours Licence professionnelle gestion des espaces naturels agricoles.* Intervention destinée à la Licence Professionnelle Gestion des espaces naturels agricoles, CEP Florac, Montpellier SupAgro, 5 mars 2010 CEP Florac, Montpellier SupAgro, 5 mars 2010. <http://www1.montpellier.inra.fr/PSDR/doc/coxinel/florac2010-formation-05032010.pdf>
- CIVAM Bretagne. (2009).** *Evaluer les circuits courts : fiche repères, défi alimentaire, évaluation des impacts des circuits courts sur le territoire.* http://edd.educagri.fr/wakka.php?wiki=OutilsEddAlimentation1/download&file=Fiche_DefiAlimCircuits_Courts2.pdf
- Clerc H. (2012).** *Analyse territoriale du potentiel de développement de l'agriculture biologique en Alsace.* Colmar : OPABA (organisation professionnelle de l'agriculture biologique en alsace). 79 p.
- Cluster PACA Logistique. (2012).** *Chaîne logistique des produits alimentaires : nouveaux défis.* 5^{ème} journée régionale de la logistique, Pernes-les-Fontaines (84), 4 octobre 2012, 52 p.

Coffi Dit Gleize S. (2012). *Etude des circuits de commercialisation de la filière fruits de la région Centre.* Mémoire de fin d'études (Master d'horticulture) en Fruits et Légumes Alimentation et Marchés : Agrocampus Ouest, CFR Angers.

Combris P. (2010). *La consommation des fruits et légumes : déterminants et obstacles.* Rencontres Fondation Louis Bonduelle 2010. http://www.fondation-louisbonduelle.org/fileadmin/user_upload/docs/Files/France/La_fondation/Fond_actions/rencontres-flb-2010/determinants-obstacles-consommation-fruits-legumes-p-combris-fondation-louis-bonduelle-juin-2010.pdf

Commissariat général au développement durable. (2013). Consommer local, les avantages ne sont pas toujours ceux que l'on croit. *Le point sur*, mars 2013, n. 158, p 1-4.

Conseil de développement du pays de Châlons-en-Champagne. (2013). *Le développement des circuits courts alimentaires.* Châlons en Champagne : Syndicat Mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne. 37 p.

CRALIM (Comité Régional de l'Alimentation). (2011). *Un projet d'observatoire régional des circuits alimentaires : expérimentation à l'échelle du site pilote, le Pays de Rennes.* Rennes : CRALIM.

Darpeix A., Bergeron E. (2009). L'emploi et la compétitivité des filières de fruits et légumes : situation française et comparaison européenne. *Notes et Etudes Socio-Economiques*, mars 2009, n. 32, p 7-40.

DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales). (2012). *Les circuits courts alimentaires : guide réglementaire 2012.* Perpignan : DDTM. 29 p.

DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). (2011). *Diagnostic filière fruits région Centre 2011.* Orléans : DRAAF. 51 p.

DRAAF. (2014). *La filière agroalimentaire dans le Nord-Pas-de-Calais.* Lille : DRAAF.

DRIAAF Ile-de-France. (2013). *Politique de l'offre alimentaire en Ile-de-France : diagnostic 2012.* Cachan : DRIAAF. http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_alimentation_Ile_de_France_2012_cle02471a-1.pdf

DRAAF-SRISE. (2013). *La filière cultures légumières en Pays de la Loire.* Nantes : DRAAF-SRISE.

Dubois M., Réallon S. (2008). *La filière légumes en Bretagne.* Rennes : DRAAF Bretagne.

Eurostat. (2013). *Agriculture, forestry and fishery statistics.* Luxembourg : Publications Office of the European Union.

FranceAgriMer. (2014). *Achats de fruits et légumes frais par les ménages français : données 2013.* Paris : FranceAgriMer. 8 p.

FranceAgriMer. (2013). *Réflexion stratégique sur les perspectives des filières fruits et légumes frais à l'horizon 2025.* Paris : FranceAgrimer.

FranceAgriMer. (2011). *Fruits et légumes : commerce extérieur, bilan de la campagne 2011.* Paris : FranceAgrimer. 18 p.

FranceAgriMer. (2013). *Les filières des fruits et légumes : données 2012.* Paris : FranceAgrimer. 92 p.

FranceAgriMer. (2014). *Les filières des fruits et légumes : données 2013.* Paris : FranceAgrimer. 91 p.

FranceAgriMer. (2013). *Observatoire des exploitations fruitières-données 2012.* Paris : FranceAgrimer. 16 p.

FranceAgriMer. (2012). *Rapport d'activité 2012.* Paris : FranceAgrimer. 60 p.

Freshfel. (2011). *Les différents maillons de la filière des fruits et légumes frais au service du consommateur.* Brussels : Freshfel. 2 p.

- GAB IdF. (2012).** *Chiffres clés de l'agriculture biologique en Ile-de-France.* Paris : GAB Idf.
- Gauche A., et al. (2011).** Exploitations maraichères en circuits courts : diversité des modèles et approche des performances. In : Capt D. (ed.) et al. *Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation.* INRA. p. 14-173. <http://prodinra.inra.fr/record/162944>.
- GEMRCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition). (2012).** *Guide de l'achat public de fruits, légumes et pommes de terre à l'état frais.* Ministère de l'économie et des finances. Paris : Ministère des Finances. 137 p.
- GEODE. (2005).** *Approche systémique de la filière fruits et légumes frais- rapport final version 2.* Paris : Géode. 257 p.
- Gibot-leclerc S., Gallaud D. (2010).** La filière crème de cassis en bourgogne : les perspectives de pérennisation. *Infos CTIFL*, n. 259, p. 47-51.
- Goncalves A., Zeroual T. (2014).** *Les circuits courts alimentaires : vers une logistique plus verte ?* RIODD 2014, Oct 2014, France. 13 p. <hal-01073035>
- Hutin C. (2012).** Diagramme de la distribution 2010 : le panorama de la filière. *Infos CTIFL*, avril, n. 280, p. 22-27.
- INRA (2007).** *Les fruits et légumes dans l'alimentation : enjeux et déterminants de la consommation. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport.* INRA. 80 p.
- INRA (2005).** Les filières fruits et légumes : caractéristiques et principaux enjeux. *Un point sur.* 114 p.
- Inter Bio Bretagne. (2013).** *La filière fruits et légumes bio en Bretagne : situation septembre 2013.* Rennes : Inter Bio Bretagne. 3 p. (Le point sur).
- Inter Bio Bretagne. (2012).** *La filière fruits et légumes bio en Bretagne : chiffres clés, situation décembre 2012.* Rennes : Inter Bio Bretagne. 4 p. (Le point sur).
- Jung D. (2013).** Quelles règles respecter en circuits courts ? *L'Est Agricole et Viticole*, 1^{er} mars 2013, n. 9, p. 7.
- Keopaseuth L., et al. (2008).** *la filière fruits et légumes.* Master BIP : UPMC Paris Universitatis.
- Laillet C., Morizot-Braud F. (2013).** *Méthodes et approche économique transversale exploratoire de six familles de produits en circuits courts.* Château-Chinon : Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification. 24 p.
- Maréchal G., Spanu A. (2010).** Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, octobre 2010, n. 59, p. 33-45.
- Messmer J-G. (2013).** *Les circuits courts multi-acteurs : émergence d'organisations innovantes dans les filières courtes alimentaires.* INRA. 69 p.
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. (2014).** *Stratégies de filière : pour une agriculture compétitive au service des hommes.* Paris : MAAF. 68 p.
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, CTIFL. (2013).** *Structure des exploitations fruitières et légumières : évolutions entre les recensements agricoles de 2000 et 2010.* *Agreste Les Dossiers*, juin 2013, n. 16, 101 p.
- Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec. (2006).** *Loi sur le développement durable : les principes.* <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>
- Monnier C. (2011).** *Les évolutions du marché des fruits au niveau international.* Paris : Ubifrance.

Observatoire régional de l'agriculture biologique en Champagne-Ardenne. (2013). *L'agriculture biologique en Champagne-Ardenne : Chiffres 2012.* 36 p.
http://www.champagric.fr/uploads/media/chiffres_cles_2011_Agriculture_Biologique_en_Champagne-Ardenne.pdf

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. (2012). *L'éducation pour le développement durable.* Paris : UNESCO. 53 p. (Outils pédagogiques, n.4).

Parcs naturels régionaux de France. (2008). *Le développement des circuits courts : une plus-value pour les producteurs et les territoires.* Rencontre des 29 et 30 novembre 2007, Parc naturel régional de Brière.

Pingault N., Préault B. (2007). Indicateurs de développement durable : un outil de diagnostic et d'aide à la décision. *Notes et études économiques*, septembre 2007, n. 28, p. 7-43.

PIPAME (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques). (2009). *Les enjeux logistiques des circuits courts : projet INRA-INRETS-synthèse.* Paris : PIPAME. 4 p.

Pons T., et al. (2013). *Innovations dans les circuits courts : facteurs de réussite et points de vigilance.* Lyon : Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes. 124 p.

Rémigy R. (2013). *Les circuits courts : perspectives, limites et enjeux.* Bruxelles : Université libre de Bruxelles. 14 p. Travaux d'étudiants. ENVI-F-501 – projet interdisciplinaire II. <http://projet-interdisciplinaire2.pbworks.com/w/file/fetch/62385974/TD-Re%CC%81gis%20Re%CC%81migy.pdf>

Remiller J. (2009). *Fruits et légumes : les nouveaux enjeux en 2009.* 16 p. Rapport. Parlementaire en Mission auprès du Premier Ministre. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000410.pdf>

Schlich E., et al. (2006). La consommation d'énergie finale des différents produits alimentaires : un essai de comparaison. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, décembre 2006, n. 53, p. 111-120.

SITEVI. (Salon International des équipements et savoir-faire pour les productions vigne-vin, olive, fruits-légumes). (2013). *Filière fruits-légumes et oléiculture.* Dossier de presse, 26^{ème} salon international pour les filières vigne-vin, fruits-légumes, oléiculture, 26 -28 novembre, Montpellier.

Touret C., et al. (2011). *Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique : recueil d'expériences innovantes.* Paris : FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). 77 p.

Vernin X. (2013). *Distribution des fruits et légumes bio : perception et attentes de la distribution – achats des ménages 2005-2012.* Paris : CTIFL. 46 p.

Willet M., Morizot F. (2013). *Développer une activité de valorisation de légumes et petits fruits en circuits courts : guide pratique et repères.* Paris : FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), Château-Chinon : CERD (Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification). 24 p.

Webographie

Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie : <http://www.arehn.asso.fr/>

Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Assemblée des régions Européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH) : <http://www.areflh.org/>

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) : <http://www.civam.org/>

Association d'Organisations de Producteurs (AOP) légumes, fruits et horticulture (CERAFEL) : <http://cerafel.com/>

Chambres d'Agriculture : <http://www.chambres-agriculture.fr/accueil/>

Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Fédération Nationale des Producteurs de Fruits : <http://www.fnpfruits.com/>

FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/>

INSEE : <http://www.insee.fr/>

Interfel : <http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/>

La France Agricole : <http://www.lafranceagricole.fr/>

Marché International de Rungis : <http://www.rungisinternational.com/>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : <http://agriculture.gouv.fr/>

The European Food Information Council : <http://www.eufic.org/>

Annexe

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'importance des circuits au sein de la filière légumière frais dans les régions étudiées

Région	Part dans la SAU régionale	Part dans la surface nationale des légumes	Légumes phares	% de la production nationale	Tendances de croissances		Part des surfaces en bio (certifiées+en conversion) dans la surface régionale en légumes	Part des exploitations vendant des légumes en circuits courts (au moins une partie de la production)	Part des exploitations vendant des légumes bio en circuits courts
					Nombre d'exploitations entre 2000 et 2010	superficies légumières entre 2000 et 2010			
Bretagne	2,3 %	19,3 %	Choux-fleurs Artichauts Tomates Echalotes	84,6 % 83,4 % 30,1 % 79,8 %	- 30%	- 11%	7,5 %	>Fruits et légumes sont les productions principales : 79 % des fermes ³³ > Les producteurs de légumes bretons, spécialisés dans un nombre restreint de légumes, ne sont que 18 % à distribuer leur production en circuit court ³⁴	>Presque 80 % des producteurs de fruits et légumes bio en vente directe >Vente directe : 9/10 des exploitations En maraichage : > 1 à 4 ha : + 80 % des fermes > + 4ha : 59 % uniquement en CL
Normandie	0,38 %	3,8 %	Carottes Poireaux Choux Betteraves potagères Salsifis Navets potagers	11% 25 % 18 % 7 % 22 %	Haute-Normandie : - 14% Basse-Normandie : - 23%	Haute-Normandie : - 8% Basse-Normandie : - 8%	9 %	>En Basse-Normandie, 311 exploitations	Principalement les marchés : 41 % des fruits et légumes vendus ³⁵

³³ 61 % de ces fermes vendent leur production exclusivement en circuits courts. D'autres fermes (18 %) font la vente en circuits courts et longs.

³⁴ Agreste primeur, n°275, Janvier 2012

³⁵ Observatoire normand de l'agriculture biologique, décembre 2011 (données 2010)

Nord-Pas-de-Calais	3,5 %	13,9 %	Chou-fleur Poireau Ail Oignon Salade Endives	2ème rang 3ème rang 3ème rang 2ème rang 80 % (avec Picardie)	- 21%	- 13%	1,5 %	> 25 % des ventes en légumes > 85 % des producteurs de poireau	> 66 % via la vente à la ferme > 38 % via les marchés ³⁶
Picardie	1,43 %	9,2 %	Endives Betterave rouge Chicorée Carotte Oignon	80 % (avec Nord-Pas-de-Calais)	- 13%	- 3%	1,73 %	54% des exploitations légumières	> 93 % des exploitations orientées sur la production de légumes ³⁷ > Carotte : 99 % de la production > Oignon : 49 % > Poireau : 100 %
Champagne-Ardenne	0,27 %	2 %	Poireaux Choux Carottes Haricots Betteraves Navets		- 32%	- 20%	4,5 %	21 % des produits vendus en CC ³⁸ 51 % des exploitations légumières	
Lorraine	0,03 %	0,12 %	Salades Carottes Navets Poireaux Potiron Concombre Oignon		1%	6%	56 %	83 % des exploitations	En maraichage bio : > principalement en vente directe (paniers, AMAP, à la ferme ou sur le marché). > Certains vendent à la restauration collective et aux GMS via Paysan Bio Lorrain ³⁹

³⁶ http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_de_la_bio_2011_cle8f93eb-1.pdf

³⁷ <http://www.bio-picardie.com/observatoire?showall=1&limitstart=>

³⁸ Agreste Champagne Ardenne n°1, 2012

³⁹ <http://www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr/agriculture-biologique/lagriculture-biologique-en-meurthe-et-moselle/la-filiere-maraichage.html>

Alsace	0,74 %	1,2 %	Choux Asperges	64 % de la surface nationale 9 % de la surface nationale	- 26 %	1%	13,7 %	Les fruits et légumes sont les produits majoritaires vendus en CC ⁴⁰	Fruits et légumes bio : 70 % de la production ⁴¹
Franche-Comté	0,11%	0,4 %	–	Faible production	8 %	43 %	11,86 %	42 % des producteurs	87 % des exploitations bio orientées maraichage vendent une partie de leur production en vente directe ⁴²
Bourgogne	0,13 %	1,2 %	Salades Concombre Cornichon Petit pois Haricots Oignon Poireaux Lentilles Carottes Asperges		- 38%	- 32%	8,3 %		Sur les 400 exploitations bio de la région, 80 exploitations commercialisent des légumes en CC ⁴³

⁴⁰ <http://www.alsace.chambagri.fr/territoire/circuits-courts.html>

⁴¹ OPABA, Analyse du potentiel de développement de l'AB en Alsace, 2012

⁴² http://www.franche-comte.chambagri.fr/fileadmin/images_docs/images_docs_contenu/espacepro/Agriculture_biologique/fiches_conversion/Fiche_1._Quelques_chiffres_sur_l_AB_v2014.pdf

⁴³ Agreste Bourgogne, n°148, Avril 2013

Ile-de-France	0,74 %	2 %	Salades, laitue Haricots Oignons Choux, choux fleurs Bettes Radis Poireaux Pois	n°1 n°2 n°3 n°4 n°5	- 39 %	- 37%	6,85 %	> Deux tiers des exploitations produisant des légumes les vendent en circuit court ⁴⁴ > Vente directe : 30 % des légumes vendus	Une forte orientation vers les circuits de commercialisation locaux ⁴⁵
Centre	0,5 %	5,15 %	Betteraves potagères Lentilles Radis Oignons Concombres Asperges Poireaux	66 % n°1 n°2 n°5	- 36 %	0 %	8,4 %	Vente directe : 5 % du volume contre 3 % à l'échelle nationale	20 % des volumes produits en région ⁴⁶
Pays de la Loire	0,45 %	4,8 %	Mâche Poireaux Laitues Concombres Tomates Radis	83 % 18% 5,6 % 19,6% 11,5 % 26,6%	- 30 %	4 %	12,1 %	1/3 des exploitations légumières	60 % des légumes frais bio commercialisés

⁴⁴ Agreste primeur, n°275, Janvier 2012

⁴⁵ http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_alimentation_Ile_de_France_2012_cle02471a-1.pdf

⁴⁶ BIO CENTRE'MAG, hors-série 3, 2012

Annexe 2 : Tableau récapitulatif de l'importance des circuits au sein de la filière fruitière frais dans les régions étudiées

Région	Part dans la SAU régionale	Part dans la surface nationale des fruits	Fruits phares	% de la production nationale	Part du bio	Part des exploitations vendant des fruits en circuits courts (au moins une partie de la production)	Part des exploitations vendant des fruits bio en circuits courts
Bretagne	0,16 %	1,53 %	Pommes Fraises		5,4 %	> 15 % des exploitations > Fruits et légumes sont les productions principales : 79 % des fermes	> Presque 80 % des producteurs de fruits et légumes bio en vente directe
Normandie	0,4 %	4,53 %	Pommes et Poires de table Pommes à cidre	0,7 % 60 %	3,2 %	> En Basse-Normandie : 6 % des exploitations > En Haute-Normandie : 24 % des exploitations	Principalement les marchés : 41 % des fruits et légumes vendus ⁴⁷
Nord-Pas-de-Calais	0,05 %	0,21 %	Pommes Fraises		26,8 %	77% des exploitations fruitières	>60 % des produits issus des vergers basse-tige > 40 % en circuits longs ⁴⁸
Picardie	0,16 %	1,2 %	Poires Pommes Fruits rouges (fraise, framboise, groseille, cassis)		3,46 %	44 % des exploitations fruitières	75 % des exploitations ⁴⁹
Champagne-Ardenne	0,02 %	0,2 %			7,5 %	> 49 % des exploitations > 6 % des produits vendus en CC	-
Lorraine	0,18 %	1,13 %	Prunes : #Mirabelle #Quetsche	#70 % de la production mondiale ⁵⁰	17,6 %	> 28 % des exploitations > 40 % des producteurs de prunes	Les circuits les plus utilisés : >La vente directe >Les marchés et les foires >Les grossistes >Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ⁵¹

⁴⁷ Observatoire normand de l'agriculture biologique, décembre 2011 (données 2010)

⁴⁸ http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_de_la_bio_2011_cle8f93eb-1.pdf

⁴⁹ <http://www.bio-picardie.com/observatoire?showall=1&limitstart=>

⁵⁰ <http://www.lafrancearungis.com/fr/rungis-en-region/tous-les-dossiers/155-region-lorraine>

			Pommes de table Cerises				
Alsace	0,35 %	0,64 %	Quetsches Mirabelles Fraises	32 % de la surface nationale 8 % de la surface nationale 7 % de la surface nationale	13,2 %	> 39 % des exploitations > 35 % des ventes en pomme de table > 60 % des ventes en cerises de table	Fruits et légumes bio: 70 % de la production
Franche-Comté	0,05 %	0,2 %	Pommes, Noisettes, Noix, Cerises	Faibles quantités	50,7 %	59 % des exploitations	
Bourgogne	0,07 %	0,76 %	Pommes, Poires, Cerises, Pruneaux, Fruits rouges, Cassis noirs		7 %	41 % des exploitations	
Ile-de-France	0,17 %	0,6 %	Pommes de table Poires		6,6 %	> 63 % des exploitations > Deux tiers des exploitations produisant des fruits les vendent en circuit court ⁵²	Une forte orientation vers les circuits de commercialisation locaux ⁵³
Centre	0,17 %	2,18 %	Pommes de table, Poires, Cassis, Cerises		4,3 %	> 53 % des exploitations fruitières > parmi celles-ci, 74 % sont en vente directe	Les productions sont vendues essentiellement en circuits courts
Pays de la Loire	0,43 %	5,02 %	Pommes de table Pommes à cidre Poires de table	15,7% 11,6 % 6,5%	5,9 %	> 34 % des exploitations > 1/3 des producteurs de fruits	Pommes de table : >52% en vente directe >13% en RHD >17% en magasins spécialisés > 6% en GMS > 12% en circuits longs

⁵¹ <http://www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr/agriculture-biologique/lagriculture-biologique-en-meurthe-et-moselle/la-filiere-maraichage.html>

⁵² Agreste primeur, n°275, Janvier 2012

⁵³ http://driafr.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Diagnostic_alimentation_Ile_de_France_2012_cle02471a-1.pdf

Annexe 3 : Comparaison entre les circuits courts et circuits longs au sein de la filière de fruits et légumes frais

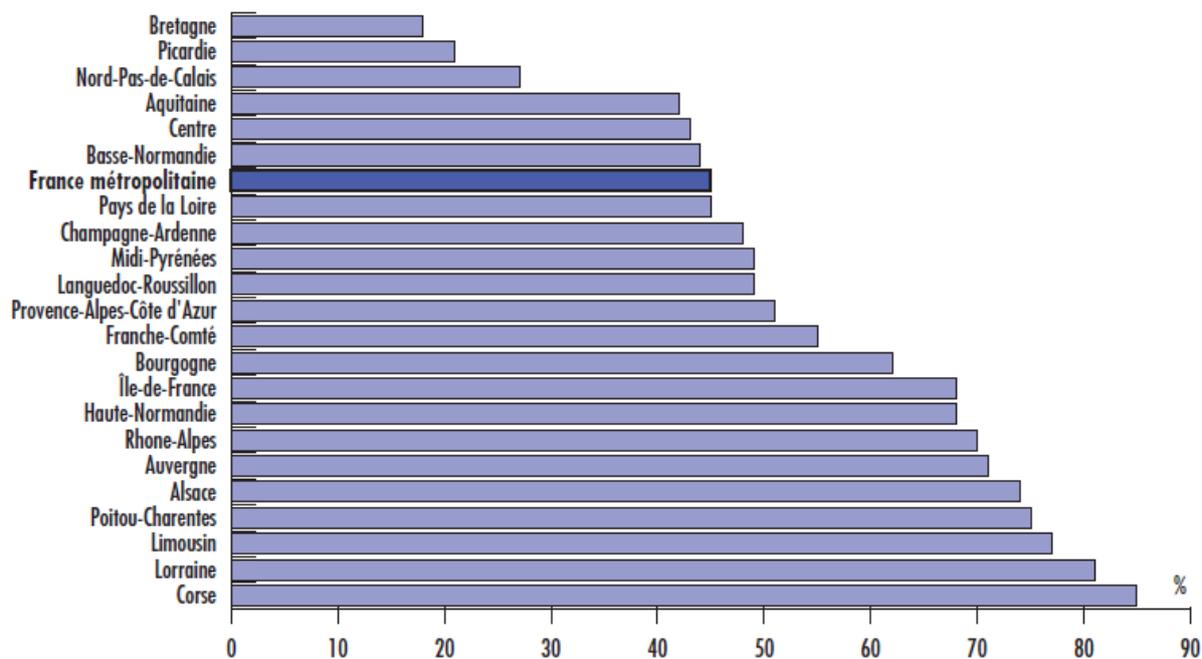
		Nord-Pas-de-Calais	Bretagne	Basse Normandie	Picardie	Pays de la Loire	Franche-Comté	Champagne Ardenne	Lorraine	Alsace
Circuits Courts	Emploi (en UTA)	Cultures confondues : 2,26	Légumes plein champ frais : 2,5	Exploitations légumières ou fruitières : 2,2	Cultures confondues : 2,2		Maraîchage : 5,2	Cultures confondues : > Moyenne : 1,7 > Pour moyennes et grandes exploitations : 2,6	Cultures confondues : 2,6	Cultures confondues (hors viticulture) : 2 UTA/exploitation ⁵⁴
	Structure des exploitations	Faible organisation des producteurs Les structures individuelles sont majoritaires								
	Taille des exploitations	Petites exploitations (légumes : ¾ cultivent moins de 20 hectares) ⁵⁵								
	Agriculture Biologique	La part des exploitants en mode de production certifiée biologique est plus importante : 10 % sont convertis au bio ; 7 % envisagent même une conversion dans les cinq ans								
	Diversification	Plus d'agriculteurs ont une activité de diversification complémentaire : 26 % des exploitants pour l'ensemble des produits								
Age	l'ensemble des filières : l'âge moyen d'un agriculteur vendant en circuit court 49 ans l'exception : filières miel et légumes : l'âge moyen est identique quel que soit le circuit emprunté									
Circuits Longs	Emploi (en UTA)	Cultures confondues : 1,57	Légumes pour industrie : 1,4	Exploitations légumières ou fruitières: 1,4	Cultures confondues : 1,6		Maraîchage : 4,1		Cultures confondues : 1,9	Cultures confondues (hors viticulture) : 1,3 /exploitation ⁵⁶
	Structure des exploitations	Forte organisation Surtout les exploitations à responsabilité (EARL) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)								
	Taille des exploitations	Grandes exploitations (légumes : 4/10 cultivent moins de 20 hectares)								
	Agriculture Biologique	la part des agriculteurs en mode de production certifiée biologique est moins importante : 2 % sont convertis au bio ; 3 % envisagent même une conversion dans les cinq ans								
	Diversification	Moins d'exploitants ont des activités de diversification: 8 % des exploitants pour l'ensemble des produits								
Age	L'ensemble de la filière : l'âge moyen d'un agriculteur vendant en circuit court 52 ans Exception : Filières miel et légumes : l'âge moyen est identique quel que soit le circuit emprunté									

⁵⁴ Agreste Alsace, n°18, Juillet 2012

⁵⁵ Agreste Primeur, n°275, Janvier 2012

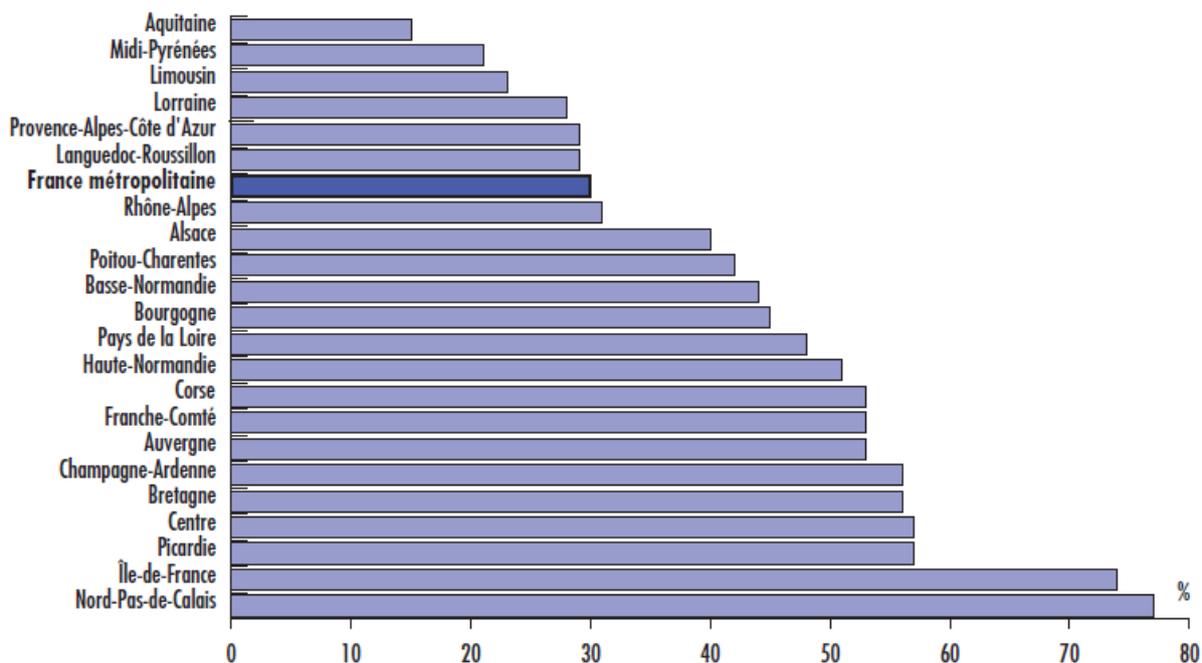
⁵⁶ Agreste Alsace, n°18, Juillet 2012

Annexe 4 : Part des exploitations légumières commercialisant des légumes en circuit court en 2010



Source : Agreste, 2013

Annexe 5 : Part des exploitations fruitières commercialisant des fruits en circuit court en 2010



Source : Agreste, 2013

Annexe 6 : Réglementation française en matière des circuits courts

Les mesures nationales en faveur des circuits courts

- Le Programme National pour l'Alimentation en 2008
 - Objectif : promouvoir une alimentation saine, diversifiée, équilibrée, accessible à tous et issue de modes de production durable.
 - Parmi les actions : recréer un lien entre producteurs et consommateurs.
- Plan de développement des circuits courts en 2009
 - S'inscrire dans le programme national pour l'alimentation
 - Clarifie la définition du circuit court
 - 14 mesures articulées autour de 4 axes :
 - Améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser ;
 - Adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts ;
 - Favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ;
 - Mieux organiser les circuits courts.
- La Loi de Modernisation de l'Agriculture en 2010
 - Parmi les actions prévues : le développement des circuits courts
 - Des outils pour soutenir ces plans au niveau national et local
 - Financement européen, français, régionaux pour soutenir des projets
 - Politiques publiques en faveur de la protection du foncier, mesures d'aide à l'installation...

Dans son article 1^{er}, la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche dispose que le programme national de l'alimentation prévoit les actions à mettre en œuvre pour le développement des circuits courts et l'approvisionnement en produits agricoles locaux⁵⁷. En effet, l'harmonisation des règles qui régissent la commercialisation des fruits et légumes en circuits courts reste parmi les actions les plus importantes mises en place par cette loi. Par conséquent, les producteurs commercialisant leurs produits via ce mode de commercialisation doivent respecter un ensemble de règles notamment en matière de marquage.

Par exemple dans le cas de la pomme de terre, la vente à la ferme se limite aux produits emballés (c'est-à-dire pas de vrac), vendus directement sans étalage. C'est le cas de sacs chargés directement par le vendeur dans sa ferme, mais pas de ceux vendus à l'extérieur, même en direct comme pour les livraisons aux particuliers. Les mentions habituelles ne sont pas obligatoires, mais recommandées. Une justification orale doit être possible par le producteur. Dans ce cas, il y a une tolérance plus grande par rapport au pourcentage de défauts admis en catégorie II (la catégorie extra n'existe pas en pommes de terre). (Chambre d'agriculture Alsace, 2013)

Les appellations « Producteur », « Vente directe », « Du producteur au consommateur » sont spécifiques aux producteurs qui vendent uniquement les produits de leurs fermes :

- Par internet ;
- Sur l'exploitation ;
- Sur les marchés de plein-vent ;
- Lors de ventes au bord des routes.

⁵⁷ Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN), 2012

Puisque le critère du circuit court n'est pas un critère géographique, la notion de local n'est pas définie au niveau réglementaire. Le professionnel doit l'explicitier afin de permettre une meilleure information du consommateur de fruits et légumes locaux :

- Exemple 1 : produits sur la commune de Hoerdt ;
- Exemple 2 : produits dans un rayon de 30 km autour du lieu de vente.

Dans le cas où le producteur vend ses propres fruits et légumes sur son exploitation, il y a une simplification des normes relatives à l'étiquetage par rapport à la vente en magasin :

- Etiquetage : dénomination de vente et prix au kg ou à la pièce ;
- Qualité : saine, loyale, et marchande (pas de pourriture, peau intacte, propre,...).

Par contre, en cas de vente par le producteur de fruits et légumes issus de l'achat revente, l'étiquetage est celui de la vente en magasin. Dans le cas de la vente de paniers, la même règle d'étiquetage s'applique avec l'obligation d'indiquer la composition des paniers (poids ou pièce). Dans ce cas, l'exemple donné est celui d'un panier ratatouille (origine France) dont le prix est 5 € :

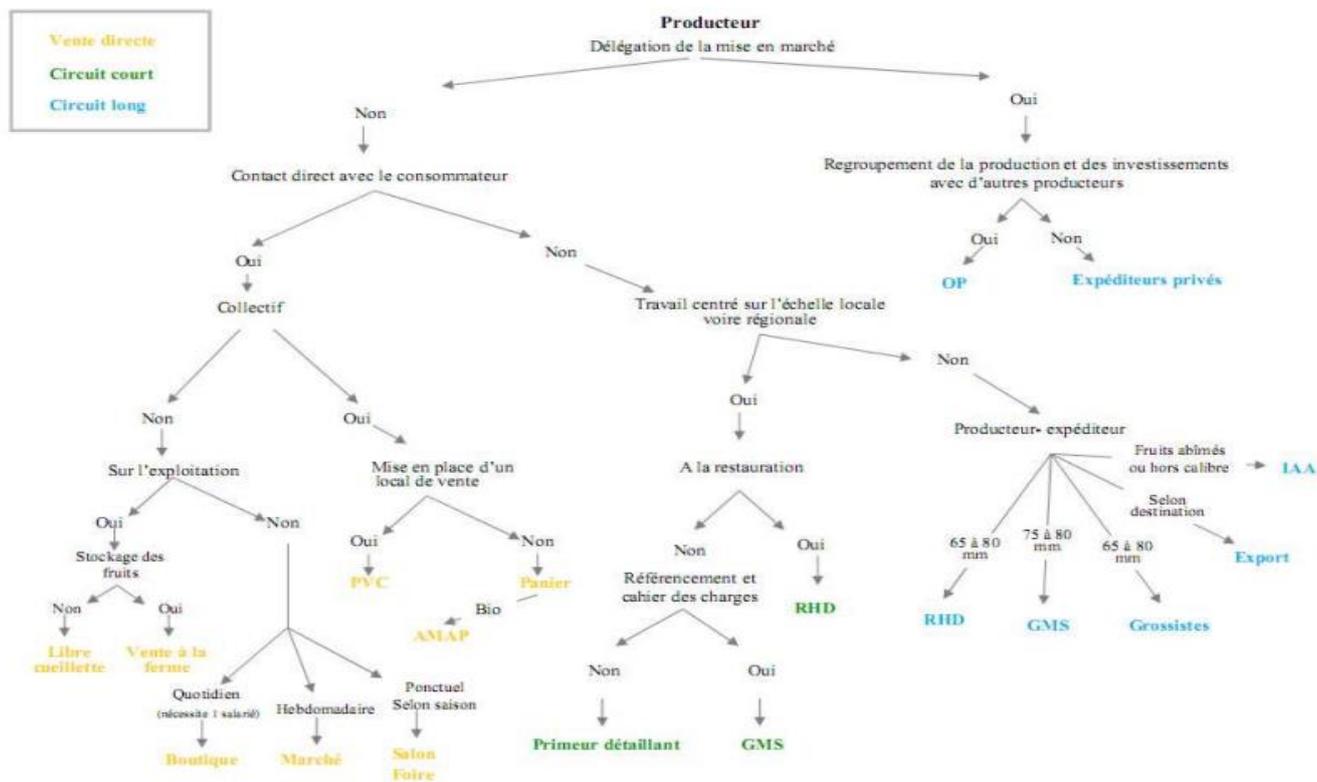
- Tomate, catégorie II, 0,5 kg ;
- Poivron vert, catégorie II, 0,5 kg ;
- Courgette, 0,8 kg ;
- Aubergine, 0,5 kg ;
- Oignons, 2 pièces.

Le producteur est obligé d'avoir la possibilité de justifier l'ensemble des termes utilisés pour éviter toute tromperie d'où la nécessité de faire attention à certains termes employés :

- Cueillette du jour, fruits et légumes AOP (oignons doux des Cévennes, noix de Grenoble,...) ;
- « Vente directe » et présence de produits de l'achat revente ;
- Termes évoquant l'agriculture biologique : sans traitement, culture raisonnée, naturel.

Dans le cas des contrats à distance (internet), les normes de commercialisation imposent que les mentions d'étiquetage (nature du produit, origine et, dans le cas des produits soumis aux normes spécifiques, catégorie, variété, type variétal, calibre, le cas échéant) soient disponibles et communiquées au client avant que l'achat ne soit conclu. (Chambre d'agriculture Alsace, 2013)

Annexe 7 : Clé dichotomique non exhaustive illustrant la distinction des différentes motivations pour le choix de la commercialisation



Source : Coffi Dit Gleize S., 2012

Annexe 8 : consommation d'énergie finale spécifique pour deux chaînes d'approvisionnement et pour deux modes de transport (cas de la viande d'agneau)

Caractéristique	Chaîne d'approvisionnement régionale	Chaîne d'approvisionnement mondiale	
		Part du transport maritime	Part du transport routier
Distance de transport	100 km	20 000 km	400 km
Moyen de transport	camionnette	Porte-conteneurs avec 2 500 conteneurs, dont 97 réfrigérés avec viande d'agneau à destination du port de Hambourg	Poids lourd avec conteneurs réfrigérés
Quantité transportée	200 kg par transport	20 000 kg par conteneur	20 000 kg
Retour sans charge	oui	non	oui
Consommation de carburant	15 kg pour 100 km	1 000 000 kg pour 20 000 km	25 kg pour 100 km
Consommation de carburant spécifique	15 kg de carburant par 100 kg de viande d'agneau	400 kg de carburant par conteneur = 2 kg de carburant pour 100 kg de viande d'agneau	200 kg de carburant par conteneur = 1 kg de carburant pour 100 kg de viande d'agneau
Consommation d'énergie finale spécifique*	1,5 kWh/kg	0,2 kWh/kg	0,1 kWh/kg

*calculée avec une valeur approchée de 10 kWh d'énergie finale par kg de carburant.

Source : Schlich E., et al, 2006

Annexe 9 : Consommation d'énergie pour chaque mode de distribution

Energy consumption of each mode of distribution.

Mode of distribution	Energy consumption by post in GOE/€ of purchased produce					Total energy consumption (in GOE/€)
	On-farm storage	Transportation of products to distribution points	Warehouses and stores	Employee travel and/or farmers' presence	Consumer travel	
Urban AMAPs	4.9	8.4	0	0	0.2	13.5
Periurban AMAPs	4.9	5	0	0	7.5	17.4
Employment-insertion farm	6.7	3.5	0	3.4	8.7	22.3
Cooperative	4.9	7.3	0.4	2.4	1.8	16.8
Private commercial business	4.9	6.6	0.5	3.5	2	17.5
Collective sales point (PVC)	10	5.9	19.5	2.1	7.3	44.8
Sales on the farm	22.0	0	0	0	12.1	34.2

Energy consumption of each mode of distribution: comparison between different studies.

Mode of distribution	Energy consumption of each post in GOE/€ of purchased produce				Total energy consumption (in GOE/€)
	Transportation of products to distribution point	Warehouses and stores	Consumer travel		
Food basket systems	6.2	0.2	4.0		10.4
Collective sales point	5.9	11.6	7.3		24.7
Sales on the farm 1	0	0	12.1		12.1
Specialized store	8.9	6.1	0.7		15.7
Supermarket 1	3.2	4.0	1.6		8.8
Supermarket 2	19.7	4.0	1.6		25.3
Supermarket 3	2.9	7.6	11.4		21.8
The Peasant Basket	54.4	0	30.4		84.8
Sales on the farm 2	0	0	25.8		25.8
Riverford Organics	28.7	5.8	0		34.5

Source : Rémigy R., 2013